

La situation des droits des femmes dans la Vallée du Fleuve Sénégal

Cas des communes de Mery, de Madina Ndiathbé (département de Podor-Sénégal), d'Aéré M'Bar et de Bababé (région du Brakna-Mauritanie)



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES GRAPHIQUES	V
SIGLES ET ABREVIATIONS	VI
INTRODUCTION	1
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	5
CHAPITRE 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
1.1. Cadre juridique des droits économiques, sociaux et culturels des femmes en contexte rural dans la Vallée du Fleuve Sénégal	7
1.2. La situation économique, sociale, culturelle des femmes au Sénégal et en Mauritanie	9
1.3. Objectifs de l'étude	12
1.3.1. Objectif Général	12
1.3.2. Objectifs spécifiques	12
CHAPITRE 2. APPROCHE CONCEPTUELLE ET MÉTHODOLOGIQUE	13
2.1. Approche conceptuelle	13
2.2. Techniques d'échantillonnage et outils de collecte des données	15
2.2.1. Le questionnaire	15
2.2.2. L'entretien	15
2.2.3. L'analyse documentaire	15
2.3. Echantillonnage	16
2.4. Méthode d'analyse des données	17
PRESENTATION DES RESULTATS	19
CHAPITRE 3. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES	21
3.1. Poste occupée dans l'association	21
3.2. Situation matrimoniale	21
3.3. Principales activités des femmes	22
3.4. Education des femmes	23
3.4.1. Niveau d'éducation des femmes productrices	23
3.4.2. Niveau de formation dans quelques domaines	25
CHAPITRE 4. ACCÈS À L'INFORMATION DES FEMMES PRODUCTRICES SUR LES DESC	27
4.1. Niveau d'accès des femmes au média	27
4.2. Niveau d'accès des femmes à l'information sur les DESC	28
CHAPITRE 5. ACCÈS ET DÉTERMINANTS DE L'EFFECTIVITÉ DES DESC DES FEMMES PRODUCTRICES	30
5.1. Accès aux DESC des femmes productrices	30
5.2. Déterminants de l'effectivité des DESC des femmes productrices	34

CHAPITRE 6. EFFECTIVITÉ DES DESC ET AUTONOMISATION DES FEMMES PRODUCTRICES	37
6. 1. Femmes et accès aux services sociaux de base	37
6.1.1. Accès aux services	37
6.1.2. Accès à la Santé	38
6.1.3. Accès à l'eau	41
6.2. Femme et accès aux moyens de production	43
6.2.1 Accès à une exploitation individuelle	43
6.2.2. Mode d'accès des femmes à la terre	44
6.2.3. Accès à eau	45
6.2.4 Accès au Crédit	46
6.2.5. Accès au transport	49
6.3. Situation socio-économique et autonomisation des femmes productrices.	50
6.3.1. Situation socio-économique des femmes	50
6.3.2. Activité agricole et autonomisation des femmes	51
6.3.3. Contribution des femmes à la subsistance du ménage	52
CHAPITRE 7. GOUVERNANCE ET DESC DES FEMMES PRODUCTRICES	53
7.1. Participation des femmes dans la gouvernance	53
7.2. Appréciation sur la gestion des ressources au niveau local	54
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POUR UNE PRISE EN COMPTE DES DESC DES FEMMES.	55
BIBLIOGRAPHIE	61
ANNEXES	65
THEMES & SOUS THEME	75

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Tableau descriptif de l'échantillonnage	16
Tableau 2	Statut des femmes enquêtées dans les associations	21
Tableau 3	Niveau de formation dans quelques domaines selon le pays	25
Tableau 4	Niveau d'accès à l'information selon les sources et le pays	27
Tableau 5	Niveau d'accès aux DESC des femmes productrices	30
Tableau 6	Estimation de la probabilité des femmes d'accéder aux DESC	34
Tableau 7	Structures existantes dans les localités enquêtées	37
Tableau 8	Disponibilité des structures de santé	38
Tableau 9	Accessibilité géographique des structures sanitaires	38
Tableau 10	Qualité des services de santé selon le Pays	40
Tableau 11	Mode d'accès exploitation individuelle	44
Tableau 12	Appréciation sur le coût de l'eau	46
Tableau 13	Participation des femmes aux groupes de gestion	53
Tableau 14	Perception des femmes sur la gouvernance au niveau locale	54

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Situation matrimoniale	21
Graphique 2	Principales activités des femmes	22
Graphique 3	Femme enquêtée avoir fréquenté l'école selon le pays	23
Graphique 4	Niveau d'instruction des femmes enquêtées selon le pays	23
Graphique 5	Niveau d'alphabétisation des femmes enquêtées selon le pays	24
Graphique 6	Niveau d'étude du conjoint	26
Graphique 7	Information sur les DESC	28
Graphique 8	Sources d'information sur les DESC	28
Graphique 9	Accès des femmes aux services	37
Graphique 10	Coût des soins de santé	39
Graphique 11	Accès à l'eau potable	41
Graphique 12	Sources de l'eau consommée dans le ménage	41
Graphique 13	Qualité de l'eau	42
Graphique 14	Exploitation individuelle de la terre	43
Graphique 15	Raisons du non accès des femmes à la terre	44
Graphique 16	Accès à l'eau dans les exploitations	45
Graphique 17	Distance entre les sources d'eau et les exploitations des femmes	45
Graphique 18	Avez-vous une fois sollicité un crédit pour vos activités ?	46
Graphique 19	Raison de non demande de crédit	47
Graphique 20	Types de structures de financement	47
Graphique 21	Dépense des crédits	48
Graphique 22	Appréciation sur la suffisance du crédit	48
Graphique 23	Accès aux moyens de transport	49
Graphique 24	Type de moyens de transport	49
Graphique 25	Les contraintes liées à l'accès au transport	49
Graphique 26	Situation économique des femmes	50
Graphique 27	Activité agricole et autonomisation des femmes	51
Graphique 28	Contribution à la subsistance du ménage	52
Graphique 29	Représentativité des femmes dans les instances de gouvernance locale	53

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCD	Agence Catalane de Coopération au Développement
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CEDEF	Convention pour l'Élimination De toute Forme de Discrimination à l'Égard des Femmes
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
DESC	Droits Economiques, Sociaux et Culturels
GESTES	Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Société
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
HCDH	Comité des droits économiques, sociaux et culturels du
LSH	Lettres es Science Humaine
MEC	Mutuelles d'Épargne et de Crédit
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement
PIDESC	Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
SJP	Sciences Juridiques et Politiques
SECF	Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Économique et Social
SNEEG	Stratégie Nationale d'Équité de Genre
SNPF	Stratégie Nationale de Promotion Féminine
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UNFPA	Fonds des Nations-Unies pour la Population
VFS	Vallée du Fleuve Sénégal

INTRODUCTION

La question des droits des femmes relève sans doute de l'organisation de la société et des rapports de pouvoir qui y sont en jeu mais l'état de ces rapports est dynamique et se transforme.

Dans les sociétés anciennes africaines, les femmes occupaient une place centrale. Elles avaient un rôle prépondérant dans la vie spirituelle de la cité, et il était courant que des femmes aient des responsabilités politiques dans la société. Les différences entre l'homme et la femme étaient prégnantes dans la division sociale du travail, mais il s'agissait d'une différenciation sans hiérarchisation. L'homme et la femme étaient d'égale dignité. (Cheikh A. DIOP, 1982).

Les politiques néolibérales et le nouvel ordre économique, avec son lot de crises, comme celles qui sont consécutives au phénomène d'accaparement des ressources, mettent en péril les économies, notamment celles rurales. Leurs effets sur les populations sont considérables surtout chez les jeunes et les femmes.

Pour ces deux catégories de personnes vulnérables, c'est essentiellement du point de vue du respect des droits que le problème se fait sentir, comme c'est le cas au Sénégal et en Mauritanie. La situation de la femme dans les pays africains en général et ceux concernés par cette étude en particulier, est en deçà des recommandations de Beijing. Le rapport du Département d'État des États-Unis, du Sénégal (2011) et de la Mauritanie (2012) sur les pratiques en matière de droits de l'homme révèlent des insuffisances relativement à la promotion et la protection des droits, devoirs et libertés prévus par la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. L'effectivité des textes est sujette à caution. Qu'il s'agisse d'application des lois relatives au travail, à l'accès à la propriété, à l'éducation, à l'héritage ou tout simplement à la santé pour les femmes ou d'élimination des pratiques traditionnelles discriminatoires, la situation de la femme n'est guère enviable et son autonomisation continue à demeurer un défi majeur.

C'est dans un tel contexte marqué par la pauvreté et les inégalités de genre, que le projet « *Accompagnement de coopératives féminines de la vallée du fleuve Sénégal pour leur émancipation et la valorisation de leur travail vers la souveraineté alimentaire* » (2015-2016), piloté par la Fondation Món-3 et financé par l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD) a établi un partenariat avec l'Université Gaston Berger. Le protocole mis en place a permis de monter une équipe pluridisciplinaire de chercheur-es de l'UFR LSH : Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Société (GESTES) et de l'UFR Sciences Juridiques et Politiques (SJP) pour étudier la situation des femmes sénégalaises et mauritaniennes plus précisément dans le département de Podor (Communes de Mery et Madina Ndiathbé) et dans la région du Brakna en Mauritanie (Communes d'Aéré M'Bar et de Bababé).

L'objectif de la recherche est de collecter des données sur le niveau d'accès des femmes aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) et aussi d'analyser l'impact de la mise en œuvre des DESC sur la vie des ménages ruraux et singulièrement l'autonomisation des femmes. Il s'agira de voir si les femmes des zones étudiées connaissent leurs droits économiques, sociaux et culturels et d'évaluer leur niveau d'accès aux DESC. Les facteurs de respect ou non des DESC et l'impact de leur mise en œuvre sur la vie des populations, et singulièrement sur l'autonomisation des femmes sont aussi explorés.

La méthodologie s'appuie sur une démarche combinant les méthodes d'analyse qualitative et quantitative. L'analyse part d'une approche comparative et intersectionnelle pour comprendre la situation des femmes productrices au Sénégal et en Mauritanie.

L'étude comporte deux parties : la première partie pose le cadre théorique et méthodologique. Elle est composée de deux chapitres. Le premier présente le contexte et la justification de l'étude ; le second spécifie l'approche méthodologique et conceptuelle.

Quant à la deuxième partie de ce travail, elle présente les résultats de la recherche. Elle est composée de cinq chapitres. Le premier chapitre porte sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques. Le second chapitre de cette partie présente le niveau d'information des femmes sur les DESC. Le troisième aborde le niveau d'accès au DESC des femmes et leurs déterminants. Le quatrième traite de la question de l'effectivité des DESC et l'autonomisation des femmes productrices. Et enfin, le chapitre cinq présente la question de la gouvernance locale et les DESC des femmes.

CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Cadre juridique des droits économiques, sociaux et culturels des femmes en contexte rural dans la Vallée du Fleuve Sénégal

Les multiples défis liés au développement en Afrique sud-saharienne rend encore plus urgent la contribution des populations ainsi que la réduction de l'exclusion. Dans cette perspective, la prise en compte des enjeux de genre sont incontournables pour enclencher les dynamiques d'atténuation voir de remédiation des vulnérabilités observées en contexte de pauvreté.

C'est dans ce cadre que la présente étude interroge l'effectivité de la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels. L'effectivité concerne, au-delà de l'existence d'un dispositif juridique et la mise en œuvre réelle des droits consacrés, la possibilité d'exercer, à moindre coût, les voies de droit prévues dans les différents systèmes juridiques. En effet, il s'agit d'analyser la réalité du respect, dans les communautés étudiées, des droits consacrés au plan national et international.

Ces droits ont été consacrés par la communauté internationale, convaincue que « *la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde* »¹. Or, cette dignité ne peut être atteinte et garantie que si l'individu est libéré de la crainte et de la misère et un état garant de ses droits... Il en découle, un lien fort entre les DESC et la dignité humaine. Celle-ci les fonde et dans le même temps, sa garantie en dépend.

Cette étude est d'autant plus importante que la Charte des Nations Unies impose aux Etats l'obligation de promouvoir le respect effectif des droits de l'homme dont les DESC sont une des composantes les plus essentielles. Il s'agit ici d'appréhender et d'analyser le respect par les Etats sénégalais et mauritanien de cette exigence à laquelle ils ont souscrit.

Auparavant, il semble utile de faire état du cadre juridique des droits susmentionnés au Sénégal et en Mauritanie. Il faut cependant avoir conscience de l'existence d'éventuelles particularités dans la législation mauritanienne, particularités qui pourraient découler du fort ancrage de la Mauritanie dans la tradition juridique islamique (application de la charia). Cette tradition juridique d'inspiration islamique pose le principe d'une inégalité de traitement entre l'homme et la femme en général. En effet, certaines dispositions sont relatives au statut de la femme. C'est ainsi que la loi n°2001-052 du 19 juillet 2001 Portant Code du Statut Personnel, dans ses articles 6, 9, 10, 11 et 12. L'article 9 dispose : « La tutelle (Wilaya) est exercée dans l'intérêt de la femme. La femme majeure ne peut être mariée sans son propre consentement et la présence de son tuteur « Weli ». Le silence de la jeune fille vaut consentement. » Quant à l'article 10, il dispose : « Le tuteur « Weli » doit être de sexe masculin, doué de raison, majeur, et de confession musulmane.» Il s'y ajoute qu'une différence doit être faite relativement à la situation des femmes selon l'appartenance religieuse. En effet, la République Islamique de Mauritanie reste régie par un système de pluralisme juridique.

Pour comprendre la situation des droits des femmes au Sénégal et en Mauritanie, la présente recherche se réfère respectivement au droit externe et au droit interne. Ce dernier renvoie, de façon générale, au corps de règles applicables au sein d'un espace géographique déterminé et dont les pouvoirs publics assurent l'effectivité. Le droit externe découle de l'activité d'institutions supranationales aussi bien au plan sous-régional, régional et international. En effet, il est important d'avoir en repère une double origine de la consécration des droits économiques, sociaux et culturels. Ces droits trouvent leur source en effet dans le droit interne et le droit international. Il faudra, au plan interne, distinguer le droit sénégalais et le droit mauritanien, pour mettre en évidence les règles spécifiques qui déterminent et encadrent, dans chacun des deux pays, la mise en œuvre des DESC.

¹ Préambule, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Au plan international, il est à relever que les droits économiques, sociaux et culturels ont d'abord été consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 qui, en son article 22, dispose :

« Toute personne, en tant que membre de la société (...) est à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »

Outre la Déclaration Universelle qui, du reste, n'a qu'une portée symbolique, il y a lieu de relever l'adoption, le 16 décembre 1966, par l'Assemblée Générale des Nations Unies du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), entré en vigueur le 1er janvier 1991. Ce texte est le véritable instrument fondateur en la matière. Le PIDESC liste les différents droits dont l'effectivité de la mise en œuvre fait l'objet de la présente. Ces droits sont dits de deuxième génération. Ils sont distingués des droits civils et politiques, dits de première génération et contenus déjà dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Ils sont également différents des droits de troisième génération que sont les droits des peuples et de solidarité (droit à un environnement sain, droit à la paix, au développement,...).

Les DESC, tels qu'ils ressortent du Pacte International, reposent sur une volonté de promouvoir une égalité socio-économique. Ils trouvent leur fondement dans la sociale démocratie. Cette origine a une incidence dans leur mise en œuvre dans une société où ces idées ne sont pas bien ancrées, en raison d'un contexte culturel et d'une histoire différents. En effet, les DESC sont véritablement nés au milieu du XXe siècle. Le PIDESC les cristallise dans un document juridique contraignant, caractère absent de la Déclaration de 1948.

Le Sénégal a signé le PIDESC le 6 juillet 1970 et l'a ratifié le 13 février 1978. Quant à la Mauritanie, elle l'a ratifié le 17 novembre 2004. Il en découle donc que, au plan juridique, le PIDESC s'impose au Sénégal et à la Mauritanie.

En outre, la communauté internationale a jugé utile de renforcer le dispositif de protection des femmes par l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes le 18 novembre 1989.

De même, dans le contexte africain, un certain nombre de droits sont consacrés à travers la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) en date du 27 juin 1981. Ce texte dispose en son article 2 :

« Toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte sans distinction aucune, notamment de race, d'ethnie, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de tout autre option, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de tout autre solution. »

Le Sénégal a signé la CADHP le 23 septembre 1981 et l'a ratifié le 13 août 1982. La Mauritanie l'a signé le 25 février 1982 et l'a ratifié le 14 juin 1986. La Charte s'impose donc aux deux Etats.

Au plan interne, aussi bien le Sénégal que la Mauritanie se sont dotés d'instruments juridiques prenant en compte la promotion et le respect des DESC. Il faut cependant noter que cette prise en charge n'est pas de même intensité dans les deux pays.

D'abord en ce qui concerne le Sénégal, la Constitution, en tant que charte fondamentale, fait sienne la protection des droits économiques, sociaux et culturels, déjà consacrée au plan aussi bien régional voire africain qu'international. Il est ainsi inscrit dans le bloc de constitutionnalité sénégalais², l'ensemble des instruments internationaux relatifs aux droits fondamentaux.

² En droit français, c'est un ensemble des principes et dispositions que les lois doivent respecter et dont le conseil constitutionnel est le garant. Il n'est pas limité à la seule constitution

Mais en outre, cette constitution reprend dans une liste un certain nombre de droits économiques, sociaux et culturels qui font l'objet d'une consécration constitutionnelle expresse. Par ailleurs, la constitution sénégalaise, garantit en son préambule le rejet et l'élimination, sous toutes leurs formes de l'injustice, des inégalités et des discriminations.

Le rejet de la discrimination, notamment celle fondée sur le sexe, se traduit dans divers textes législatifs. Ainsi, la volonté de prise en compte des droits des femmes transparaît ainsi dans la loi n°97-17 du 1er décembre 1997 portant Code du travail. L'article 1er du code du travail affirme le droit à un égal accès au travail sans distinction d'origine, de race, de sexe et de religion.

En outre, l'accès à la terre est aussi garanti à travers la loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national ainsi que son décret d'application N°64-573 du 30 juillet 1964 fixant ses conditions d'application.

Concernant la Mauritanie, il faut noter l'existence d'un cadre juridique contrasté. La constitution de la République Islamique de Mauritanie, aussi bien dans sa version originale de 1991 que dans la version révisée de 2012 (la loi constitutionnelle n° 2012- 015 du 20 mars 2012) proclame la garantie intangible des droits économiques et sociaux. La réforme de 2012 consacre une avancée majeure avec la reconnaissance de la diversité culturelle en Mauritanie.

Au plan infra constitutionnel, il faut noter que le système juridique mauritanien présente certaines similitudes avec celui du Sénégal. Différents rapports internationaux sur la situation des droits de l'homme en Mauritanie font état de la consécration par les lois des DESC. Cependant, la difficulté d'accès aux textes mauritaniens constitue un frein à une vérification. A ce propos, l'Observatoire Mauritanien des Droits de l'Homme et de la Démocratie note dans son rapport de 2011 que les textes juridiques mauritaniens ne sont pas répertoriés ni rendus publics³. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels du HCDH a ainsi regretté, dans son rapport 2012 sur les DESC en Mauritanie, l'absence totale d'éléments d'information concernant l'application de l'article 3 du Pacte sur le droit égal de l'homme et de la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels.

De part et d'autre du Fleuve Sénégal, il est à relever la culture civiliste fortement inspirée de la France, ancienne puissance coloniale, dans les deux pays. Mais, la Mauritanie est une République Islamique. Le droit civil y côtoie donc la Charia, la loi islamique. Cette double appartenance doit également être prise en considération dans l'appréciation de la situation DESC, singulièrement en ce qui concerne les femmes. Ainsi, il est remarquable de noter que la femme non mariée est considérée comme incapable puisqu'elle est placée sous tutelle de mariage (article 9 Code du Statut personnel). Mais, dans le même temps, le code du statut personnel confère à la femme le droit de négocier son contrat de mariage⁴. Le code comporte diverses autres dispositions discriminatoires à l'égard de la femme. Elle a ainsi un rôle, des obligations et des droits différents de ceux du mari dans les affaires familiales. Le code consacre également des différences de traitement entre filles et garçons, ce qui confère aux femmes et aux filles un statut inférieur dans la société et les prive des droits égaux que leur garantit le PIDESC. Cette discrimination rejaille sur la prise en charge des DESC.

1.2. La situation économique, sociale, culturelle des femmes au Sénégal et en Mauritanie

L'égalité des chances entre femmes et hommes reste une quête pour les femmes autant au Sénégal qu'en Mauritanie malgré des avancées manifestes. Ces différents pays ont adopté un ensemble de conventions internationales et ont élaboré des lois fondamentales reconnaissant l'égalité des sexes. Il en est ainsi du préambule de la Constitution Sénégalaise du 22 janvier 2001, maintes fois modifiée, qui réaffirme l'attachement du pays au respect des libertés fondamentales et des droits du citoyen comme base de la société. De plus, le protocole facultatif se rapportant à la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été signé par le Sénégal depuis juillet 2000.

³ Rapport alternatif sur la mise en œuvre du fond du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en Mauritanie, 2010-2011

⁴ Le contrat de mariage n'existe pas en droit sénégalais de la famille.

Plusieurs documents stratégiques de développement prennent en compte la dimension genre à l'image de la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS), de la Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES), de la revue à mi-parcours de la Stratégie Nationale d'Équité de Genre (SNEEG), du Document de Politique Economique et Sociale (DPES), la loi sur la parité (2010), etc.

Pour sa part, la Mauritanie dans la Constitution (Art. 1er al. 2) assure aussi à tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de condition sociale l'égalité devant la loi. Au cours de la période 1990-2005, le pays a connu une véritable mutation en matière de promotion de la femme et de protection de ses droits qui se sont d'abord concrétisés par la création d'un département ministériel le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) en 1992. Pour contribuer au développement équitable et durable par une participation effective des femmes à la vie socioéconomique et politique du pays, le SECF a élaboré une stratégie nationale en matière de promotion féminine pour la période 1995-2000. Cette Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF) a permis de dégager les priorités nationales pour le genre et particulièrement la reconnaissance du droit des femmes. Le SECF a été remplacé en 2007 par un Ministère chargé de la Promotion Féminine, de l'Enfance et de la Famille, qui a débouché sur la création d'un nouveau programme d'intégration sectorielle du genre. Dans le cadre de la participation de la Mauritanie au Conseil Africain des Droits de l'Homme, un décret du 2 juillet 1998 a créé un Commissariat aux droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion, chargé d'assurer le suivi du respect des engagements internationaux de la Mauritanie en matière de Droits de l'Homme et de soumettre aux organes conventionnels les rapports périodiques du pays.

Mais, de manière générale, les droits accordés par les constitutions de ces deux pays et les mécanismes stratégiques se chevauchent avec les droits coutumiers et religieux. Cette dualité présente des risques dans leur respect et dans les pratiques. Elle est une probable source de production d'inégalités, particulièrement en ce qui concerne les femmes en milieu rural. La division sexuelle du travail, leur statut d'épouse et de mère, accroît leur charge de travail et les cantonne dans des activités économiques qui sont dans le prolongement de leur rôle de reproduction. L'organisation sociale, telle qu'elle existe dans la plupart des communautés, oblige les femmes, particulièrement les femmes pauvres, à consacrer une partie importante de leur temps aux travaux domestiques et aux activités de reproduction, liées à la maternité, aux soins de santé de la famille et des enfants. En plus de ces activités de reproduction les femmes s'investissent généralement dans les activités communautaires, nécessaires à la cohésion sociale.

Un ensemble de contraintes liées au statut traditionnel des femmes, à leur charge de travail, à leur absence d'autonomie économique, à leur faible niveau d'instruction, compromettent leur participation à la vie publique. Malgré de réelles avancées, en matière de promotion des droits politiques, économiques et sociaux des femmes (notamment au Sénégal), elles sont encore très peu présentes dans les instances nationales et locales de représentation et de décisions particulièrement en Mauritanie. En effet, l'adoption en 2006 d'un décret établissant un quota de 20% de femmes sur les listes des candidats aux élections municipales et parlementaires n'a pas permis aux femmes de jouer pleinement leur rôle. Elles restent encore minoritaires parmi les élus et leur participation à la prise de décision est loin de correspondre à leur contribution effective à la société et à la vie politique. Les données de l'UNFPA 2015 montrent que les femmes sont 6 parmi 26 ministres, 6 maires parmi 218 et représentent 25% des fonctionnaires⁵. Toutefois, grâce à cette réforme, les femmes représentent 33 % des élus dans les municipalités et respectivement 17,9 % et 17 % au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Comparativement au Sénégal, la présence des femmes dans les structures législatives montre une avancée assez significative qui tend vers une participation paritaire au sein de l'institution parlementaire. La loi sur la parité adoptée le 08 mai 2010 au Sénégal instaure la parité dans les institutions totalement ou partiellement électives (Assemblée nationale, conseils municipaux et départementaux).

⁵ wcaro.unfpa.org/fr/news/promouvoir-lautonomisation-des-filles-et-des-femmes-en-mauritanie

En 2015, les femmes représentaient 42,6% des députés au niveau de l'Assemblée Nationale contre 18,7% lors de la législature antérieure 2007-2012. Concernant les collectivités locales, la représentation des femmes dans les assemblées des Départements et des Communes est passée de 15 à 47%. Toutefois les Gaps à combler relèvent principalement de l'accès aux fonctions (Ministères, Directions). En effet, le gouvernement comptait 7 ministres femmes en 2015 pour un effectif global de 33 ministres soit 21,3% (contre 5 femmes ministres sur 32 en 2013). De plus sur 210 nominations aux postes de responsabilité au conseil des ministres, de janvier 2015 au 19 octobre 2015, 26 seulement sont des femmes contre 182 hommes soit un taux de 13%⁶.

La différence notée sur la situation des femmes en Mauritanie et au Sénégal est plus remarquable du point de vue du classement mondial comparativement au pourcentage des femmes dans les chambres uniques ou basses. En effet, selon le classement de l'Union interparlementaire 2012 sur l'Etat de la situation des femmes dans les parlements nationaux, le Sénégal est classé 6ème sur 193 pays alors que la Mauritanie est 66^{ème}. Toutefois, le constat majeur tiré est que les fonctions leaders sont restées masculines au niveau des deux pays. Les disparités de genre par rapport à l'éducation et à la formation au niveau des deux pays entravent le plein accès et le maintien des femmes dans les postes de responsabilité. En raison de l'exacerbation des résistances socioculturelles et de l'implication insuffisante des femmes dans la vie politique, leur participation demeure insignifiante, aux niveaux local et national.

Cette quasi absence des femmes dans les sphères de prise de décisions locales et nationales ne favorise pas la prise en compte de leurs contraintes spécifiques et de leurs propres aspirations dans les politiques et programmes de développement. Pour combler ce déficit, les femmes se regroupent autour d'organisations ou de groupements et mettent en commun leurs ressources. Toutefois, ces organisations féminines ont, le plus souvent, pour seule force, la volonté d'entraide de leurs membres et souffrent de leurs handicaps : entraves économiques diverses, dont l'accès aux crédits et la propriété ; peu de temps dont elles disposent ; manque d'instruction et de qualification, etc. Ainsi, quand bien même les organisations de femmes sont nombreuses, elles ne leur permettent pas d'améliorer leur statut, de renforcer leur participation aux prises de décisions dans la cité, d'avoir des activités économiquement rentables.

En milieu rural, où elles produisent environ plus de 80% des cultures vivrières et constituent une main d'œuvre bon marché, les femmes en raison des règles sociales et culturelles au Sénégal et en Mauritanie exécutent quasiment seules les activités de production. Elles y assurent aussi une part considérable des activités de production communautaire.

Pour faire face à leurs nouvelles obligations économiques, elles développent diverses activités génératrices de revenus : maraîchage, petit commerce, transformation de produits locaux, artisanat. Malgré les efforts qu'elles déploient, les revenus qu'elles en tirent sont extrêmement réduits. Leur accès fort limité aux principales ressources : terre, crédit, formation, services sociaux de base (eau potable, structures sanitaires, écoles) et la faiblesse de leur participation aux prises de décisions familiales et communautaires, influencent négativement leurs conditions de vie. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action de M3 : il s'agit d'accompagner les organisations ou coopératives agricoles féminines de part et d'autre des deux rives de la vallée du fleuve Sénégal pour leur émancipation et pour la valorisation de leur production vers la souveraineté alimentaire. Grâce au financement de l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD) et de plusieurs bailleurs, 28 coopératives maraîchères dans neuf (9) communes en Mauritanie et dix (10) groupements dans cinq (5) communes au Sénégal bénéficient de l'appui de la Fondation M3. Cette dernière travaille depuis 1997 dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) entre la Mauritanie et le Sénégal, en orientant ses actions vers la promotion de la souveraineté alimentaire et la bonne gouvernance afin de favoriser les transformations sociales et économiques nécessaires pour un développement humain durable.

⁶ Données Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, 2015. Rapport national : Déclaration solennelle des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, Dakar

La présente recherche s'inscrit dans ce cadre. Elle procède à une actualisation des données sur les dynamiques de transformations des rapports sociaux de sexe après plus d'un demi-siècle d'activités des mouvements sociaux des femmes pour le repositionnement stratégique des femmes dans la gestion des affaires de la communauté, dans l'organisation de la vie familiale et conjugale et la citoyenneté de manière générale. Un des objectifs explicites du projet est d'identifier les barrières à l'accès effectif des DESC des femmes productrices dans la vallée du fleuve Sénégal et de définir les moyens pour la mise en œuvre effective des changements institutionnels/lois. Elle offre la possibilité d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la violation des DESC des femmes en Mauritanie et au Sénégal dans le but d'infléchir les politiques locales pour une prise en compte plus effective des DESC des femmes.

1.3. Objectifs de l'étude

1.3.1. Objectif Général

La recherche a pour but de permettre de comprendre la situation des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) des femmes productrices dans le département de Podor au Sénégal et dans la région du Brakna en Mauritanie.

1.3.2. Objectifs spécifiques

1. Mesurer l'effectivité de l'accès des femmes à leurs droits économiques, sociaux et culturels (DESC) en milieu rural
2. Dresser un diagnostic des pratiques de gouvernance locale au sein des deux pays (Sénégal, Mauritanie)
3. Analyser l'effet des activités agricoles des femmes dans l'économie, le social et l'environnement
4. Donner des recommandations pour une meilleure prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) des femmes en prenant en compte la spécificité des deux pays.

CHAPITRE 2. APPROCHE CONCEPTUELLE ET MÉTHODOLOGIQUE

Ce chapitre décrit l'approche conceptuelle et la méthodologie adoptée dans le cadre de l'étude.

2.1. Approche conceptuelle

Les droits économiques, sociaux et culturels sont des droits humains considérés comme les « droits créances », c'est-à-dire des droits pour lesquels les États sont tenus d'intervenir pour prendre les mesures appropriées garantissant leur réalisation (à l'inverse des droits civils et politiques). Ces droits garantissent à toute personne un niveau de vie suffisant et favorisent l'amélioration constante de ses conditions d'existence. Il s'agit notamment du droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'eau, droit à la terre, droit à la mobilité et transport, droit à l'information, droit à la liberté d'expression et du droit d'entreprendre.

En dépit de leur importance capitale, ces droits ont fait et continuent de faire l'objet d'une quasi déréliction ; phénomène dont une des raisons les plus importantes, sinon la principale, tient aux difficultés entourant la détermination de leur portée juridique (Nicolas JAGOBS, 1999). Traditionnellement regroupés sous le qualificatif de droits de l'homme de « seconde génération », les DESC sont perçus comme des droits de seconde catégorie par rapport aux droits civils et politiques. Certains chercheurs n'ont d'ailleurs pas hésité à aller jusqu'à défendre la position selon laquelle les dispositions du Pacte de 1966 ne représenteraient en réalité que la formulation de simples principes destinés à guider l'action étatique dans les domaines économiques, sociaux et culturels (Vierdag, E., 1975). D'ailleurs à l'occasion de la Conférence internationale de Vienne sur les droits de l'homme (1993), il a été émis la réflexion suivante :

«La communauté internationale dans son ensemble continue de tolérer trop souvent des atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels qui, si elles concernaient plutôt les droits civils et politiques, susciteraient l'horreur et l'outrage et mèneraient à des appels concertés pour y mettre fin. En effet, malgré la rhétorique, les violations des droits civils et politiques continuent à être traitées comme si elles étaient de loin plus sérieuses, et donc plus clairement intolérables, que de massives et directes dénégations des droits économiques, sociaux et culturels»⁷

Malgré cette distinction créée, les droits économiques, sociaux et culturels et les droits civils et politiques sont indissociables.

« Tous les droits de l'Homme sont universels, indivisibles, interdépendants et corrélés. La communauté internationale doit traiter les droits de l'Homme de manière globale, juste et équitable avec la même emphase sur chaque droit. Alors que l'importance des particularités nationales et régionales ainsi que des différences historiques, culturelles et religieuses doivent être prises en compte, il est du devoir de chaque État sans distinction de système politique, économique et culturel de promouvoir et de protéger tous les droits de l'Homme et toutes les libertés essentielles ». Déclaration de la Conférence Mondiale des droits de l'Homme de Vienne 25 juin 1993.

En raison de la progression massive de la pauvreté, des inégalités sociales et de tout type d'abus conduisant à la négation même de la dignité humaine, de la justice sociale et du concept de démocratie, les droits des personnes sont progressivement devenus l'enjeu des politiques internationales, européennes, communautaires et nationales. La violation des droits des femmes est actuellement au cœur des débats internationaux. Elle interpelle aussi bien les décideurs politiques, les organisations de la société civile et les citoyens, que les chercheurs. Investies par quelques juristes et quasiment désertées par les sociologues, les études sur les Droits Culturels Sociaux et Economiques se sont focalisées sur leur nature (Nicolas JAGOBS, 1999, Robitaille, D. (2006)) et les écarts entre les normes et leur application (Laviec, J.-P., 1991 ; Imbert P.H., mai-juin 1989),

⁷ Voir Status of Preparations of Publications, Studies and Documents for the World Conference, Note by the Secretariat, Addendum, Contribution Submitted by the Committee on Economy, Social and Cultural Rights, Doc. ONU CONF.157/PC/62/Add.5 (26 mars 1993), Annex I, Statement on the World Conference on Human Rights on Behalf of the Committee on Economy, Social and Cultural Rights (adopted by the Committee on 7 December 1992).

délaissant les problématiques sociales (la question genre par exemple) qui impactent grandement l'effectivité des DESC dans un contexte donné, particulièrement en Afrique. Généralement, les recherches existantes analysent les droits des femmes du point de vue sociologique des rapports de pouvoir hommes femmes et les inégalités sociales allant de la division du travail et de la différence du genre (Cheikh Anta Diop, 1959 ; Saliou S. M. Kandji 1997). Ces auteurs décrivent en majorité l'Afrique comme un continent où les droits élémentaires sont les plus bafoués. Certains comme Mar Fall parle même « *d'inexistence de ces droits dans certains pays, sauf peut-être du droit de se taire* » (Mar Fall, 1987).

Au niveau régional, sous la pression de mouvements féministes, une volonté politique de promotion et de défense des droits humains fondamentaux des femmes africaines a été impulsée. Toutefois, le défi aujourd'hui réside comme le souligne la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Navi Pillay « dans l'application de ces droits sur le terrain »⁸. Il continue en effet à exister un grand décalage entre les normes énoncées et la réalité que vivent des milliards d'êtres humains particulièrement des femmes qui voient leurs DESC bafoués.

Au regard de la situation, il est donc nécessaire de s'interroger sur la pertinence de la manière dont ces droits sont diffusés, de leur mode de réception et d'appropriation dans les sociétés africaines. L'analyse de l'état des DESC des femmes productrices en Mauritanie et au Sénégal pose, ainsi, indiscutablement la problématique des relations de pouvoir dans les sociétés fortement patriarcales et hiérarchisées. Les formes différenciées de comportement que la société attribue à des hommes et à des femmes diffèrent dans le temps et l'espace. Ces formes sont également déterminées entre autre par des facteurs ethniques, de classe, d'âge (Moser, 1995).

Comme courant alternatif aux nombreuses tentatives de circonscrire les rapports de pouvoir et la nature des rapports sociaux de sexe, l'approche intersectionnelle présente de nombreux avantages dans les études de genre. Elle va au-delà d'une simple reconnaissance de la multiplicité des systèmes d'oppression opérant à partir de ces catégories et postule leur interaction dans la production et la reproduction des inégalités sociales (Crenshaw 1989 ; Collins 2000 ; Brah & Phoenix 2004).

Dans le cadre de cette recherche, l'approche intersectionnelle permet, d'une part, d'appréhender l'imbrication des rapports de pouvoir, de domination et toutes les constructions concernant les privilèges et devenirs des femmes, des hommes, des jeunes et l'ensemble du groupe social et d'autre part, d'analyser les multiples déterminants de l'effectivité des DESC en explorant comment le genre interagit avec la classe sociale, l'ethnie, l'origine géographique, l'appartenance à la vie associative, etc. (Elizabeth Haper, 2012). Elle permet de re-contextualiser les déterminants des DESC des femmes en regard des différentes logiques de domination dans les sociétés étudiées où le conservatisme est assez profond, les inégalités socio-économiques une réalité et les attentes vis-à-vis de la société et de l'Etat en termes de citoyenneté un défi majeur à relever.

L'approche intersectionnelle offre, à cet effet, la possibilité d'appréhender « *la réalité sociale des femmes et des hommes, ainsi que les dynamiques sociales, culturelles, économiques et politiques qui s'y rattachent comme étant multiples et déterminées simultanément et de façon interactive par plusieurs axes d'organisation sociale significatifs* » (Stasiulis 1999 : 345).

Cette perspective scientifique permet de saisir de manière plus fine la complexité inhérente à la coexistence des rapports de genre avec d'autres rapports de pouvoir. L'analyse sociologique envisagée dans le cadre de cette recherche se base sur cette approche pour rendre visible le rôle des différents acteurs : la famille, les médias, la communauté, les structures financières, les Etats, etc. dans l'effectivité des droits des femmes et dans leurs dynamiques d'autonomisation.

Le projet adoptera également une approche comparative. En effet, l'image de la femme ou ses représentations varient d'une société à l'autre. Il est peu probable que cela n'ait pas d'impact sur ses aspirations individuelles. Ainsi, il importe donc, suivant Guy Rocher (1979), d'adopter une approche comparative et de prendre en compte les aspirations collectives dans l'étude des aspirations individuelles. Suivant cette perspective, l'environnement social et culturel est tout à la fois une source d'aspirations et un obstacle à leur réalisation.

⁸ 297 Rés AI63/PV.65, supra note 2 à la page 5.

Cette approche vise à dégager des expériences nationales en matière de politique de genre. Elle consistera notamment à faire, d'une part, une analyse comparative des institutions ainsi que des stratégies nationales de lutte contre les pratiques susceptibles de porter atteinte au DESC des femmes et d'autre part, une proposition de stratégies innovantes pour l'effectivité des DESC des femmes productrices dans la vallée du fleuve Sénégal.

2.2. Techniques d'échantillonnage et outils de collecte des données

Une approche quantitative et une qualitative ont été utilisées dans cette recherche. La première avait pour but, à travers des analyses univariées et bivariées des données collectées par l'enquête, de mesurer le niveau d'accès au DESC des femmes productrices et de saisir les déterminants de leur effectivité. La seconde permettait d'aller plus en profondeur en essayant de systématiser et d'expliquer les perceptions et les représentations des communautés concernées par l'étude sur les DESC des femmes et de comprendre les pratiques de gouvernances locales et de voir si elles se rapprochent des règles énoncées formellement ou s'en écartent. En plus de cette dimension heuristique attachée aux deux approches, leur choix était dicté par un besoin de triangulation et de validation des résultats obtenus de part et d'autre.

La phase de collecte de données s'est déroulée dans le département de Podor au Sénégal et dans la Région de Brakna en Mauritanie. Les instruments de collecte utilisés étaient les suivants :

2.2.1. Le questionnaire

Le questionnaire a permis de saisir in situ certain aspect de la problématique des droits des femmes. Il s'agissait :

- du profil des femmes qui ont accès ou non au DESC
- du niveau d'information et d'accès des femmes au DESC
- de la situation socio-économique des femmes productrice et de leur niveau d'autonomisation
- des pratiques de gouvernance locale
- du niveau de participation des femmes dans la gouvernance
- etc.

2.2.2. L'entretien

Il a permis de recueillir des informations sur les perceptions individuelles. Les cibles des entretiens étaient diversifiées. Elles étaient composées par les autorités administratives, les autorités coutumières, les responsables des coopératives et les présidents des organisations de producteurs. Le principe de saturation a été appliqué à cet effet.

2.2.3. L'analyse documentaire

Elle a été utile pour collecter les informations sur le cadre juridique au Sénégal et en Mauritanie concernant les droits économiques, sociaux et culturels (DESC).

2.3. Echantillonnage

L'échantillonnage utilisé dans le cadre de l'enquête quantitative est de type non probabiliste. La méthode des quotas était utilisée avec un taux de sondage de 20% de l'échantillon totale. La formule suivante a été appliquée :

$$E=P \times T \text{ (E=échantillonnage ; P=Population ; T=Taux de sondage (\%))}$$

Au total, 333 personnes ont été enquêtées. L'échantillonnage était composé uniquement de femmes. Le tableau ci-dessous résume le plan d'échantillonnage :

Tableau 1: Tableau descriptif de l'échantillonnage

Pays	Commune	Listes associations	Taille population (P) total	Taux de sondage (T)	Echantillon € (E=P*20/100)		
					Association	Commune	Pays
Sénégal	Mery	GIE de Tioubalel Lao	200	20%	40	153	256
		GIE de Dioude Diabe	564	20%	113		
	Madina Ndiathbé	GIE Thierno Samba Ama Ball	475	20%	96	103	
		GIE Thioussan Rewebe	10	20%	7		
Mauritanie	Aéré M'Bar	Coopérative de Bolol Doggo	126	20%	25	58	77
		Coopérative de Dounguel Reo	165	20%	33		
	Bababé	Coopérative Darto Thioubalel	73	20%	15	19	
		Coopérative Jakre Demba Thiouthiou	17	20%	4		
TOTAL							333 pers.

Dans le cadre de cette recherche, des entretiens et des focus groupes ont été réalisés. Les entretiens permettent de recueillir les perceptions individuelles. Elle obéit aux principes de saturation et de diversification. Cette dernière conduit à un ciblage de personnes ressources ayant les qualifications suivantes :

- Autorités administratives
- Autorités coutumières
- Leader d'associations de femmes
- Cas de femmes grandes productrices agricoles appartenant ou non aux associations ciblées

Le principe de saturation a été appliqué. Les enquêteurs choisis avaient le niveau du Master et une bonne expérience du terrain ; ceux qui leur permettaient de jauger la saturation durant les entretiens et les focus group. Seize personnes ont été enquêtées, à cet effet, parmi lesquels huit hommes et huit femmes.

Quant à l'organisation des focus group, elle obéissait au principe de diversification et permettait de confronter les opinions des leaders d'associations de femmes. Quelques problèmes ont été notés lors de l'animation des focus. En effet, les participantes étaient parfois réfractaires à la déclinaison de leurs identités (nom, prénom etc.). L'équipe a jugé nécessaire de ne pas en faire un point obligatoire au risque de ne pas recueillir leurs points de vue comme il se doit.

L'équipe a aussi rencontré quelques difficultés liées au déplacement dans la zone. Il s'agit globalement du manque de moyen de transport, des routes impraticables et de l'enclavement de la zone d'étude.

2.4. Méthode d'analyse des données

Les données de l'enquête qualitative ont été transcrites manuellement et traitées avec le logiciel NVIVO en partie par le moyen de l'analyse de contenu par thématiques.

La saisie des données quantitatives a été faite avec le logiciel SPHINX Plus2. Le choix se justifie par le caractère convivial et complet de ce logiciel qui est à la fois un gestionnaire de base de données et un outil d'analyse des données. Un masque de saisie a été élaboré ; la saisie des données a été réalisée par une équipe de trois opérateurs de saisie. A l'issue des travaux de saisie et d'apurement des fichiers, les données ont été exportées sous les logiciels STATA et SPSS pour la tabulation. Après apurement de la base de données, l'analyse a été faite selon deux ordres. Une analyse univarié, réalisée sur les variables et qui a consisté en l'analyse des fréquences permettant de fournir les distributions des variables selon les différentes modalités.

L'analyse bivariée a consisté généralement en un croisement de variables catégorielles pour étudier la relation de dépendance. A ce niveau, le test de khi-deux et la probabilité calculée à un seuil théorique retenu qui est soit (1%), (5%) ou de (10%) ont permis de déterminer le degré de dépendance. Pour analyser l'incidence des caractéristiques retenues⁹ sur le phénomène étudié, la recherche a fait recours à un modèle logit binaire pour estimer les effets simultanés des variables explicatives choisis sur la variable dépendante «*Accès entier au DESC* ». L'utilisation du modèle s'explique par le caractère binaire de la variable dépendance qui constitue ici l'accès entier au DESC. Elle prend en effet la valeur "1" si la femme a entièrement accès aux DESC et "0" si elle n'en a pas accès. Le recours aux régressions logistiques linéaires a permis de saisir comment la variable dépendante (Accès au DESC) est déterminée par les variables indépendantes suivantes:

- **Les facteurs sociodémographiques** : tels que pays, l'"âge", le "niveau d'éducation", le "niveau d'alphabétisation" et le fait de "suivre une formation professionnelle"
- **Le statut économique et social des femmes** : le "niveau de revenu", "être chef de ménage", "être exposé à la violence", "accès aux infrastructures de bases ", "accès aux ressources économiques"
- **Le niveau d'accès aux infrastructures sociaux de base** : "accès aux infrastructures de base" (structures de santé, infrastructures scolaires, bureau poste, Poste de police/gendarmerie, marché, structures financières)
- **Le niveau d'information des femmes** : "accès au média", "accès à l'information sur les DESC", "niveau liberté d'expression et d'association"
- **La participation des femmes à la gouvernance locale** : "exercer une fonction dans la localité", "dirigeante d'un(e) comité/commission ou association".

Le logiciel Stata a été utilisé dans ce sens pour créer le model.

⁹ Variables indépendantes retenues : Pays, âge, chef de ménage, accès à l'information sur les DESC, situation économique, accès au média, avoir fréquenté l'école, accès aux besoins primaires, accès aux structures de santé, participer à la gouvernance local, niveau de revenu, formation dans un domaine.

PRESENTATION DES RESULTATS

CHAPITRE 3. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

3.1. Poste occupée dans l'association

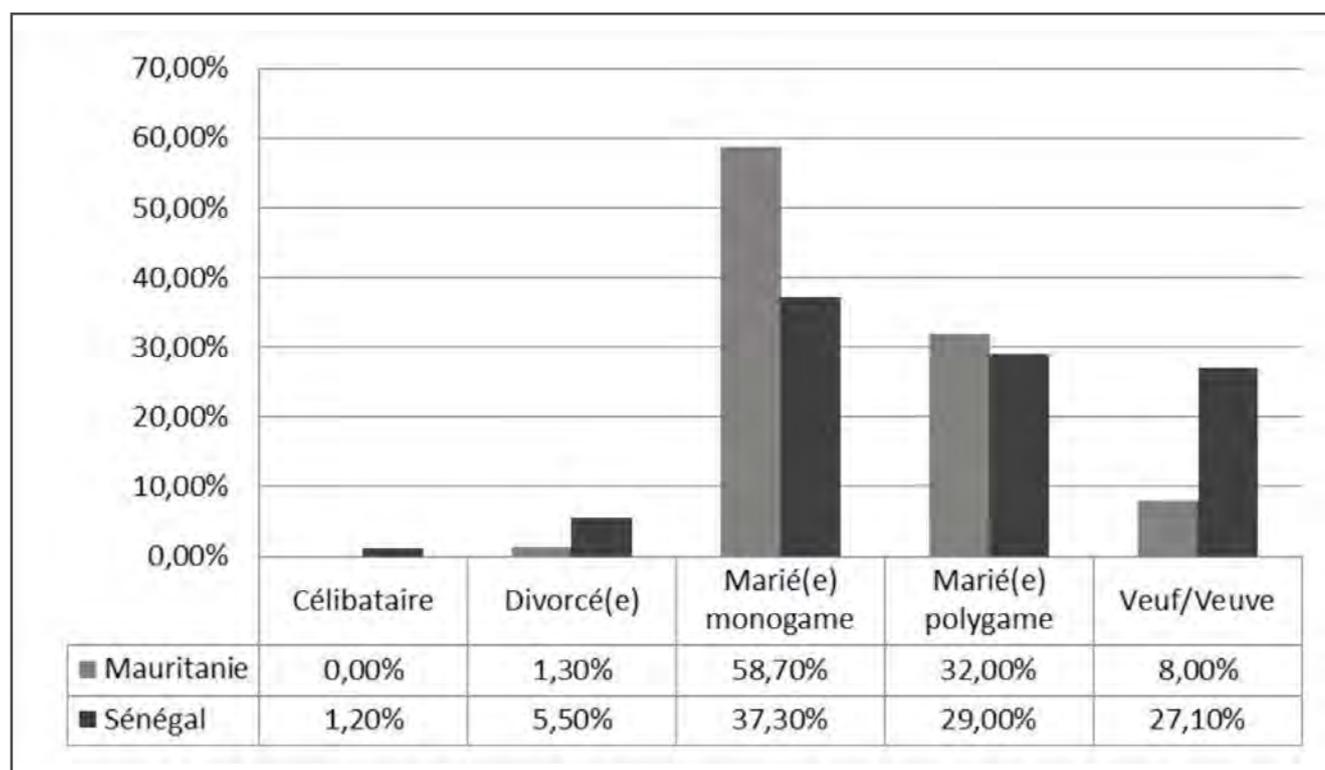
Tableau 2: Statut des femmes enquêtées dans les associations

	Nb. cit.	Fréq.
Membre simple	291	87,4%
Chef de secteur	19	5,7%
Secrétaire Générale	7	2,1%
Trésorière	7	2,1%
Vice-Présidente	4	1,2%
Présidente	3	0,9%
Secrétaire Adjointe	2	0,6%
TOTAL OBS.	333	100%

La structure des différentes associations montre que la majeure partie des femmes enquêtées sont dans la catégorie « membres simples », soit 87,4%. La catégorie « chef de secteur », compris en Mauritanie sous le vocable « chef de groupe »¹⁰, regroupe un pourcentage de 5,7%. Toutefois, compte tenu du déroulement des enquêtes (notamment le tirage aléatoire, et l'idée de ne pas interroger les présidentes des associations), peu de présidentes ont été interrogées car elles devaient l'être dans les entretiens individuels, et ce, pour éviter les doublons. La lecture du présent tableau nous permet de noter que parmi les personnes enquêtées seules 0,6% occupent le poste de Secrétaires adjointes, tandis que les 7% restant se partagent les rôles de secrétaires simples et trésorières.

3.2. Situation matrimoniale

Graphique 1: Situation matrimoniale

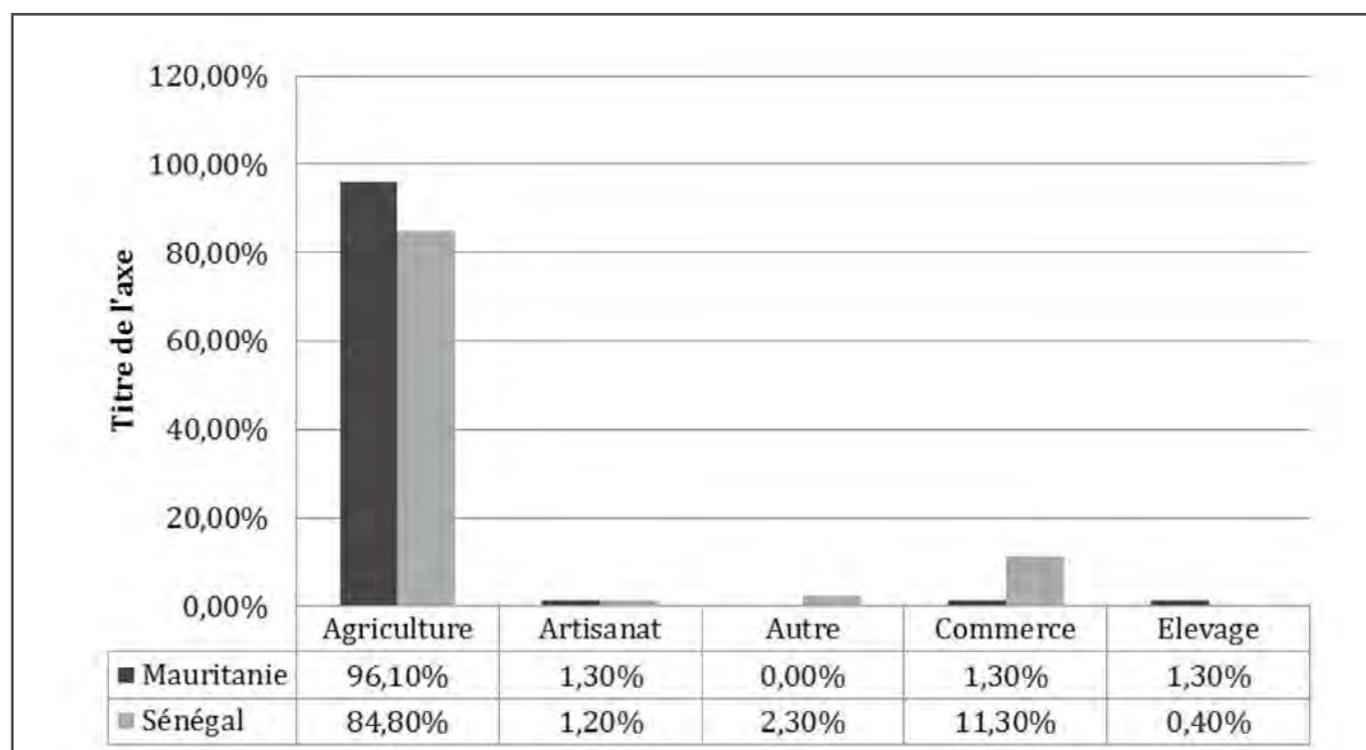


¹⁰ Dans les coopératives féminines en Mauritanie on parle de chef de groupe au lieu de chef de section, NB : dans la présente analyse les deux termes se regroupent dans le même vocable « chef de section »

La répartition des enquêtées selon le statut matrimonial montre que l'échantillon est composé majoritairement de femmes mariées et monogames (soit 58% des personnes enquêtées en Mauritanie et 37,30% au Sénégal), suivies de femmes mariées et polygames avec une proportion d'environ 30% dans les deux pays. Viennent ensuite par ordre d'importance, les veuves et les divorcées qui représentent respectivement 27,1% et 5,5% (Sénégal), 8% et 1,30% (Mauritanie). La distribution de la population en situation de divorce et de veuve montre que les sénégalaises sont majoritairement concernées. Concernant les célibataires, peu de femmes ont été enquêtées soit 1,2%. Une lecture plus approfondie du graphique permet de saisir que les organisations féminines sont principalement composées de personnes adultes. Les jeunes sont une frange faiblement représentée soit 18,02% de l'échantillon total. Or, dans la mesure où les associations sont des espaces d'expression du pouvoir et d'apprentissage du leadership, l'intégration des jeunes constituent un enjeu majeur pour la continuité des activités des structures et l'effectivité du respect des droits des femmes.

3.3. Principales activités des femmes

Graphique 2 : Principales activités des femmes



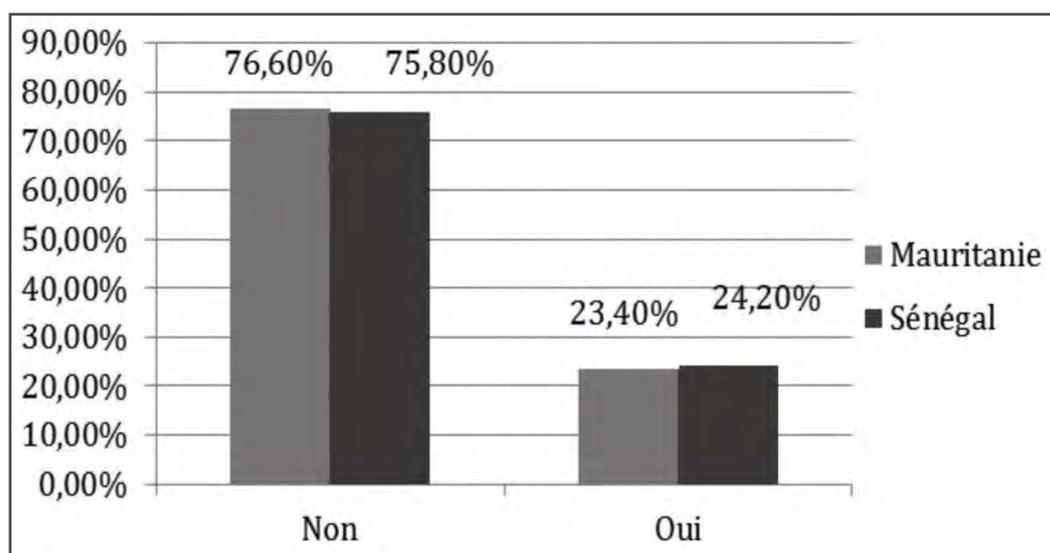
L'activité majeure des femmes enquêtées dans le cadre de cette étude reste l'agriculture. Elle occupe 84,8% des femmes au Sénégal et plus de 95% en Mauritanie. Au Sénégal, le commerce occupe la deuxième place avec 11,30% des répondantes tandis que les autres activités (ménagère, enseignement), l'artisanat et l'élevage occupent respectivement 2,30%, 1,20% et 0,40% de l'échantillon. Alors qu'en Mauritanie, le commerce est moins pratiqué par les femmes enquêtées. Il enregistre un score de 1,30% de mêmes que les autres activités (ménagère, enseignement), l'artisanat et l'élevage. La structuration de la population enquêtée montre la présence des femmes à tous les niveaux de la chaîne de valeur. Ainsi, il est important de suivre la filière de la transformation qui n'est pas une activité principale citée ici mais qui est porteuse d'opportunités pour le développement d'une activité industrielle.

3.4. Education des femmes

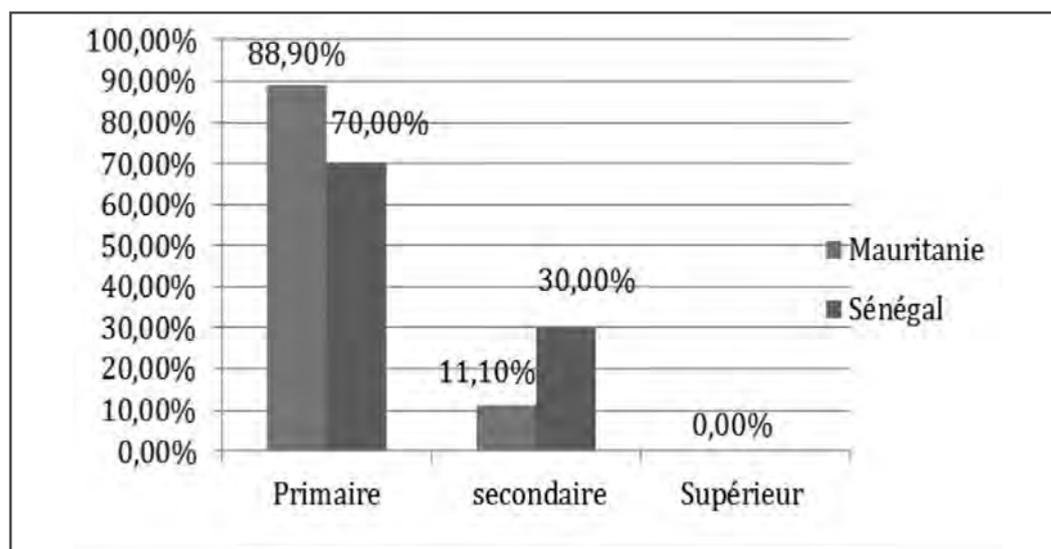
Le niveau d'éducation est un indicateur pertinent pour comprendre les pratiques communautaires et la dynamique des groupes. Les systèmes éducatifs du Sénégal et de la Mauritanie sont organisés suivant le modèle français hérité de l'époque coloniale. Il existe des différences cependant entre les deux systèmes d'enseignement. En Mauritanie, en plus du français, l'arabe est aussi utilisé comme langue d'enseignement. Les informations recueillies renseignent sur le niveau d'étude et de compétences des femmes au sein des communautés.

3.4.1. Niveau d'éducation des femmes productrices

Graphique 3 : Femme enquêtée avoir fréquenté l'école selon le pays



Graphique 4 : Niveau d'instruction des femmes enquêtées selon le pays



Les résultats révèlent une faiblesse assez marquée du niveau d'instruction des femmes productrices enquêtées au Sénégal et en Mauritanie. 76% environ des enquêtées n'ont jamais été à l'école. Parmi celles qui ont fréquenté l'école française, 66% (Sénégal) se sont arrêtées au niveau primaire contre 88,90% (Mauritanie). Seul 11,10% (Mauritanie) ont atteint le niveau secondaire contre 28,50% (Sénégal). Aucune des femmes enquêtées n'a atteint le niveau supérieur.

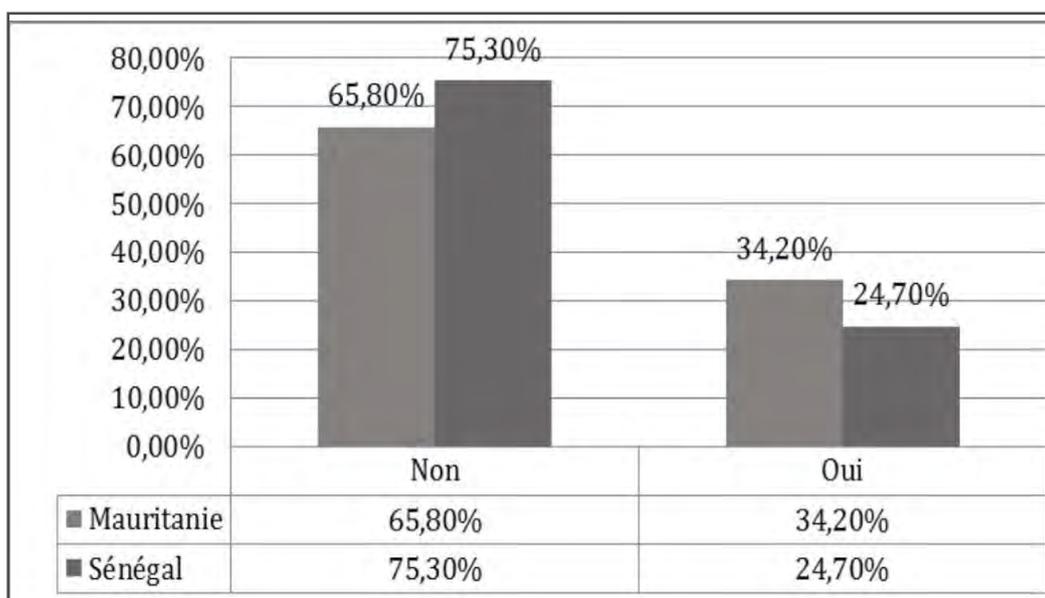
Les cinq principales raisons avancées par les femmes pour avoir arrêté les études très tôt au cycle primaire sont, par ordre d'importance, les suivantes :

- Abandon pour mariage (56, 7% Mauritanie, 36, 7% Sénégal)
- Défaut de motivation (36,8% Mauritanie; 20% Sénégal)
- Manque de moyen financier des parents (15% Mauritanie;10% Sénégal)
- Difficulté de concilier études et tâches ménagères (0% Mauritanie ; 6,7% Sénégal)
- Abandon pour grossesse (5,3% Sénégal)

Pour celles qui n'ont jamais été à l'école, *la décision des parents de ne pas les amener à l'école et leur manque de moyen financier* sont les principales raisons citées. Une législation restrictive, des pratiques culturelles et des coutumes sociales ancestrales empêchent les femmes de jouir pleinement de leurs droits en la matière au niveau des deux pays. Les lois et les usages ne prennent pas en compte le déséquilibre social et économique dont sont victimes les femmes mauritaniennes.

Toutefois, il ressort des entretiens que les filles ont accès au système éducatif. La remarque est qu'au niveau de la population adulte, ce n'est pas le cas comme le montrent les données quantitatives. Ce qui montre un changement évolutif du point de vue de l'accès à l'éducation des filles. Ce résultat est important pour répondre aux problèmes des DESC des femmes. En effet, l'éducation est fondamentale pour les femmes dans la revendication et la jouissance de leurs droits.

Graphique 5 : Niveau d'alphabétisation des femmes enquêtées selon le pays



Comme on peut le constater sur le graphique ci-dessus, 26,4% des femmes productrices enquêtées sont alphabétisées. La seule langue d'alphabétisation est le Pulaar. Aucune femme n'a été alphabétisée en Arabe.

En analysant la situation selon le pays, les données révèlent plus de 34,2% de femmes alphabétisées en Mauritanie contre 24,7% au Sénégal. Parmi elles, seul 22,1% (Mauritanie) et 14,4% (Sénégal) savent écrire un texte en langue nationale. Ces chiffres sur l'alphabétisation des femmes sont le résultat d'un effort de politique d'alphabétisation dans le monde rural dans ces pays. En Mauritanie, certaines associations mauritaniennes comme la coopérative de Bolol Doggo bénéficient de programmes d'alphabétisation en pulaar financés et appuyés techniquement par l'ONG TOSTAN. S'agissant du Sénégal, l'alphabétisation bénéficie depuis longtemps de programmes spéciaux avec l'introduction des langues nationales dans le système formel d'alphabétisation. A côté de la langue française, « langue officielle » du pays, le Sénégal a actuellement codifié plus de vingt (20) langues nationales et alphabétisé plus de trois (03) Millions de jeunes et d'adultes âgés de 15 ans et plus.

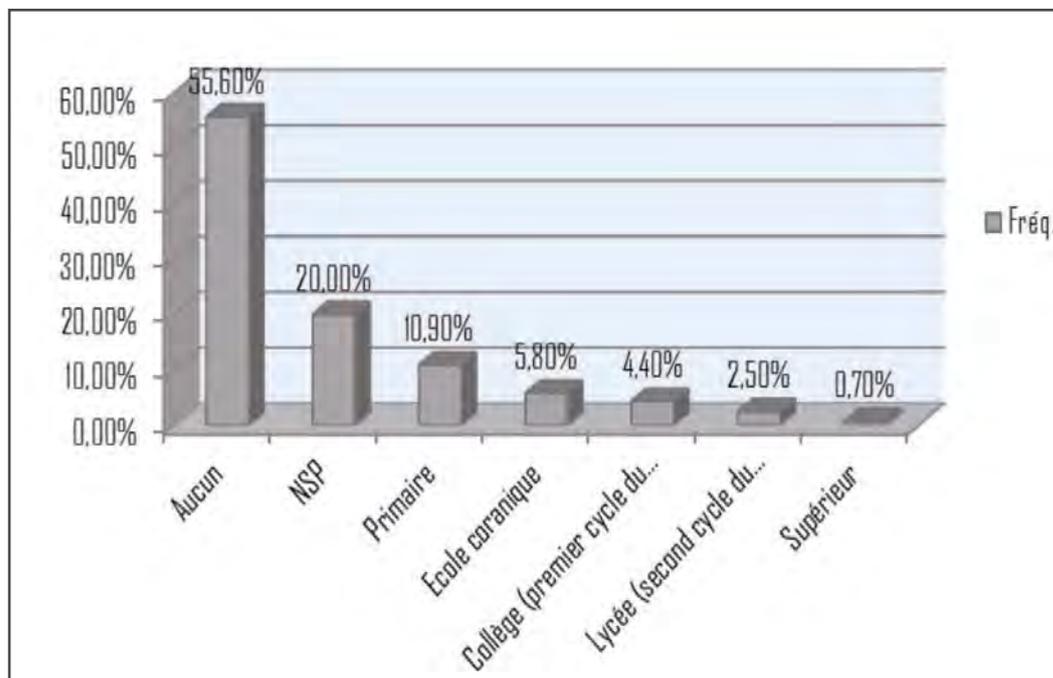
3.4.2. Niveau de formation dans quelques domaines

Tableau 3: Niveau de formation dans quelques domaines selon le pays

Pays	NON	OUI	TOTAL
Agriculture			
Mauritanie	58,4%	41,6%	100%
Sénégal	81,3%	18,8%	100%
TOTAL	76,0%	24,0%	100%
Elevage			
Mauritanie	92,2%	7,8%	100%
Sénégal	98,4%	1,6%	100%
TOTAL	97,0%	3,0%	100%
Pisciculture			
Mauritanie	96,1%	3,9%	100%
Sénégal	98,8%	1,2%	100%
TOTAL	98,2%	1,8%	100%
Agroforesterie			
Mauritanie	96,1%	3,9%	100%
Sénégal	99,2%	0,8%	100%
TOTAL	98,5%	1,5%	100%
Gestion/Entreprenariat			
Mauritanie	94,8%	5,2%	100%
Sénégal	94,1%	5,9%	100%
TOTAL	94,3%	5,7%	100%
Leadership			
Mauritanie	94,8%	5,2%	100%
Sénégal	98,0%	2,0%	100%
TOTAL	97,3%	2,7%	100%
Autres domaines			
Mauritanie	94,8%	5,2%	100%
Sénégal	93,0%	7,0%	100%
TOTAL	93,4%	6,6%	100%

Il ressort du graphique ci-dessus que le taux de femmes ayant suivi une formation dans les domaines cités est très faible. Seule l'agriculture fait exception avec plus 24% de femmes à avoir participé à une formation. Les données recueillies suggèrent de travailler dans le sens d'une meilleure prise en compte de la formation des femmes dans les domaines tels que l'élevage, la gestion/entreprenariat, le leadership, etc. En effet, l'éducation et la formation sont des composantes essentielles de toute stratégie visant à améliorer la productivité agricole des femmes rurales et à sortir les ménages de la pauvreté.

Graphique 6 : Niveau d'étude du conjoint



Comme le montre le graphique ci-dessus, la majeure partie des conjoints de ces femmes enquêtées (55,60%) n'a pas fréquenté l'école. Il ressort que 10,90% d'entre eux se sont arrêtés à l'école primaire. Seuls 0,7% ont le niveau supérieur. Toutefois, cette réponse sur l'accès à l'éducation des conjoints indique seulement la non fréquentation de l'école formelle car comme chez les femmes, beaucoup d'hommes au niveau des zones enquêtées sont des lettrés en Arabe.

CHAPITRE 4. ACCÈS À L'INFORMATION DES FEMMES PRODUCTRICES SUR LES DESC

4.1. Niveau d'accès des femmes au média

Tableau 4 : Niveau d'accès à l'information selon les sources et le pays

Pays	NON	OUI	TOTAL
	Radio		
Mauritanie	2,6%	97,4%	100%
Sénégal	5,5%	94,5%	100%
TOTAL	4,8%	95,2%	100%
	Télévision		
Mauritanie	88,3%	11,7%	100%
Sénégal	47,5%	52,5%	100%
TOTAL	56,9%	43,1%	100%
	Journaux		
Mauritanie	94,8%	5,2%	100%
Sénégal	85,1%	14,9%	100%
TOTAL	87,3%	12,7%	100%
	Internet		
Mauritanie	96,1%	3,9%	100%
Sénégal	87,8%	12,2%	100%
TOTAL	89,8%	10,2%	100%

Comparé aux autres sources d'information, la radio est la source la plus utilisée par les femmes enquêtées. En effet, plus 95% d'entre elles déclarent avoir accès à l'information à partir de la radio. Le pourcentage désagrégé selon le pays ne révèle pas une grande différence d'accès à partir de cette source. Cela s'explique d'une part par la disponibilité des radios au niveau locale et d'autre part et en grande partie, par la facilité de compréhension (liée surtout aux langues de diffusion) des contenus radiophoniques. En effet, les radios locales émettent presque la quasi-totalité des émissions en langue pulaar¹¹.

Après la radio, la télévision est la deuxième source utilisée. Une bonne partie des femmes soit 43% l'utilise. Mais les données désagrégées montrent des disparités selon les pays. En effet, si plus de 52,5% des femmes au Sénégal ont accès à l'information à partir de cette source, seul 11,7% en Mauritanie y ont accès. L'absence de l'électricité en milieu rural surtout dans les zones visitées en Mauritanie justifie, entre autres, la faible utilisation de la télé. Les propos de ce chef de village interviewé illustrent ces faits :

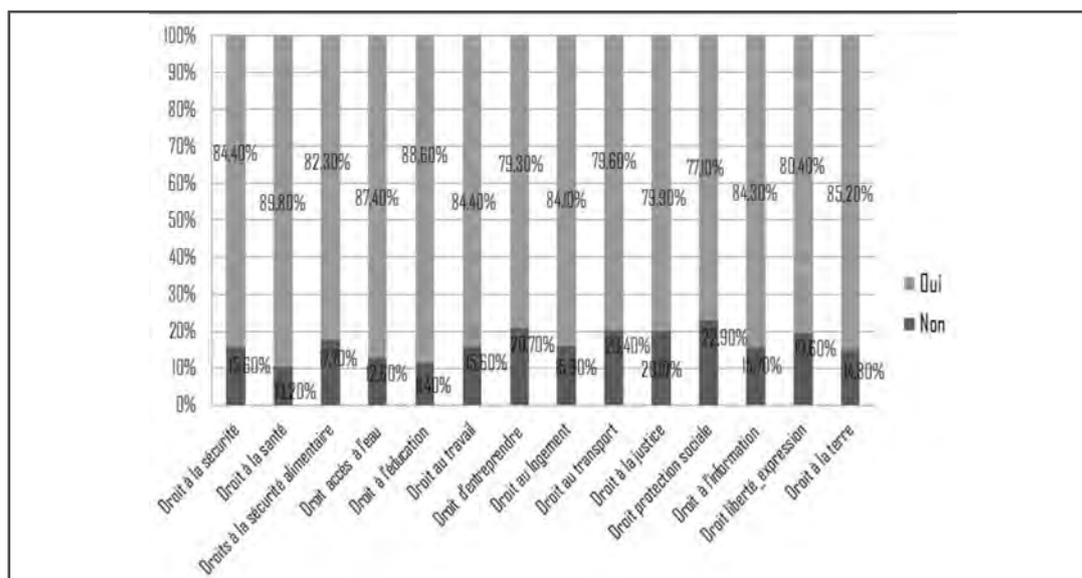
L'accès à l'information est un problème pour ces femmes. Ici nous regardons rarement la télévision et c'est à partir de la maison d'un voisin. Elles n'ont que la radio pour s'informer sur leurs droits. Pour disposer d'une télé, il faut d'abord de l'électricité. (...) la zone est enclavée. Souvent pour charger nos téléphones portables (...) c'est un problème.

¹¹ Langue majoritairement parlée sur les deux rives du fleuve Sénégal

Quant aux journaux et à Internet, ils sont rarement utilisés par les femmes comme source d'information particulièrement en Mauritanie. En effet, seule 5,2% et 3,9% des femmes enquêtées en Mauritanie déclare avoir accès respectivement aux journaux et à l'internet alors qu'au Sénégal plus de 14,9% des femmes enquêtées y ont accès à la presse écrite et 12,2% à l'Internet. Cette situation est liée de manière générale à la faiblesse de niveau d'alphabétisation des femmes productrices. Ce qui se traduit par des difficultés d'accès à l'information à partir des sources comme la presse écrite et l'Internet qui, souvent, nécessite un minimum de niveau.

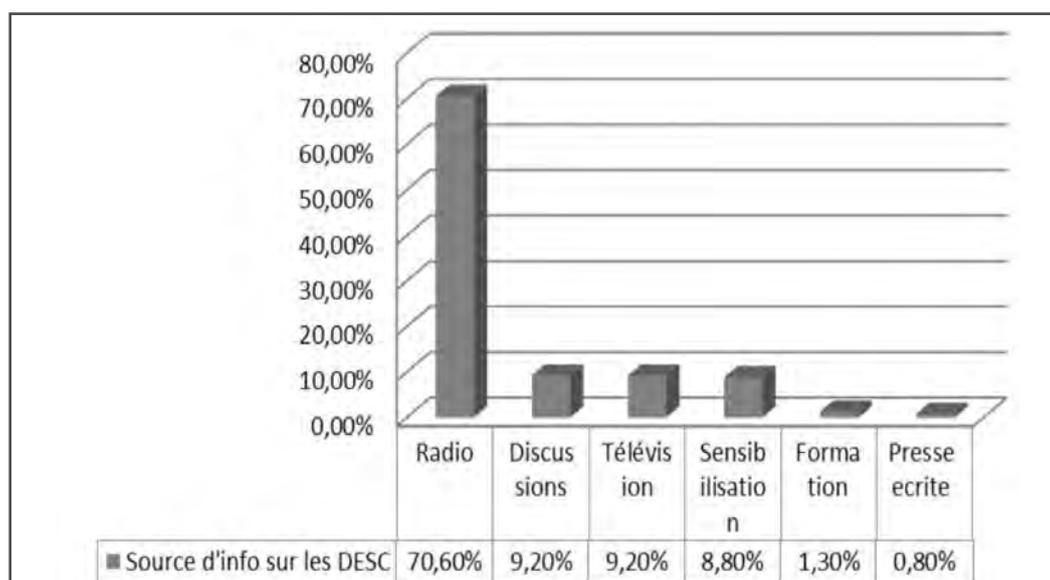
4.2. Niveau d'accès des femmes à l'information sur les DESC

Graphique 7 : Information sur les DESC



Ce graphique rend compte du niveau d'information des femmes sur les droits économiques sociaux et culturels (DESC). En moyenne 85% des femmes ont accès à l'information sur les DESC. Les droits liés aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, l'eau sont les plus cités. Ils constituent les droits sur lesquels les femmes ont plus d'informations soit environ 90%. La distribution de l'accès à l'information sur les DESC selon le pays montre une situation identique.

Graphique 8: Sources d'information sur les DESC



La radio est la source par laquelle les femmes accèdent le plus à l'information sur les DESC. En effet, à la question « *Par quel moyen avez-vous accès à l'information sur les DESC ?* », 70% des femmes citent la radio. La discussion, la télévision et la sensibilisation viennent en deuxième position et enregistrent pour chacun un score de 9%. La presse écrite est très rarement citée par les femmes. Les propos de cette femme interviewée collaborent ces résultats :

« Nous écoutons à la radio mais parallèlement à cela nous avons des rencontres habituelles entre femmes au cours desquelles nous discutons énormément de ces sujets. C'est notre seule source d'information en dehors des émissions radio »

En somme, il ressort des données de l'enquête que les femmes ont majoritairement accès à l'information sur les droits économiques sociaux et culturels (DESC). La source par laquelle les femmes y accèdent le plus est la radio. Toutefois, les données recueillies sur le niveau d'accès à l'information des femmes productrices sur les DESC ne permettent pas d'analyser leur niveau de connaissance sur ces types de droits. Le niveau de connaissance sur les DESC est d'une importance capitale pour les femmes de jouir de leurs droits en la matière.

CHAPITRE 5. ACCÈS ET DÉTERMINANTS DE L'EFFECTIVITÉ DES DESC DES FEMMES PRODUCTRICES

Ce chapitre aborde le niveau d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) des femmes productrices au Sénégal et en Mauritanie et leurs déterminants. Son objectif est, d'une part, de mesurer le niveau d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels des femmes selon les pays et, d'autre part, d'identifier les variables qui prédisposent celles-ci à accéder à un type quelconque de DESC. La connaissance de ces facteurs permet de déterminer quelle orientation donner aux efforts de sensibilisation.

5.1. Accès aux DESC des femmes productrices

Tableau 5: Niveau d'accès aux DESC des femmes productrices

ACCES AUX DESC SELON LES PAYS					
Accès au Droit à la santé					
		Non	Oui, partiellement	Oui, entièrement	Total
Pays	Mauritanie	26,3%	68,4%	05,3%	100,0%
	Sénégal	05,2%	39,9%	54,8%	100,0%
Total		10,2%	46,6%	43,2%	100,0%
Accès au Droit sécurité alimentaire					
Pays	Mauritanie	14,7%	81,3%	04,0%	100,0%
	Sénégal	07,7%	44,9%	47,4%	100,0%
Total		09,3%	53,4%	37,3%	100,0%
Accès au Droit à l'eau					
Pays	Mauritanie	13,2%	42,1%	44,7%	100,0%
	Sénégal	04,5%	31,2%	64,4%	100,0%
Total		06,5%	33,7%	59,8%	100,0%
Accès au Droit à la terre					
Pays	Mauritanie	28,0%	2,7%	69,3%	100,0%
	Sénégal	22,0%	35,1%	42,9%	100,0%
Total		23,4%	27,5%	49,1%	100,0%
Accès au Droit à l'éducation					
Pays	Mauritanie	56,6%	39,5%	03,9%	100,0%
	Sénégal	07,7%	33,7%	58,5%	100,0%
Total		19,3%	35,1%	45,7%	100,0%
Accès au Droit au travail					
Pays	Mauritanie	32,9%	56,6%	10,5%	100,0%
	Sénégal	08,1%	38,5%	53,4%	100,0%
Total		13,9%	42,7%	43,3%	100,0%
Accès au Droit mobilité et transports					
Pays	Mauritanie	51,3%	46,1%	02,6%	100,0%
	Sénégal	09,8%	40,7%	49,6%	100,0%
Total		19,6%	41,9%	38,5%	100,0%
Accès au Droit à l'information					
Pays	Mauritanie	22,4%	75,0%	02,6%	100,0%
	Sénégal	08,6%	32,7%	58,8%	100,0%
Total		11,8%	42,7%	45,5%	100,0%

Accès au Droit à la liberté d'expression					
Pays	Mauritanie	27,6%	67,1%	05,3%	100,0%
	Sénégal	14,2%	35,8%	50,0%	100,0%
Total		17,4%	43,2%	39,4%	100,0%
Accès au Droit au logement					
Pays	Mauritanie	21,1%	72,4%	06,6%	100,0%
	Sénégal	06,5%	41,3%	52,2%	100,0%
Total		09,9%	48,6%	41,5%	100,0%
Accès au Droit d'entreprendre					
Pays	Mauritanie	32,0%	66,7%	01,3%	100,0%
	Sénégal	10,1%	43,3%	46,6%	100,0%
Total		15,2%	48,8%	36,0%	100,0%
Accès au Droit à la justice					
Pays	Mauritanie	56,0%	42,7%	01,3%	100,0%
	Sénégal	17,1%	37,8%	45,1%	100,0%
Total		26,0%	39,0%	35,0%	100,0%

L'analyse de la grille des réponses des enquêtées de part et d'autre de la frontière nous permet de mieux mesurer le niveau d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels des femmes productrices selon les pays. De manière spécifique, il est question de comparer le niveau d'accès aux droits ci-après :

- droit à la santé ;
- droit à l'eau ;
- droit à la terre ;
- droit à l'éducation ;
- droit au travail ;
- droit à la mobilité et transport ;
- droit à l'information ;
- droit à la liberté d'expression ;
- droit d'entreprendre

Selon la grille, l'accès au DESC des femmes varie en fonction du lieu et de la nature du droit. Pour certains types de droits comme les droits à la santé, à l'eau, à l'éducation et à l'information, il est à relever une garantie plus effective au Sénégal qu'en Mauritanie. En effet, plus de 55% environ des femmes productrices enquêtées au Sénégal déclarent avoir accès entièrement à une infrastructure de santé (55,8%) ; à l'eau (64,4%) ; à l'éducation (58,5%) et à l'information (58,8%). Par contre, en Mauritanie, ces mêmes types de droit enregistrent des scores inférieurs à 10% (5,3% santé ; 3,9% éducation, etc.). Cette disparité d'accès au DESC des femmes selon le pays peut s'expliquer d'une part, par le niveau de prise en charge de l'égalité de genre dans les deux pays concernés par l'étude. Car, le rapport de l'Indice de l'Inégalité de Genre du PNUD 2014 classe le Sénégal 118e avec un indice de 0.528 et la Mauritanie 139e avec un indice de 0.610. D'autre part, cette disparité peut en partie s'expliquer par le fait qu'en terme d'investissement massif, le Sénégal a connu des avancées majeures dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de la santé conformément aux engagements internationaux et aux politiques publiques définies. Alors qu'en Mauritanie, la couverture sanitaire reste encore insuffisante. En effet, seule 1,% des femmes enquêtées en Mauritanie déclare avoir accès à un poste de santé ou une case de santé quant au Sénégal plus de 98,60% des femmes enquêtées y ont accès à un poste de santé et 18,8% à une case de santé. Les centres de santé semblent être les plus accessibles pour les femmes productrices mauritaniennes (16%).

Toutefois, même si la couverture sanitaire au Sénégal est une réalité dans les zones enquêtées, l'accès à l'information et à des qualités de soins et l'accessibilité des structures pendant les périodes d'hivernage restent un problème pour les femmes productrices. Les propos d'un chef de village, recueillis, illustrent cette situation :

Les femmes ont reçu certains de leurs droits à la santé mais il faut savoir qu'aussi il y'a des manquements. Notre position géographique constitue souvent un obstacle surtout dans les domaines de la santé. Pendant les accouchements, l'évacuation pose d'énormes problèmes. L'autre chose, c'est qu'on n'a pas des médecins qualifiés ou des spécialistes telles que des sages-femmes et je pense que ce serait bien d'avoir ce genre de personnel surtout dans les zones enclavées pour venir en aide à ces populations en cas d'urgence.

Une femme, lors des séances de focus group, ajoute:

En période de pluies, l'enclavement pose des problèmes aux femmes enceintes. (...)L'information même en matière de prise en charge des urgences nous manque et le personnel sanitaire de même. Actuellement on n'a pas de sage-femme pour toute la population de Cas-cas, imaginez les conséquences en cas de complications obstétricales. Cela peut causer des décès parfois.

Dans le domaine de l'éducation, la jouissance par les femmes de leurs droits en la matière en Mauritanie est limitée par une législation restrictive, des pratiques culturelles et des coutumes sociales ancestrales. Les lois et les usages ne prennent pas en compte le déséquilibre social et économique dont sont victimes les femmes mauritaniennes. Les propos de cette femme interviewée illustrent parfaitement le problème de l'éducation des filles en Mauritanie :

Les jeunes filles vont à l'école, mais il faut dire que l'éducation des filles pose problème. Elles ont accès mais elles n'ont pas les mêmes chances que les garçons. (...) certains parents sont toujours réfractaires à l'idée de mettre leurs filles à l'école, et ce, pour plusieurs raisons d'ordre culturel, religieux etc. c'est le cas des mariages et grossesses précoces qui sont souvent aussi sources d'abandon scolaire car ce n'est pas évident d'aller à l'école quand on a des enfants.

Les contraintes à la scolarisation des filles en Mauritanie montrent que celles-ci ont de grandes difficultés à poursuivre leurs études, se maintenir dans le système éducatif et réussir aux examens de fin de cycle. D'autres facteurs tels que l'extrême pauvreté des parents, le manque d'infrastructure éducative, les coûts d'opportunités très élevés pour la plupart des familles et la distance à parcourir entre les collèges situés dans les villes et le lieu de résidence sont aussi indexés par les femmes lors des séances de Focus Group. C'est le cas avec les femmes de la coopérative de Bolol Doggo :

« Au niveau de l'école du village aussi il y a un problème d'infrastructure et de personnel (...). L'autre problème c'est que les jeunes filles étant fragiles, leurs séjours ailleurs pour des études secondaires posent beaucoup de soucis aux parents, nous voulons donc avoir un collège ici pour pouvoir les suivre de près et qu'elles soient moins exposées aux risques que cela peut comporter. Rien qu'aller continuer ses études en dehors du village pose d'énormes soucis aux parents et c'est une source considérable d'abandon scolaire chez les jeunes filles. L'emploi du temps est aussi problématique car les enfants partent à 8 h pour revenir à 14 heures (...). »

S'agissant de l'accès à la justice, les femmes en Mauritanie déclarent en majorité avoir des problèmes pour y accéder. En effet, 53% des femmes enquêtées n'y ont pas accès contre 42,7% qui déclarent y avoir partiellement accès et 1,3% entièrement. Ce résultat s'explique d'abord par la faible présence des structures de justice dans les zones concernées par l'enquête.

Contrairement au Sénégal où 61% des répondants ont signalé la présence d'un Poste de police/gendarmerie ; en Mauritanie 84, 4 % déclarent constater l'absence de structures de sécurité et de justice.

La faible présence des structures formelles de justice et les problèmes liés à leurs accessibilités favorisent le recours à des mécanismes informels. Les femmes ont généralement tendance à ne pas exposer les différentes formes d'abus à la justice principalement les cas de violence basées sur le genre, d'où le règne de l'impunité. Elles préfèrent régler les problèmes à l'interne, comme l'affirme une présidente de Coopérative en Mauritanie :

« Nous gérons tous les problèmes à notre niveau, les notables du village n'acceptent pas que l'on porte plainte à la police ou ailleurs. Tout se règle en interne et Dieu merci, les scènes de violence contre les femmes ne se produisent pas ici ».

Cela peut traduire une attitude réfractaire à l'exposition des scènes de violence à la justice et donne lieu à une interrogation de la préférence de la médiation sociale au détriment de celle dite officielle. Cette réticence est parfois imputable à une faible présence des structures de justice dans ces zones comme l'affirme cette présidente de GIE : « (...) Le poste de sécurité le plus proche d'ici c'est la gendarmerie de Pété à 30 km. Ils ne viennent ici qu'en de rares occasions ».

Quant au Droit à l'information et celui de la liberté d'expression, ils sont, nettement mieux garantis au Sénégal qu'en Mauritanie. La liberté des citoyens dans le choix de leur gouvernement, la liberté d'exprimer et de s'associer, ainsi que le degré de la transparence sont perçus comme étant des indicateurs modernes d'un système de gouvernance en avance qualitativement.

En revanche, concernant d'autres types de droits comme l'accès à la terre, les femmes en bénéficient en Mauritanie (72%) et au Sénégal (77,9%). Ce résultat cache des disparités importantes selon le sexe liées à l'interprétation coutumière et religieuse faite sur la gestion du foncier en Afrique. En effet, la situation de la femme, particulièrement au Sénégal et en Mauritanie en matière de contenu et d'étendue des droits, dépend de sa double identité :

« elle est à la fois sœur dans sa famille d'origine et épouse dans sa famille d'alliance. Ainsi en tant qu'épouse, la société ne lui confie pas de droits trop fort, du fait que son destin est de devenir, pour la plupart d'entre elles, des épouses données ou reçues par le groupe. En tant que sœur, elle leur reconnaît le statut de membres à part entière du groupe de descendance dont elles sont issues, ce qui se traduit par un droit d'usage et parfois même par des droits d'administration sur les terres du groupe, lorsqu'elles ne sont pas encore mariées ou lorsqu'elles ne le sont plus. » (IIED, 2006 :34)

Ainsi, les règles successorales, du fait du statut social de chef de famille gestionnaire des terres, conféré à l'homme, font que ce dernier reçoit le double de la part de la femme dans l'accès au foncier. Loin d'une conception purement islamique, on assiste, dans ces sociétés, dans la plupart des cas, à une lecture partielle ou erronée de la religion qui relègue la femme souvent à des rôles et statuts inférieurs par rapport à ceux des hommes. La persistance de telles pratiques affecte négativement la taille des parcelles des femmes et leur possibilité de revenus et par là même impact sur leur droit à la sécurité alimentaire. Les données révèlent que le droit à la sécurité alimentaire n'est que partiellement effectif autant en Mauritanie qu'au Sénégal. En effet, l'exclusion des femmes de l'accès à la terre est un des facteurs de sous-production. De même, l'inaccessibilité aux facteurs de productions comme les semences, la technologie et les financements sont autant d'éléments qui contribuent de manière concomitante à limiter l'effectivité du droit des femmes à la sécurité alimentaire. L'accès au marché et à des infrastructures routières de qualité constituent autant de blocage.

5.2. Déterminants de l'effectivité des DESC des femmes productrices

De l'analyse des éléments du tableau ci-dessous, il ressort que le pseudo R² est égal à 0.2877. On peut donc dire que les variables explicatives éclairent 28,77% de la variabilité de l'accès aux DESC des femmes productrices au Sénégal et en Mauritanie. Cette variabilité dépend de plusieurs variables dont les degrés d'influence ne sont pas les mêmes. Cette partie analyse les variables explicatives significatives de la régression et leurs effets marginaux. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Estimation de la probabilité des femmes d'accéder aux DESC

Variables	Modalités	Effets marginaux (dy/dx)	t de student	p-value
Pays	Sénégal	0.0688067	2.43**	0.015
Age	Adulte	-0.0287585	-1.67*	0.095
	Jeune	0.0290665	0.67	0.504
Chef de ménage	Oui	-0.0381117	-1.76*	0.078
Accès information sur les DESC	Oui	0.1292324	3.81***	0.000
Situation économique_ enquêtee		0.0422717	0.64	0.525
Accès au média	Oui, accès	0.0837096	2.18**	0.029
Fréquenter l'école	Oui	0.0418317	1.77*	0.077
Accès aux besoins _primaires	Oui, accès	0.0157827	0.66	0.508
Accès structure de sante	Pas accès	-0.0521351	-2.19**	0.029
Participer_gouv_local_1	Oui	-0.000195	0.05	0.958
Niveau de revenu	satisfaisant	0.0099859	0.38	0.704
Formation dans un domaine	Oui	-0.0221276	-1.01	0.310
Logistic régression			Number of obs =	317
			LR chi2(12) =	55.81
			Prob > chi2 =	0.0000
Log likelihood = -69.081071			Pseudo R2 =	0.2877

***Significative à 1%

** Significative à 5%

*Significative à 10%

Significativité statistique des coefficients du modèle

L'analyse du tableau indique que cinq des variables explicatives sont fortement significatives. Ce sont, au seuil de 1%, la variable *Accès à l'information sur les DESC* et au seuil de 5%, les variables *Pays de résidence*, *Accès aux Médias* et *Accès aux structures de santé*.

• Pays de résidence

La probabilité des femmes d'accéder entièrement à leurs DESC varie selon qu'elles vivent au Sénégal ou en Mauritanie. Ainsi la variable pays de résidence est un déterminant incontournable dans le cadre de cette étude. Les résultats des effets marginaux obtenus indiquent que la probabilité pour une femme d'accéder entièrement à ces DESC augmente de 6% lorsque celle-ci vit au Sénégal comparée à celle qui vit en Mauritanie.

En effet, le contexte national sénégalais semble plus favorable à l'effectivité des DESC des femmes comparé à celui de la Mauritanie. Ces données corroborent les résultats obtenus par l'enquête qui révèle une garantie plus effective des DESC des femmes au Sénégal qu'en Mauritanie particulièrement dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'éducation et de l'accès à l'information (cf. Tableau ...)

- **Accès à l'information sur les DESC**

Le coefficient de cette variable indique qu'elle contribue très significativement à expliquer l'accès aux DESC des femmes. Ce qui signifie que plus une femme est informée sur ses DESC, plus ses chances d'y accéder entièrement augmentent. Les effets marginaux obtenus indiquent que l'accès à l'information sur les DESC augmentent de 12,92% la probabilité pour une femme productrice d'accéder entièrement à ses Droits Economiques Sociaux et Culturels.

- **Accès au média**

La variable accès au média affecte aussi positivement l'effectivité d'accès au DESC. Les résultats du modèle stipulent que l'accès à l'information venant des sources telles que la radio, la télévision, l'internet ou la presse écrite augmente 8% les chances d'accéder aux DESC chez les femmes productrices contrairement à celle qui n'y ont pas accès.

- **Non accès aux structures de sante**

En ce qui concerne l'accès aux structures de santé, les résultats des effets marginaux indiquent que lorsque la femme n'y a pas dans sa localité, sa probabilité d'accéder au DESC diminue de 5,2%. Ainsi l'élargissement de l'accès aux services de santé permet une meilleure participation de la population féminine au développement économique et social et un accès effectif au DESC.

En plus de ces variables citées, d'autres variables moins significatives liées aux caractéristiques individuelles comme l'âge, le niveau d'éducation et le statut de chef de ménage méritent une certaine attention.

- **Âge**

Pour cette variable, seul la modalité adulte est significative et influe négativement sur l'accès aux DESC des femmes. Il en ressort des résultats que les chances pour une femme en âge adulte d'accéder aux DESC diminuent de 2,87% comparée aux moins jeunes. Ainsi la probabilité des femmes de ne pas accéder au DESC augmente avec l'âge.

- **Niveau d'éducation**

Le niveau d'instruction est un déterminant important malgré son faible niveau d'effectivité. La relation entre l'instruction de la femme et son accès effectif au DESC est significative à hauteur de 10%. La probabilité d'accéder au DESC pour une femme ayant fréquenté l'école augmente de 4% comparée à celle de la femme qui n'a pas fréquenté l'école.

- **Statut de chef de ménage**

L'estimation du modèle laisse apparaître que le fait que la femme soit chef de ménage augmente de 3,81% le risque de ne pas bénéficier entièrement de ses DESC. Ce résultat peut s'expliquer par la vulnérabilité des ménages dirigés par les femmes qui est attribuable, dans la majeure partie des cas, à l'absence d'un conjoint actif. De plus, contrairement aux hommes, les femmes chef de ménage souffrent d'un faible niveau de scolarisation comme la majorité de leur pair. L'absence ou la faiblesse de la scolarisation, combinée aux facteurs culturels qui confinent la femme dans son rôle de femme au foyer, entravent leur accès effectif au DESC.

En définitive, nous avons cherché à identifier les variables susceptibles d'influencer l'accès au DESC des femmes. L'analyse économétrique a permis de saisir le niveau de significativité des variables dans l'explication du niveau d'accès des femmes au DESC au Sénégal et en Mauritanie.

Ainsi, sur les douze variables du modèle économétrique, cinq semblent avoir un impact positif dans l'accès effectif des femmes au DESC. C'est le cas de l'accès à l'information sur les DESC, du pays de résidence, de l'accès aux médias. Il en va de même des caractéristiques individuelles des femmes telles que le fait d'être adulte ou de fréquenter l'école. Par ailleurs, les variables telles que le non accès aux structures de santé et le statut de chef de ménage influent négativement sur l'effectivité des DESC des femmes.

Cependant, les variables telles que le niveau de revenu, le fait de suivre une formation dans un domaine, la participation à la gouvernance locale, le fait d'accéder aux besoins primaires et la situation économique de l'individu ne sont pas significatives et n'ont aucun effet sur la probabilité des femmes d'accéder au DESC. Toutefois, le modèle de régression présenté n'explique qu'à 29% (avec un Pseudo R2 = 0.2877) les fluctuations de la probabilité d'accès des femmes au DESC ; Ainsi plus de 70% de la situation de l'accès au DESC des femmes productrices peuvent être liées à d'autres variables non prises en compte par le modèle de régression qui ressortent des entretiens et des focus group. C'est le cas de facteurs liés à l'organisation socio-culturelle, notamment les rapports sociaux de pouvoir qui limitent l'autonomisation des femmes quant à l'accès et au contrôle des ressources et des facteurs de production. Ces rapports sociaux de pouvoir les marginalisent dans l'accès à certains droits économiques sociaux et culturels. En raison du statut inférieur qui leur est réservé par la tradition et la coutume ou suite à une discrimination manifeste ou latente, les femmes se voient souvent refuser l'égalité de jouissance de leurs droits fondamentaux. Les inégalités dans l'accès aux facteurs de production, la nature souvent structurelle des problèmes que rencontrent les femmes, les stéréotypes qui restreignent les perspectives des femmes à travailler, à développer leurs entreprises, etc. constituent autant de facteurs de discrimination qui ne favorisent pas l'accès effective aux DESC des femmes.

CHAPITRE 6. EFFECTIVITÉ DES DESC ET AUTONOMISATION DES FEMMES PRODUCTRICES

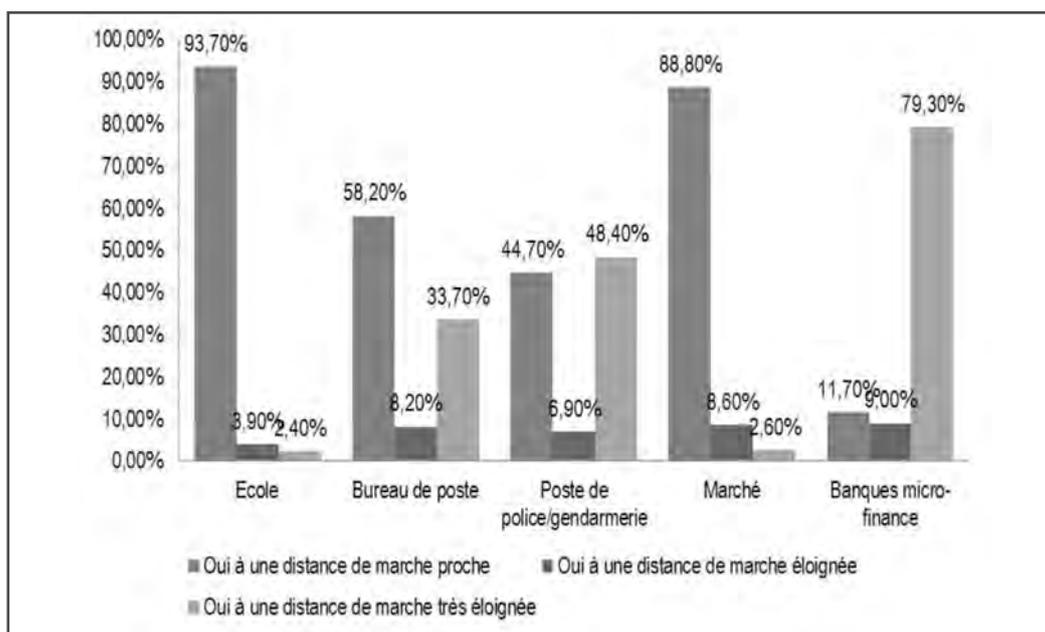
6. 1. Femmes et accès aux services sociaux de base

6.1.1. Accès aux services

Tableau 7: Structures existantes dans les localités enquêtées

DISPONIBILITÉ					
Ecole					
		Non	NSP	Oui	Total
Pays	Mauritanie	0,0%	0,0%	100%	100%
	Sénégal	0,0%	0,0%	100%	100%
Total		0,0%	0,0%	100%	100%
Bureau de poste					
Pays	Mauritanie	85,7%	9,1%	5,2%	100%
	Sénégal	26,7%	2,7%	70,6%	100%
Total		40,4%	4,2%	55,4%	100%
Poste de Police					
Pays	Mauritanie	84,4%	10,4%	5,2%	100%
	Sénégal	35,0%	3,9%	61,0%	100%
Total		06,5%	33,7%	59,8%	100,0%
Marché					
Pays	Mauritanie	67,1%	10,5%	22,4%	100%
	Sénégal	1,2%	0,0%	98,8%	100%
Total		16,4%	2,4%	81,2%	100%
Banques micro-finance					
Pays	Mauritanie	56,6%	39,5%	03,9%	100%
	Sénégal	07,7%	33,7%	58,5%	100%
Total		19,3%	35,1%	45,7%	100%

Graphique 9 : Accès des femmes aux services



L'accès aux services sociaux de base est plus effectif au Sénégal qu'en Mauritanie. Les données de terrain montrent qu'en majorité les femmes approchées dans la zone Sénégal ont accès à des structures telles que : l'école (100%), bureau de Poste (70,6%), poste de police (61%), marché (98,8%) et banques micro-finance (43,1%). Par contre, en Mauritanie, les enquêtées signalent la faible couverture d'infrastructures sociaux de base, à l'exception de l'école (100%). En effet, à 85% les femmes déplorent l'absence de bureau de Poste, de poste de police, de marché ou de banque de micro-finance.

6.1.2. Accès à la Santé

Tableau 8 : Disponibilité des structures de santé

Case de santé				
		Non	Oui	Total
Pays	Mauritanie	98,60%	1,40%	100%
	Sénégal	82,20%	17,80%	100%
Total		87,40%	12,60%	100%
Centre de santé				
Pays	Mauritanie	83,80%	16,20%	100%
	Sénégal	51,60%	48,40%	100%
Total		59,90%	40,10%	100%
Poste de santé				
Pays	Mauritanie	98,60%	1,40%	100%
	Sénégal	1,40%	98,60%	100%
Total		26,50%	73,50%	100%

Cette grille d'analyse présente l'accessibilité géographique des structures de santé. Elle montre que l'accès aux différentes structures de santé est meilleur au Sénégal qu'en Mauritanie. En effet, les femmes productrices au niveau de la zone de Podor déclarent avoir quasiment toutes accès à un poste de santé (98%) contre 40% à un centre de santé et 18% à une case de santé. Tandis que, dans les zones concernées par l'enquête en Mauritanie, seule une femme sur dix soit 1,4% ont accès à un poste de santé ou une case de santé. Les centres de santé sont les plus accessibles pour les femmes dans ces zones (16%).

Tableau 9 : Accessibilité géographique des structures sanitaires

Case de santé				
		Proche	Eloignée	Total
Pays	Mauritanie	0,00%	100,00%	100%
	Sénégal	7,20%	92,80%	100%
Total		6,90%	93,10%	100%
Centre de santé				
Pays	Mauritanie	0,00%	100,00%	100%
	Sénégal	3,90%	96,10%	100%
Total		3,50%	96,50%	100%
Poste de santé				
Pays	Mauritanie	100,00%	0,00%	100%
	Sénégal	91,70%	8,30%	100%
Total		91,80%	8,20%	100%

Les données de l'enquête montrent qu'en majorité, au Sénégal ou en Mauritanie, les cases et les centres de santé sont, du point de vue géographique, difficilement accessibles pour les femmes. En effet, elles jugent, en majorité (+ de 90%), que les distances séparant ces structures à leurs villages sont très importantes. Les femmes résidant dans ces localités se retrouvent confrontées à une obligation de quitter leurs lieux d'habitation à chaque fois qu'elles tombent malades ou qu'elles doivent accoucher. Les accouchements se font souvent dans des localités éloignées du village (les chefs lieu communaux ou départementaux). Ce qui traduit une réelle difficulté en matière d'accès aux soins dans les deux pays surtout en Mauritanie. Les propos d'une femme, recueillis lors d'une séance de focus group, illustrent cette situation :

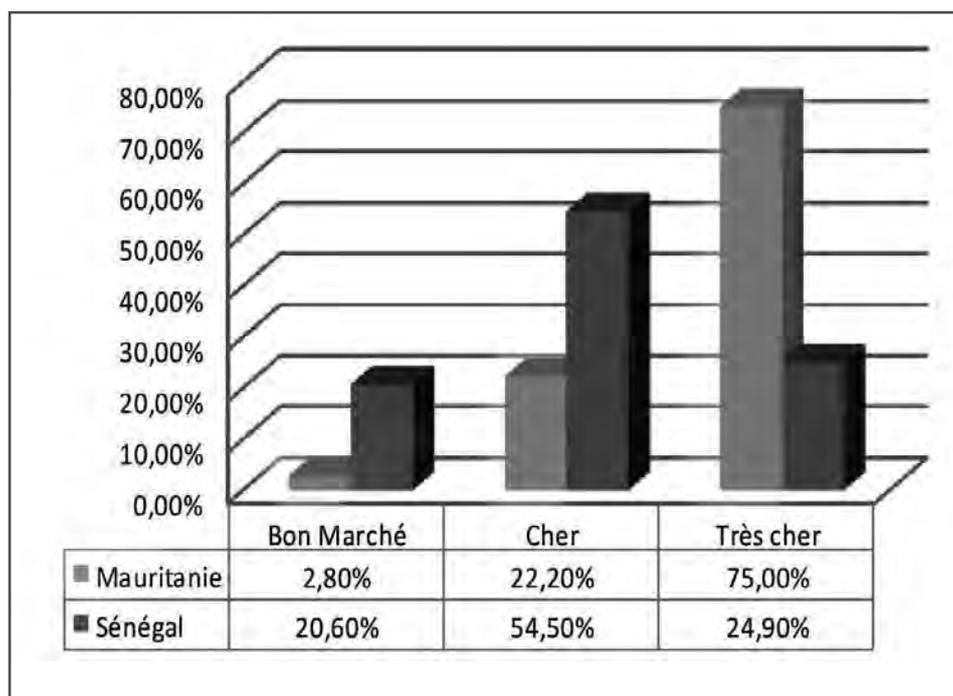
« Nous n'avons pas de dispensaire ici, c'est un problème car si une d'entre nous tombe malade elle est obligée d'effectuer le déplacement et aller jusqu'à Bababé ou à Aéré Goléré sur des charrettes »

Une deuxième précise :

« Les routes ne sont pas bitumées, il y a trop de secousses, vous imaginez alors ce que cela peut faire chez une femme enceinte. Certaines femmes accouchent même avant d'arriver à destination ».

Cela est d'autant plus important que la distance entre le lieu d'habitation et la structure sanitaire a des incidences sur la propension des femmes à utiliser les services de santé.

Graphique 10 : Coût des soins de santé



Le coût élevé des soins de santé fait l'objet d'une position tranchée dans les deux zones enquêtées. Au Sénégal, les femmes enquêtées jugent à (80%) que les médicaments sont chers, tandis qu'en Mauritanie, presque toutes les femmes déplorent la cherté des médicaments (97%).

La faiblesse des revenus des ménages agit comme une contrainte majeure dans leur capacité à accéder aux soins de santé. Les ménages ruraux sont encore plus pauvres et leur possibilité d'utiliser les services de santé demeure aussi très faible. L'accès difficile aux services sociaux de santé est un des facteurs qui contribuent à la dégradation des conditions de vie des femmes rurales et à l'ineffectivité de leurs DESC. Les efforts consentis par les Etats (Sénégal et Mauritanie) pour faciliter l'accès aux médicaments aux populations rurales ne se sont pas soldés par un accroissement global de l'utilisation des médicaments et une réduction des inégalités d'accès de santé.

Tableau 10 : Qualité des services de santé selon le Pays

Case de santé				
		Pas qualité	Qualité	Total
Pays	Mauritanie	100,00%	0,00%	100%
	Sénégal	5,30%	94,70%	100%
Total		10,00%	90,00%	100%
Centre de santé				
Pays	Mauritanie	7,70%	92,30%	100%
	Sénégal	5,80%	94,20%	100%
Total		6,10%	93,90%	100%
Poste de santé				
Pays	Mauritanie	50,00%	50,00%	100%
	Sénégal	4,00%	96,00%	100%
Total		4,40%	95,60%	100%

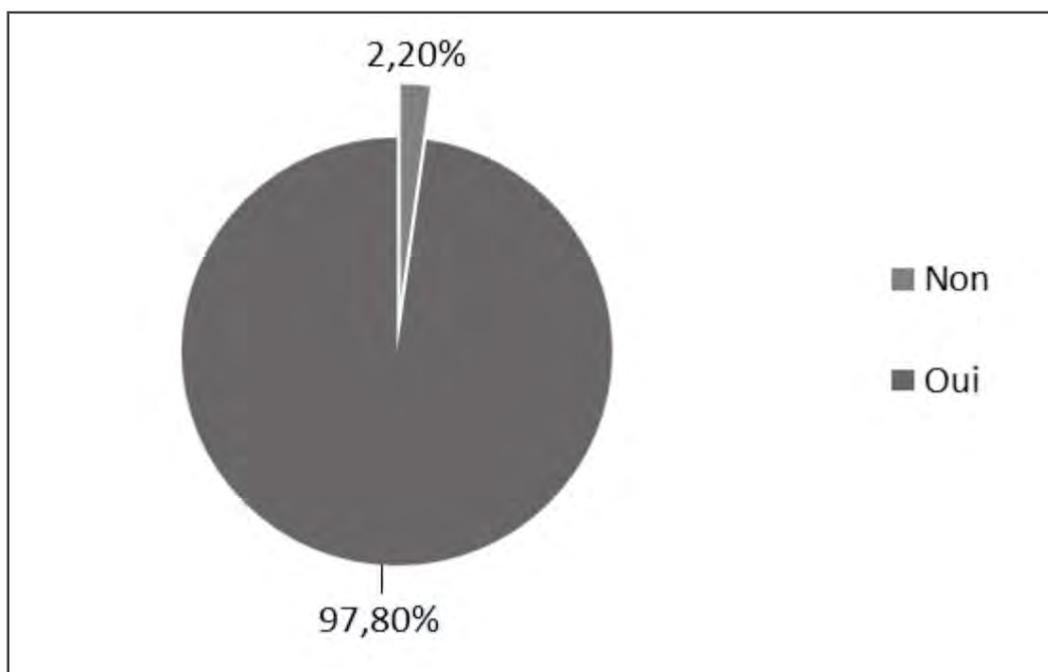
Le recueil du point de vue des femmes est nécessaire pour évaluer la qualité du système de soins. L'appréciation de cette dernière varie selon le pays. En effet, au Sénégal, 95% environ des femmes enquêtées estiment très bonne la qualité des services rendus dans les structures de santé alors qu'en Mauritanie, seul 47,47% la jugent très bonne. Cette situation s'explique selon les données tirées des entretiens individuels et des focus group par un manque de personnel qualifié et la distance pour accéder aux services appropriés. Les propos de cette femme illustrent le manque de structures sanitaires de qualité :

La localité de Bababé ne dispose que d'un seul centre de santé, nous nous y rendons quand c'est nécessaire, le personnel est moyennement qualifié. Le dispensaire ne dispose pas de service gynécologique ni de chirurgie (césarienne). Pour ces genres de soins nous sommes obligés de nous rendre à Kaédi (ville se trouvant à 45 kilomètres de Bababé, à Aleg ou à Nouakchott) et nous payons de nos propres moyens les opérations d'évacuation...

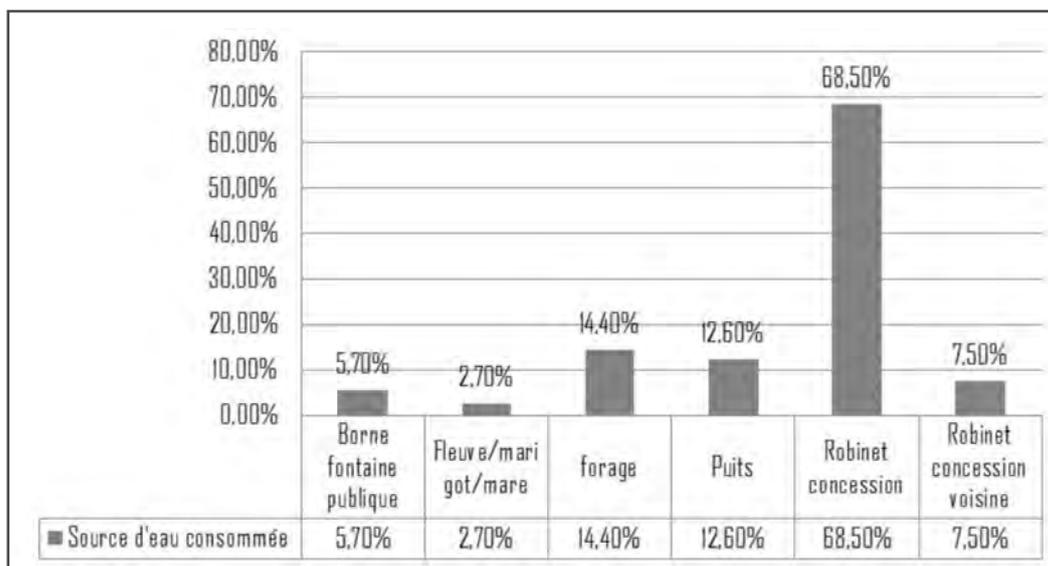
L'appréciation sur la qualité du système de soins des femmes productrices varie aussi selon le type de structure fréquenté. De manière générale, les femmes apprécient plus la qualité des soins offerts dans les centres de santé comparée aux cases et postes de santé.

6.1.3. Accès à l'eau

Graphique 11 : Accès à l'eau potable



Graphique 12 : Sources de l'eau consommée dans le ménage



Les données désagrégées sur l'accès à l'eau montrent une situation identique au Sénégal et en Mauritanie. Les femmes enquêtées y accèdent majoritairement en Mauritanie (98,7%) et au Sénégal (97,6%). Les données sur les sources d'eau consommées illustrent aussi une généralisation de l'usage des robinets dans les concessions soit 68,5%. Au Sénégal, l'accès généralisé des communautés à l'eau potable s'explique par la progression de la desserte en eau potable en milieu rural. En effet, le taux national d'accès à l'eau potable en zone rurale était estimé, en décembre 2013, à 84,1% contre 81,2% en décembre 2012 (PEPAM, 2014). Cette évolution illustre un indicateur positif dans l'effectivité des DESC des femmes.

La disponibilité de l'eau potable dans les ménages est essentielle dans l'amélioration des conditions de vie des femmes et de leurs enfants. Elle permet de réduire les charges de travaux domestiques qui leur sont réservées, souvent au prix de leur santé, et de s'adonner à des activités génératrices de revenus.

A ce propos, une des autorités locales enquêtées soutient :

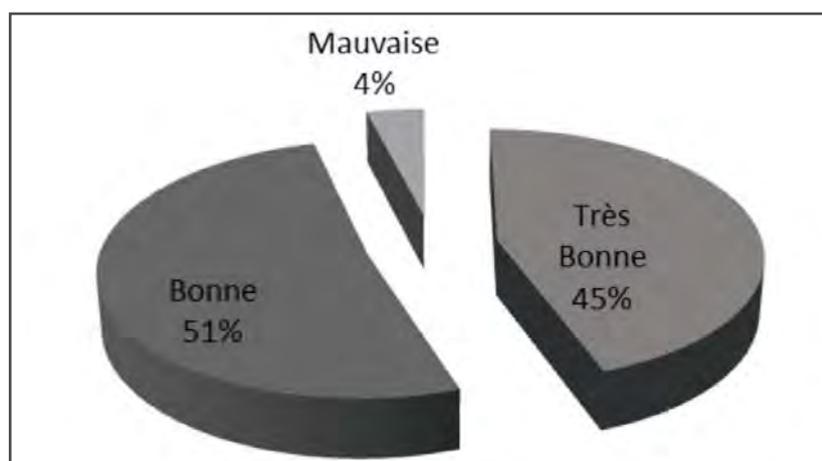
Il faut tenir compte qu'elles sont soulagées avec l'avènement de la science et de la technique qui a diminué leurs corvées. Elles ne pilent plus le mil aujourd'hui et ne décortiquent plus et même pour l'accès à l'eau, elles ne vont plus aux puits ou au fleuve pour avoir de l'eau. Avec le forage elles ont accès à l'eau jusque dans les maisons comme dans les villes. Cependant, elles sont vraiment plus fatiguées que les hommes aujourd'hui, parce qu'en réalité la gestion de la famille et de la maison repose sur elles malgré leurs occupations dans d'autres domaines.

Cette situation favorable notée, dans l'accès à l'eau potable, des femmes enquêtées, au Sénégal, est liée à des éléments contextuels qui ont, ces dernières années, influencé positivement la gestion de l'eau. Parmi ces éléments, figure la mise en place du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement (PEPAM) au Sénégal en 2005 en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui s'étaient fixées pour le sous-secteur de l'eau potable.

Contrairement au Sénégal, les données de l'enquête sur la Mauritanie présentent un écart important si on les compare aux données nationales sur l'accès à l'eau potable en milieu rural. En effet, Coalition eau (Septembre 2013), révèle que la disponibilité en eau a été de tout temps en Mauritanie une contrainte essentielle de l'aménagement du territoire. Actuellement, de nombreuses incertitudes subsistent sur le taux de couverture et le taux de desserte en eau potable (population, taux de croissance, fonctionnalité des ouvrages...). Le taux de couverture en eau potable est estimé à 49% en milieu rural. Plusieurs contraintes limitent l'accès à la ressource eau et à l'assainissement de base. Les principales contraintes résident, au-delà de la disponibilité des ressources en eau, dans la qualité de la gouvernance du secteur de l'hydraulique et dans la gestion et la satisfaction de la demande en infrastructures. Dans certaines localités les bornes fontaines ne fonctionnent pas continuellement ou alors sont insuffisantes pour satisfaire les besoins de tous les habitants. C'est le cas, par exemple, à Dounguel Réo en Mauritanie. Une femme de la coopérative de Darto Thioubalel évoque cette difficulté dans un des focus group en ces termes :

« L'eau nous pose un grand problème surtout potable, car notre forage est trop petit et en plus, il ne marche pas comme il le faut ! Les gens ne peuvent accéder tous en même temps à l'eau, le forage est d'une faible capacité... Nous avons vraiment un réel problème d'accès à l'eau potable¹² » .

Graphique 13 : Qualité de l'eau



¹² Source Focus Group avec les femmes de la coopérative féminine de Darto Thioubalé

Quant à la qualité de l'eau est majoritairement jugée comme bonne dans les différentes zones d'enquête au Sénégal et en Mauritanie. En effet, environ 45% des enquêtées estiment très bonne la qualité de l'eau qu'elles consomment et 51% d'entre elles l'estiment très bonne. Seul 4% des femmes estiment que l'eau est de mauvaise qualité.

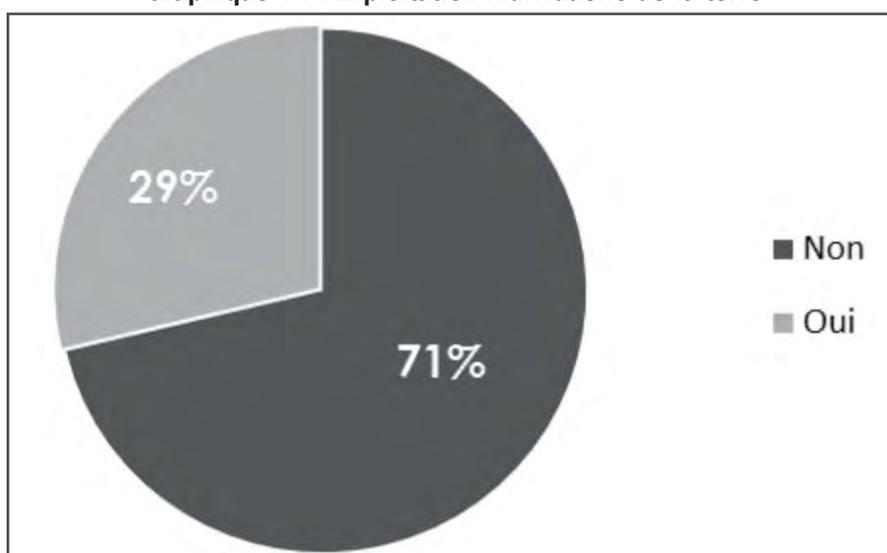
6.2. Femme et accès aux moyens de production

Les moyens de production couvrent une large gamme de ressources matérielles et immatérielles ainsi que les différentes pratiques qui y sont attachées. Ces ressources et pratiques influent sur la production agricole et sur l'accès aux droits économiques des femmes.

6.2.1 Accès à une exploitation individuelle

Le graphique ci-dessous montre un faible accès des femmes à des terres de manière individuelle. En effet, seule 29% des femmes enquêtées y ont individuellement accès et l'utilisent à des fins agricoles

Graphique 14 : Exploitation individuelle de la terre



Une telle répartition est liée aux règles traditionnelles de tenure foncière au Sénégal et en Mauritanie qui génèrent des pratiques restreignant l'accès des femmes à la terre en le rendant tributaire du contrôle de l'homme. Par conséquent, les droits fonciers des femmes découlent de liens de parenté avec un homme ou du mariage. Ils restent vulnérables lorsque ces liens disparaissent. Les femmes sont considérées comme des ayants droit secondaires, par l'intermédiaire d'un parent de sexe masculin. A ce propos, un des chefs coutumiers mauritaniens soutient :

Concernant l'accès à la terre, le système de tenure traditionnelle au niveau de Dounguel ne permet pas à la femme de bénéficier d'un accès gratuit à la terre, tout comme les autres zones rurales environnantes. Le périmètre maraîcher qu'elles cultivent leur a été donné par moi-même, et toute celle qui voudrait avoir une parcelle c'est moi qui m'en occupe.

La persistance de telles pratiques affecte négativement leur possibilité de revenus. A côté de ces pratiques traditionnelles, la faible demande d'affectation à titre individuelle des femmes explique en grande partie leur faible niveau d'accès à la terre. Certaines d'entre elles rencontrées de part et d'autre des deux rives déclarent ne pas réclamées leurs droits soit parce qu'elles n'en perçoivent pas la nécessité soit parce qu'elles ne sont pas assez outillées pour mettre en valeur individuellement la terre.

Cette présidente d'association soutient : « Ces terres que nous exploitons, nous l'avons eu par le biais des notables du village. Et je pense que si nous avons besoin encore de terre nous pouvons y accéder si nous leur demandons. » Un chef de village ajoute dans ce sens :

J'évolue dans les organisations paysannes depuis 1980, et j'ai été un responsable d'union et de fédération aussi. La réalité par rapport à l'accès des femmes à la terre est qu'elles ont des parcelles qui sont de petite taille. Mais quand une femme sollicite de la terre dans le village elle peut l'avoir automatiquement. Je n'ai pas été témoin de demande de terre que l'on a refusé aux femmes (...)

6.2.2. Mode d'accès des femmes à la terre

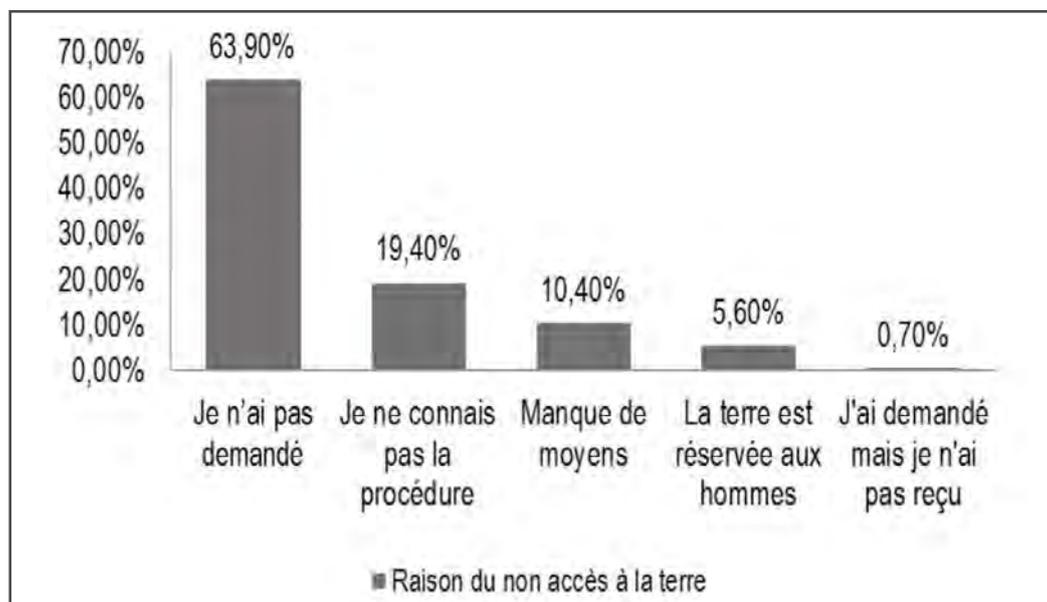
Tableau 11 : Mode d'accès exploitation individuelle

Legs/Héritage	58,6%
Don	29,9%
Affectation	9,2%
Achat	3,4%
Prêt	3,4%
Métayage (Location)	1,1%
TOTAL OBS.	100%

En majorité, les femmes accèdent à la terre soit par legs/héritage (58,60%) soit par don (29,90%). Cet état de fait est une des conséquences du patriarcat souligné plus haut. Il conduit à subordonner l'accès des femmes à la terre à la volonté soit de celui qui lègue soit du donateur. Or sachant que les hommes détiennent en majorité les terres (GESTES, 2009), le rapport asymétrique de pouvoir (économique et politique) détermine les dons et les legs de terres.

La faiblesse des taux d'accès à la terre par achat (3,40%) et par métayage (1,10%) renseigne sur la faiblesse de la capacité économique des femmes qui se montrent ainsi incapables de mobiliser un financement pour investir dans l'achat de terres à usages productifs. À relever que seulement 9,20% des femmes productrices ont accès à la terre à travers les procédures institutionnelles d'affectation.

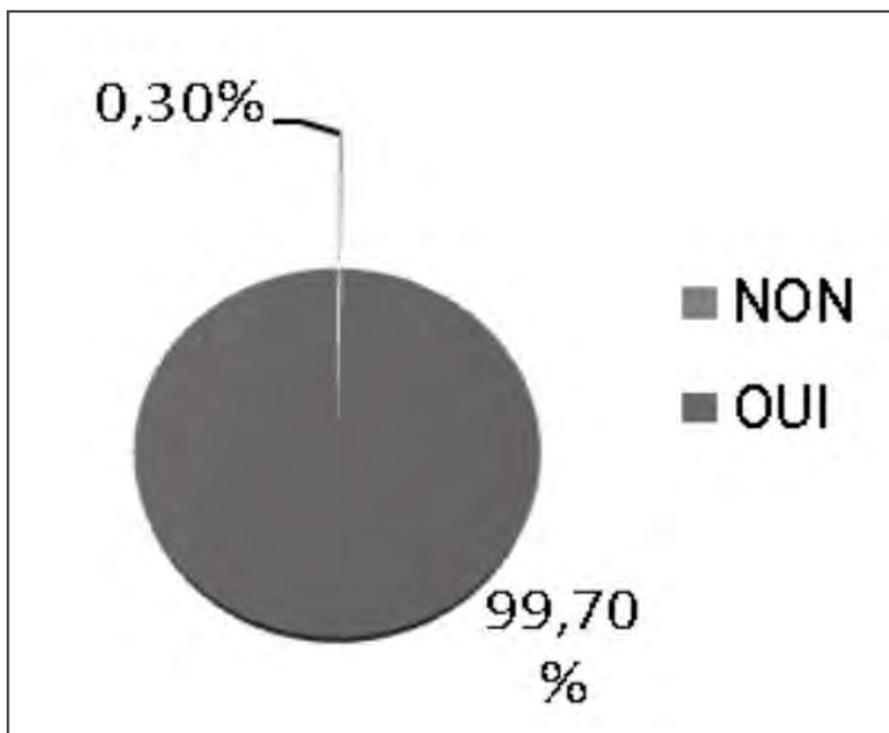
Graphique 15 : Raisons du non accès des femmes à la terre



Pour ce qui est des raisons du non accès des femmes à la terre, on peut noter que la non demande de terre arrive au premier plan puisqu'elle concerne 63,90% des femmes tandis que 19,40% d'entre-elles affirment méconnaître les procédures de demande de terre. On se trouve là encore dans une situation qui découle d'une faible capacitation des femmes en ce qui concerne la prise d'initiatives et l'accès à l'information en matière domaniale. Ces deux modalités peuvent être combinées car le non demande reflète une faible connaissance des procédures et des droits des femmes sur le foncier.

6.2.3. Accès à eau

Graphique 16 : Accès à l'eau dans les exploitations



Graphique 17 : Distance entre les sources d'eau et les exploitations des femmes

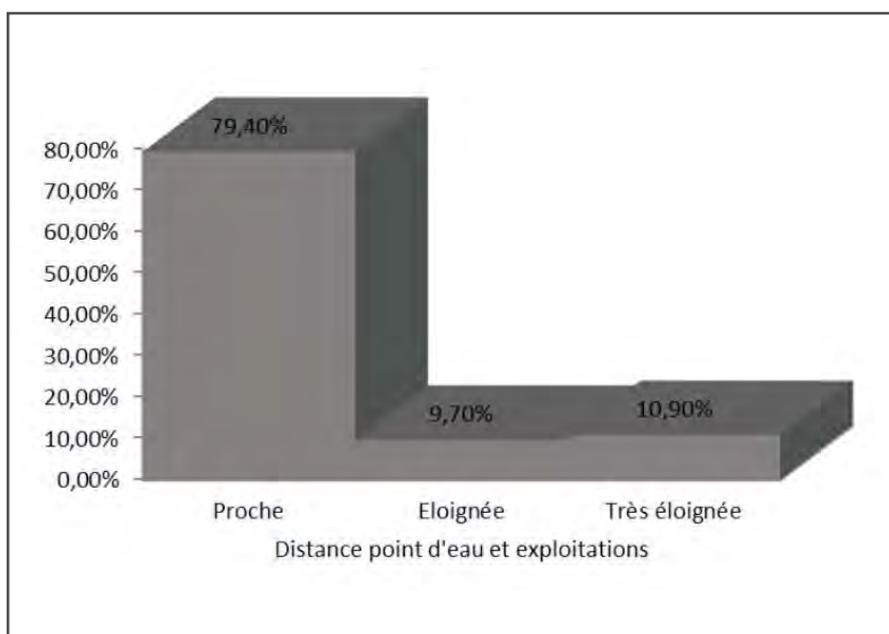


Tableau 12 : Appréciation sur le coût de l'eau

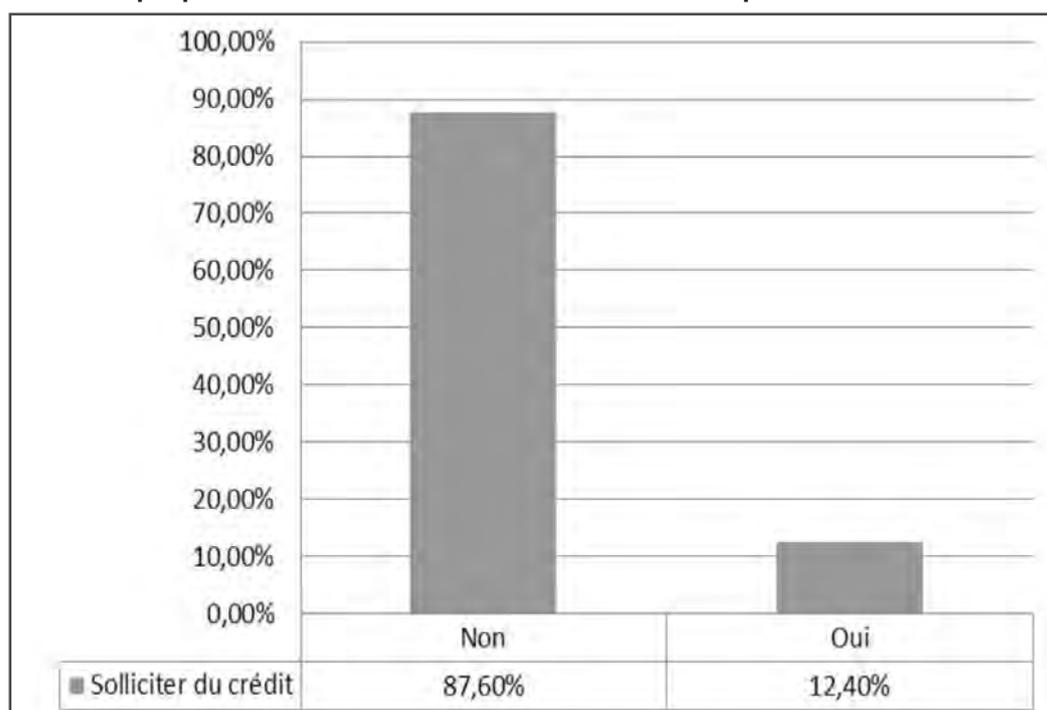
Pas du tout élevé	3	01,2%
Peu élevé	39	15,4%
Elevé	159	62,6%
Très élevé	53	20,9%
TOTAL OBS.	254	100%

L'eau étant une ressource essentielle à l'activité agricole, la situation globale concernant sa disponibilité dans les exploitations agricoles est jugée acceptable. En effet, les femmes productrices ont quasiment toutes accès à l'eau (99,7%) et jugent, en majorité (79,40%), que les distances séparant les sources d'approvisionnement en eau à leurs exploitations ne sont pas très importantes. Ceci permet de dire que pour celles qui ont accès aux exploitations agricoles, un facteur important de production se voit ainsi pris en charge dans la disponibilité de l'eau.

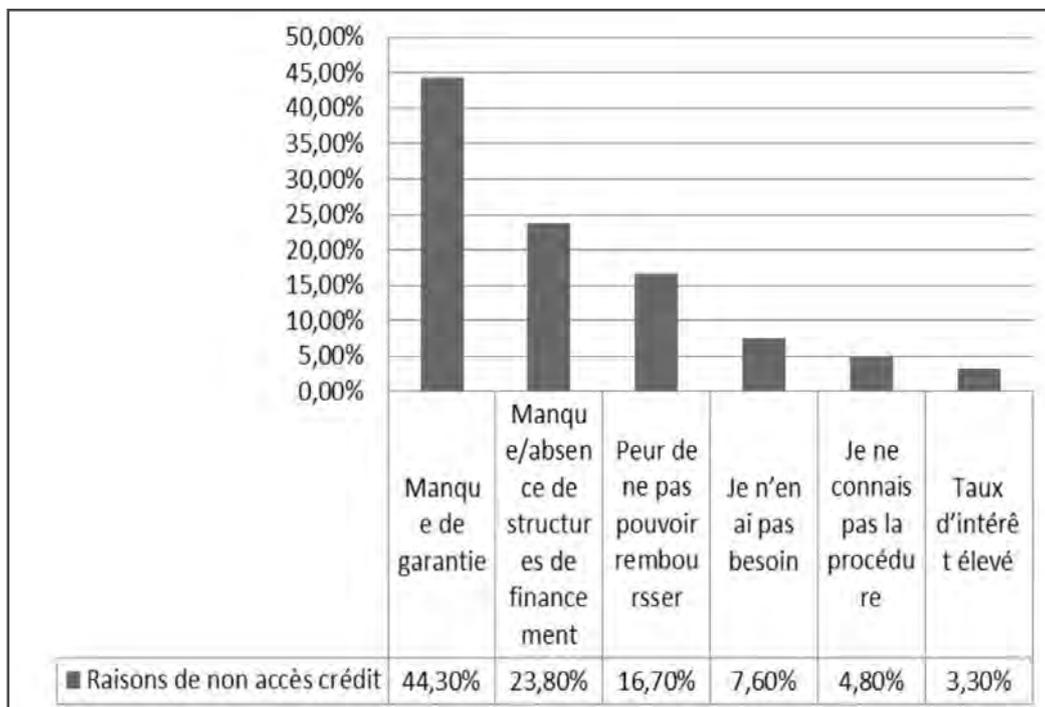
Cependant, les femmes sont nombreuses à souligner le coût élevé de l'eau qui est mise à disposition. Elles jugent son coût cher, voire très élevé. L'eau représente ainsi un poste de dépense important qui engloutit une bonne partie des revenus que les femmes tirent des exploitations agricoles.

6.2.4 Accès au Crédit

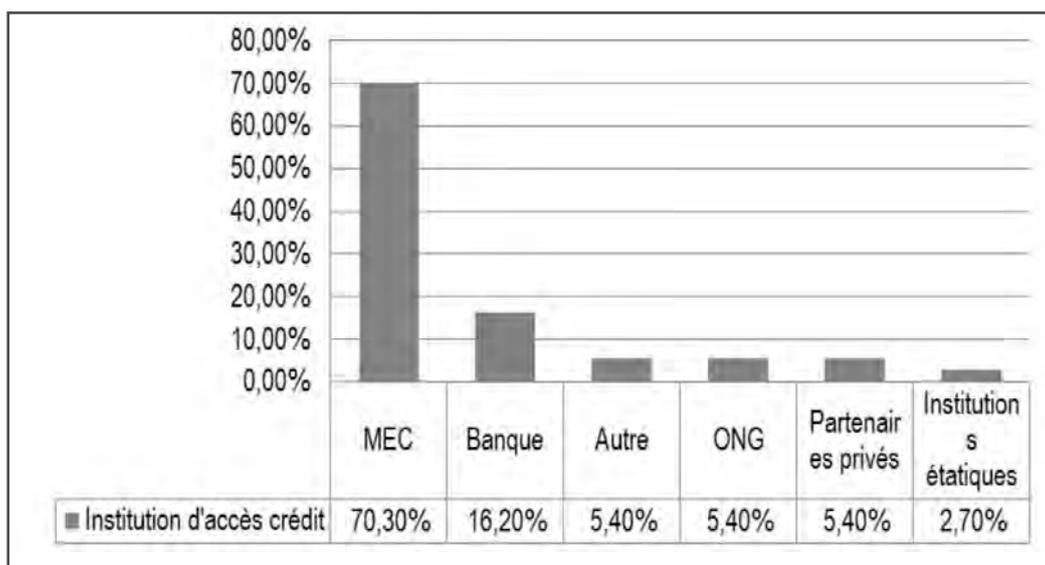
Graphique 18 : Avez-vous une fois sollicité un crédit pour vos activités ?



Graphique 19 : Raison de non demande de crédit



Graphique 20 : Types de structures de financement

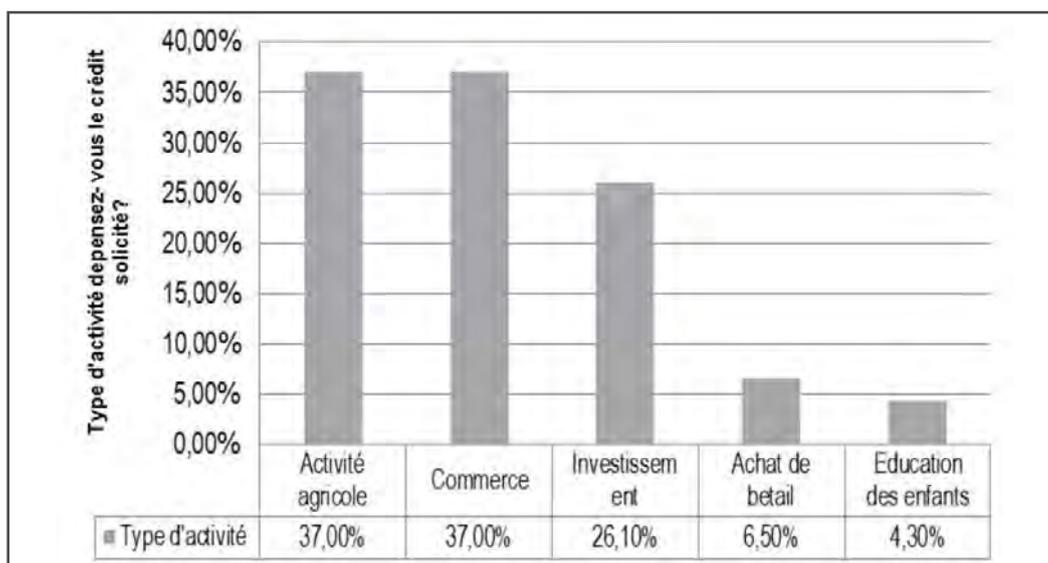


Les données de terrain montrent qu'en majorité, soit 87,60% (contre 12,40%), les femmes productrices interrogées ne sollicitent pas de crédit pour réaliser leurs activités économiques. Trois raisons majeures sont avancées comme étant les plus importantes pour justifier cette situation : le manque de garanties (44,30%), le manque de structures de financement (23,80%) et la peur de ne pas pouvoir rembourser (16,70%).

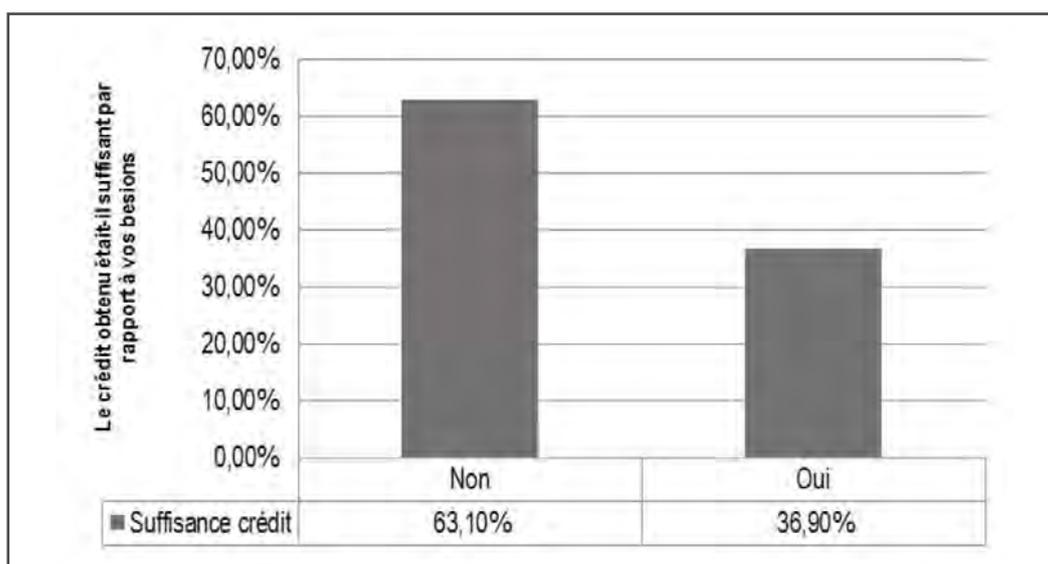
On peut noter que le manque de garantie et la peur de ne pas pouvoir rembourser sont directement liés au fait que les femmes, dans leur majorité, ne disposent pas d'exploitations individuelles et ont des revenus souvent faibles. Il faut ajouter que le peu de femmes productrices qui engagent des relations de crédit le fait au travers des mutuelles d'épargne et de crédit (MEC).

Elles sont 70,30% dans ce cas. Cette préférence donnée à ce type d'institutions peut s'expliquer en partie par le fait que les MEC offrent des conditions de crédit plus souples avec notamment des exigences moindres en matière de garanties.

Graphique 21 : Dépense des crédits



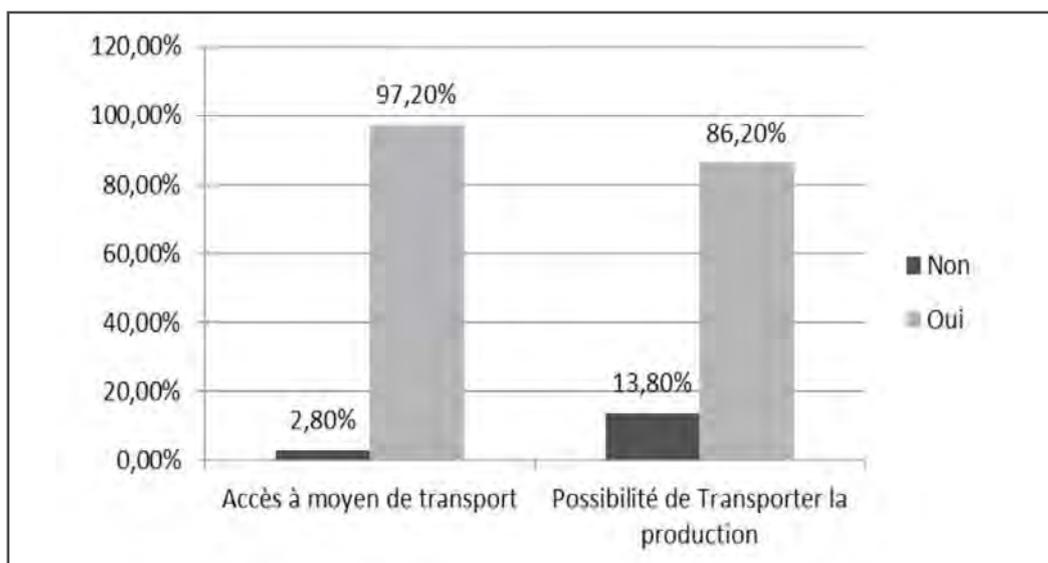
Graphique 22 : Appréciation sur la suffisance du crédit



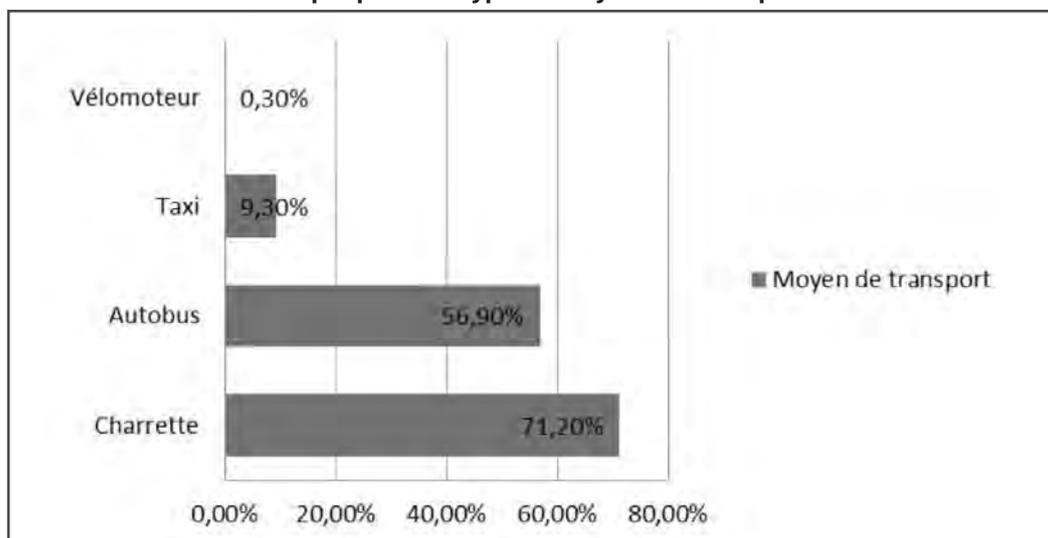
Les productrices qui reçoivent du crédit dépensent le financement reçu, en priorité, dans les secteurs d'activités qui génèrent des revenus : activités agricoles (37%) et commerce (même proportion). Ceci est probablement à mettre en rapport avec les contraintes de la relation de crédit qui, même dans le cadre des MEC, est basée sur le remboursement dans un temps déterminé du prêt. On note cependant qu'une partie du financement obtenu (4,30%) sert à contribuer aux dépenses liées à l'éducation des enfants.

6.2.5. Accès au transport

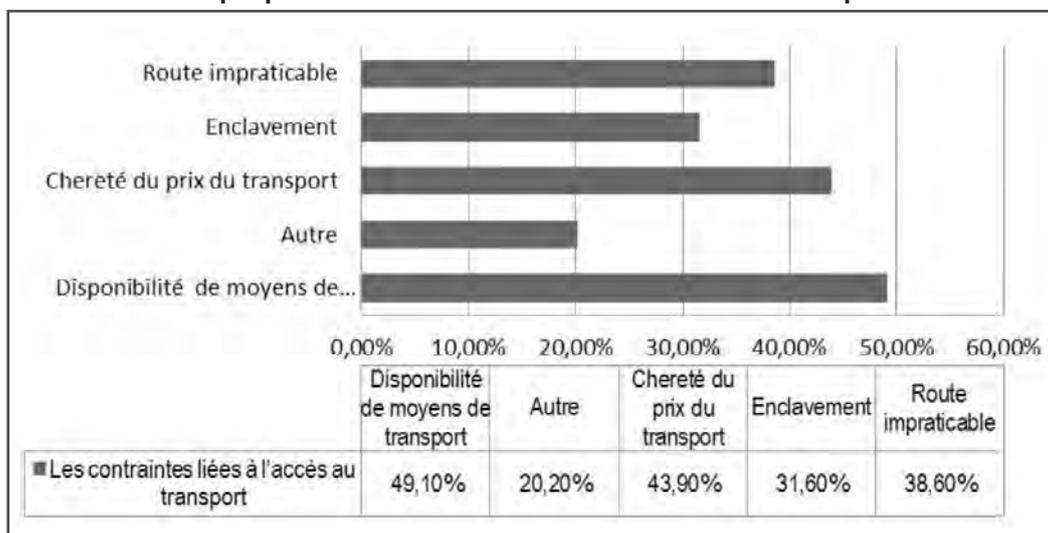
Graphique 23 : Accès aux moyens de transport



Graphique 24 : Type de moyens de transport



Graphique 25 : Les contraintes liées à l'accès au transport



L'accès aux moyens de transport est effectif pour les femmes au niveau des deux pays. En effet, les femmes productrices accèdent à 97,2% à un moyen de transport et déclarent, en majorité (86,20%), qu'elles arrivent à se faire déplacer et à faire transporter leurs productions. Mais il faut souligner dans plusieurs cas la vétusté de ces moyens de transport. Les charrettes à traction animale (buffle ou âne) sont principalement utilisées (71,02%) comme moyens de transport dans les zones d'enquêtes. Des moyens de transport motorisés sont aussi utilisés. C'est le cas des autobus à 56,90% et les taxis à 9,3%.

Malgré l'existence de moyens de transport, les femmes rencontrent des contraintes majeures liées souvent à la disponibilité de ceux-ci (49,1%), à la cherté des services de transport (43,9%), à des routes impraticables (38,6%) et à l'enclavement de la zone (31,6%). Ce dernier rend plus cher les coûts du transport. Cette femme dans la localité de Bababé l'explique clairement sur ces propos :

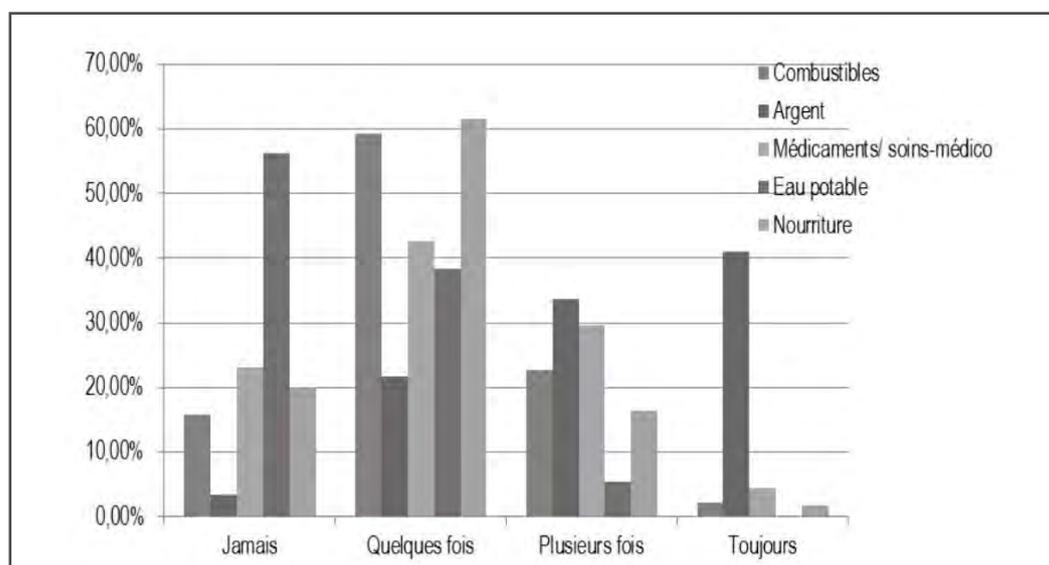
L'écoulement des produits reste le problème principal. On peine parfois à avoir des véhicules ou même des charrettes pour transporter la production dans les marchés hebdomadaires. On le transporte parfois dans le marché de Bababé et même à ce niveau on est dans l'obligation de payer la traversée du fleuve qui souvent coûte trop cher avec la marchandise. Et si on n'a pas les moyens de l'écouler, la production se détériore et parfois perd sa valeur surtout quand il s'agit d'oignons. Je pense qu'on est dans la logique de perception de nos droits d'accès au marché. On n'a pas accès à un marché et celui qu'on a, était construit par les habitants du village même.

Le problème de transport que rencontrent les femmes dans les localités visitées impacte directement sur leur droit d'accès au marché. En effet, l'accessibilité et la praticabilité d'une route ainsi que des moyens de transport performants sont des éléments indispensables pour accéder au marché et réussir une bonne campagne agricole.

6.3. Situation socio-économique et autonomisation des femmes productrices

6.3.1. Situation socio-économique des femmes

Graphique 26 : Situation économique des femmes



Les données relatives à la situation économique traduisent le fait que les femmes interrogées vivent dans une relative précarité dont l'intensité se module toutefois en fonction des besoins considérés. Le graphique ci-dessus montre que sur les cinq besoins pris en compte ici (nourriture, eau potable, médicaments ou soin médicaux, combustibles et argent), les femmes se déclarent majoritairement

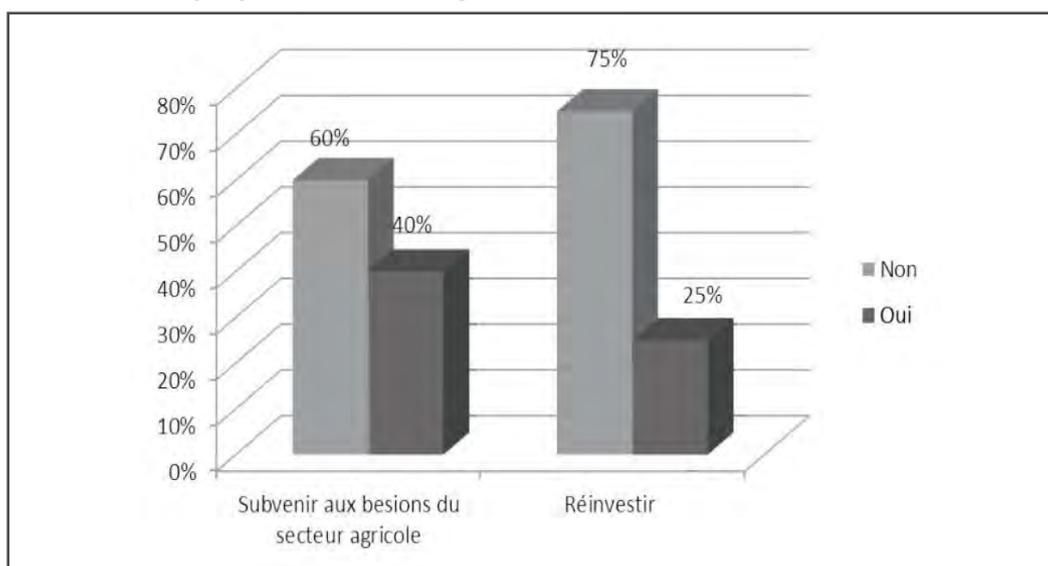
en situation de manque à l'exception de l'eau potable qui est disponible en continu pour 56,20% d'entre-elles. Cette assez bonne disponibilité ne doit pas cacher les difficultés récurrentes liées à la distribution de l'eau potable et qui affectent quelques fois (38,40%) ou plusieurs fois (5,40%) les femmes.

Pour ce qui concerne la santé, seulement 23,10% des femmes interrogées se disent ne jamais être en manque de médicaments. Cela signifie que pour la grande majorité restante la disponibilité des médicaments est un problème important. D'ailleurs 29,70% de ces femmes se trouvent plusieurs fois confrontées au manque de médicaments tandis que cette situation est permanente pour 4,50% d'entre-elles.

Un fait intéressant à relever avec ce graphique est que les femmes ne représentent que seulement 3,40% à se déclarer ne jamais être situation de manque d'argent ; alors même qu'il s'agit de femmes productrices. Elles sont majoritairement en manque permanent d'argent (41,10%). Cette situation défavorable en matière de disponibilité financière interpelle car elle a des incidences directes sur le financement de la production des femmes. Elle peut être mise en rapport avec les données liées à l'accès au crédit qui montrent que les femmes, en grande majorité (87,40%) ne sollicitent pas de crédit auprès des institutions dédiées soit en raison du manque de garanties (44,30%) à présenter aux structures ou de l'absence de ces mêmes structures (23,80%). De plus, dans les cas où elles obtiennent du crédit, les femmes interrogées sont 63,10% à estimer que le crédit obtenu est insuffisant par rapport à leurs besoins.

6.3.2. Activité agricole et autonomisation des femmes

Graphique 27 : Activité agricole et autonomisation des femmes



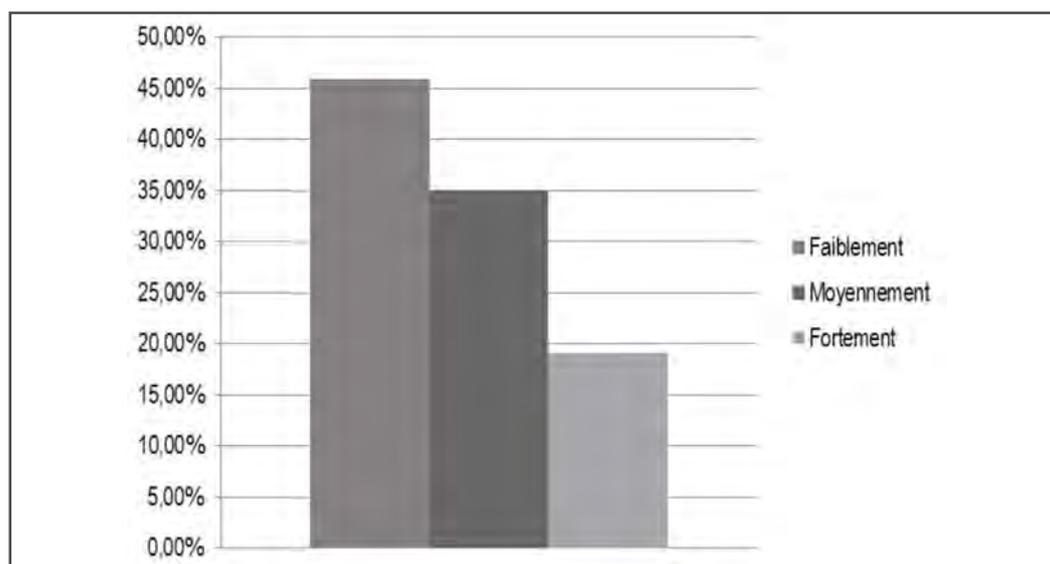
Ce graphique montre très nettement que la production agricole est jugée globalement insatisfaisante par les femmes interrogées qui disent à 60% qu'elle ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins et à 75% qu'elle ne leur permet pas de réinvestir dans le circuit de la production. Cette situation n'est pas surprenante si on la lie à la situation générale des femmes productrices en ce qui concerne l'accès et contrôle des facteurs de production que sont la terre, l'eau et les moyens financiers.

En effet, les productrices n'ont en général pas accès à la terre à des fins d'exploitation individuelle : elles sont 71% dans ce cas. Cette difficulté est renforcée par le fait que les femmes n'ont pas le contrôle des terres auxquelles elles accèdent. À côté de cela, si elles disent à 99,70% avoir accès à l'eau dans les exploitations où elles travaillent, elles trouvent le coût de cette eau élevé (62,60%) ou très élevé (20,90%). Il faut y ajouter la situation en matière d'accès au crédit qui se révèle, comme dit plus haut, défavorable pour ces femmes.

Ces difficultés en matière de production agricole concourent sans nul doute à maintenir les femmes productrices dans un cercle de précarité qui, les fixant dans un statut de travailleuses pauvres, n'est pas de nature à promouvoir leur autonomisation.

6.3.3. Contribution des femmes à la subsistance du ménage

Graphique 28 : Contribution à la subsistance du ménage



Il apparaît ici que un quart des femmes productrices (seulement 19,10%) contribuent significativement à la subsistance du ménage. Certes les réalités socio-culturelles et religieuses dans les contextes étudiés, encadrent la participation des femmes et des hommes dans l'entretien et la subsistance des ménages, mais il y a aussi le fait que tout ce qui est dépensé n'est pas communiqué.

D'ailleurs, les participants aux entretiens relèvent communément une participation des femmes à la subsistance des ménages. Les ressources tirées des activités agricoles et de commerce sont essentiellement intégrées dans les dépenses du ménage. A ce propos, un des enquêtés soutient :

« Je pense qu'on n'a pas de quoi gérer ou épargner. Tout ce qu'on gagne dans les productions agricoles retourne dans les maisons, la nourriture, l'école. Et donc l'investissement reste impossible. »

Les hommes interviewés y font le plus référence dans les entretiens que les femmes. Les propos d'un chef de village dans les zones visitées au Sénégal en témoignent :

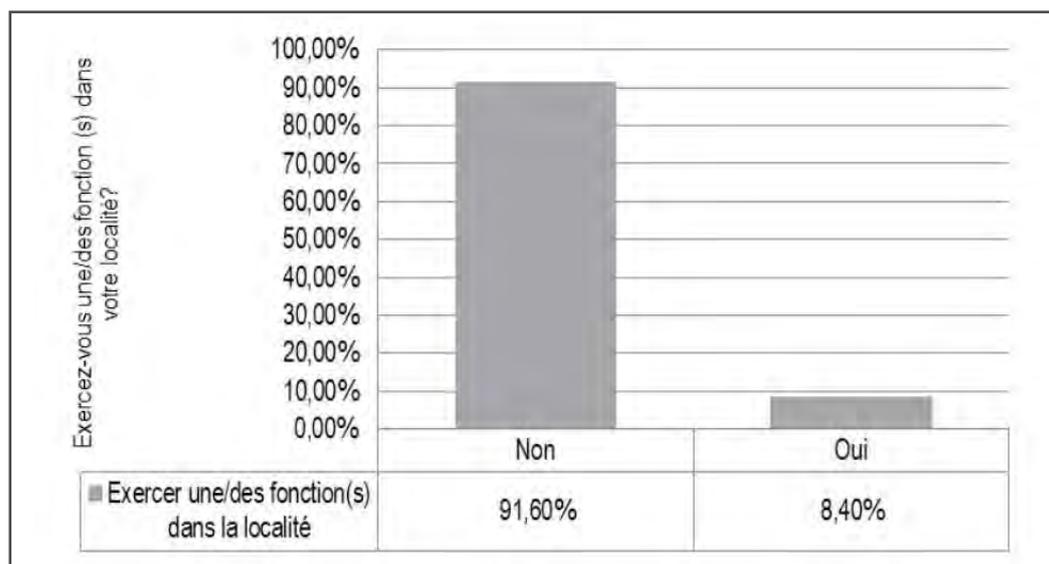
Les activités agricoles des femmes ne peuvent pas subvenir aux besoins de la famille. Mais ce qu'elles gagnent dans les exploitations maraichères leur permettent de compléter le manquant dans les dépenses familiales. Mais parfois il y'a des femmes qui peuvent gagner beaucoup sur les exploitations si toutefois l'homme arrive à subvenir aux besoins de la famille. Cependant tout ce qu'elles ont retournent dans la famille.

Le manque de pouvoir économique pourrait être retenu comme le plus important facteur explicatif de la faiblesse de la contribution des femmes interrogées à la subsistance du ménage. En effet, l'analyse du graphique ci-dessus montre que la production agricole ne permet pas aux femmes de satisfaire leurs besoins encore moins de réinvestir dans le circuit de production économique. S'il en est ainsi, cela voudrait-il dire que cette production agricole ne génère pas suffisamment de ressources pour permettre à ces femmes de contribuer significativement aux dépenses de subsistance dans leurs ménages ? Cette situation renforce la dépendance des femmes dans les ménages; elle est, par conséquent, une entrave de grande ampleur à leur autonomisation.

CHAPITRE 7. GOUVERNANCE ET DESC DES FEMMES PRODUCTRICES

7.1. Participation des femmes dans la gouvernance

Graphique 29 : Représentativité des femmes dans les instances de gouvernance locale



La gouvernance est à la fois un processus et un mécanisme d'expression du leadership et de l'autonomie des femmes. Elle reflète aussi l'accès à l'information, la liberté d'expression, la participation aux activités communautaires et productives. Les résultats des enquêtes montrent que les femmes sont faiblement représentées dans les instances locales de décision. En effet, moins d'une femme sur 10 répertoriées exerce une fonction électorale au niveau local. Et, parmi les femmes impliquées, rares sont celles qui sont présentes dans les commissions stratégiques telles que les commissions techniques et/ou de gestion des ressources.

Tableau 13 : Participation des femmes aux groupes de gestion

	Comité de gestion de l'eau	Comité de gestion du foncier	Commission de gestion des forêts	Commission technique du conseil municipal	Comité de santé / (case / poste de santé)	Association de parents d'élève
Dirigeant	2,10%	0%	0%	0,30%	1,20%	2,10%
Membre actif	1,20%	0,30%	0,30%	0,30%	1,20%	0,60%
Pas membre	96,10%	99,10%	99,70%	99,40%	97,00%	96,70%
Simple adhérent	0,60%	0,60%	0%	0%	0,60%	0,60%
TOTAL OBS.	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les membres des organisations de femmes sont faiblement représentés dans les instances de gouvernance locale. Le tableau ci-dessus montre que, que ce soit pour la gestion de l'eau, du foncier, du conseil municipal, de la santé ou des parents d'élèves, les femmes sont faiblement représentées autant au niveau des instances dirigeantes que du nombre des adhérents. Une des raisons majeures qui pourrait expliquer cette situation est que la gestion des affaires publiques au Sénégal et en Mauritanie comme dans beaucoup de pays africains est souvent marquée par une grande prédominance masculine quant au contrôle du pouvoir. Les élites politiques sont

majoritairement composées d'hommes possédant à la fois l'expérience et le prestige social que donne l'âge. Ces élites sont aussi et surtout issues des couches privilégiées des sociétés. Les représentations sociales sur le leadership sont construites, dans les systèmes politiques locaux issus de la colonisation française, autour de la masculinité. De fait, les postes électifs sont majoritairement occupés par les hommes. Comme le montre Robert Putnam¹³, « *les leaders politiques sont d'une manière disproportionnée recrutés dans les professions à haut statut social et les familles privilégiés* ». Les rares femmes qui intègrent ces groupes de gestion sont celles qui ont une longue expérience du milieu associatif.

7.2. Appréciation sur la gestion des ressources au niveau local

Tableau 14 : Perception des femmes sur la gouvernance au niveau locale

Gestion des ressources foncières au niveau local				
		Pas satisfaite	Satisfaite	Total
Pays	Mauritanie	77,9%	22,1%	100%
	Sénégal	38,6%	61,4%	100%
Total		47,9%	52,1%	100%
Centre de Gestion des problèmes de la communauté au niveau local santé				
Pays	Mauritanie	88,3%	11,7%	100%
	Sénégal	24,4%	75,6%	100%
Total		39,3%	60,7%	100%
Soucier des problèmes des femmes				
Pays	Mauritanie	89,6%	10,4%	100%
	Sénégal	32,0%	68,0%	100%
Total		45,5%	54,5%	100%

La perception globale des femmes interrogées en ce qui concerne la gouvernance cache les spécificités nationales et semble fortement corrélée à la façon dont les intérêts des femmes sont préservés dans chaque pays. En effet, pour ce qui concerne la gestion foncière, 77,9% des répondantes en Mauritanie s'estiment pas satisfaites de la manière dont les autorités au niveau local gèrent les ressources foncières. Tandis qu'au Sénégal, les femmes ont une opinion moins négative et s'estiment satisfaites de la gouvernance des ressources foncières au niveau locale (61,4%). Cette différence dans le niveau de satisfaction des femmes résulte des disparités de genre dans l'accès individuel aux ressources foncières qui découlent des pesanteurs socioculturelles. C'est les mêmes tendances qui se dégagent si on compare les deux pays sur la gestion des problèmes de la communauté et particulièrement sur les manières dont les gouvernants se soucient des problèmes des femmes. Le manque d'instruction des femmes et leur absence aux instances de décision au niveau local sont des facteurs déterminants dans la prise en compte des problèmes des femmes.

¹³ PUTNAM Robert D., The comparative Study of Political Elites, 1976. Cité par Ysmal, op. cit. p. 616.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POUR UNE PRISE EN COMPTE DES DESC DES FEMMES

L'accès aux droits économiques, sociaux et culturels pour toutes et tous est une condition préalable à l'existence d'une véritable démocratie. L'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que chacun peut se prévaloir des droits et des libertés proclamés dans la Déclaration, sans distinction aucune, notamment fondée sur le sexe. Depuis l'adoption de la Déclaration, un certain nombre de mesures positives avaient été adoptées au Sénégal et en Mauritanie pour atteindre ces objectifs. Toutefois, le constat général qui ressort des enquêtes est une faible prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels des femmes. Cette situation varie en fonction du pays et de la nature du droit. En effet, certains types de droit comme le droit à la santé, à l'eau, à l'éducation et à l'information sont plus garantis au Sénégal qu'en Mauritanie. Ces types de droits sont très peu garantis et la majeure partie des femmes déclarent n'y avoir pas accès. Paradoxalement, il ressort des données que les femmes sont des agents économiques essentiels à la survie des ménages ruraux. Elles contribuent significativement à la subsistance du ménage. Les ressources tirées des activités agricoles et de commerce sont essentiellement intégrées dans les dépenses du ménage.

Le contexte national, l'accès aux médias et à l'information sur les DESC sont des déterminants majeurs qui influent positivement sur l'effectivité des DESC des femmes. Il en va de même des caractéristiques individuelles des femmes telles que l'âge ou la fréquentation de l'école. Par ailleurs, le non accès aux structures de santé et le statut de chef de ménage influent négativement sur l'effectivité des DESC des femmes.

Concernant l'effectivité des DESC des femmes, il existe certes des avancées au niveau socioéconomique mais, les femmes restent confrontées à de multiples d'obstacles. Elles sont très faiblement représentées dans les instances locales de décision et rarement dans les commissions stratégiques telles que les commissions techniques et/ou de gestions des ressources. Les rapports de genre et leur position au sein des ménages limitent leur responsabilité dans les instances de gestion des ressources et leurs besoins y sont faiblement pris en compte. Au niveau national, les États devraient réexaminer leurs législations et politiques nationales pour déterminer leur degré d'efficacité et d'effectivité face aux problèmes que rencontrent les femmes dans l'exercice de leurs droits et libertés. Ainsi, la nécessité d'une mise en œuvre plus effective des instruments relatifs aux droits de l'homme et particulièrement à celui des femmes est un défi auquel les pouvoirs publics, la société civile et les groupes organisés (ONG, associations et syndicats) défenseurs de la cause des femmes agissent aux niveaux national, régional et international doivent faire face afin de créer des conditions politiques et sociales permettant de mieux appréhender les problèmes de la femme et les solutions pour y remédier. Les recommandations formulées dans le cadre de cette étude s'inscrivent dans ce cadre. Elles sont selon les types de droit :

- **Droit à la justice**

Comme c'est le cas en général dans le monde rural, les institutions de sécurité et de justice sont tout simplement trop éloignées pour les femmes productrices enquêtées. La principale recommandation est d'améliorer l'accès des femmes à la justice en construisant des structures de sécurité et de justice en zones rurales. L'idée de justice de proximité doit être davantage traduite en réalité à l'instar des maisons de justice au Sénégal.

- **Droits à la santé**

L'accès difficile aux services sociaux de santé est un des facteurs qui contribuent à la dégradation des conditions de vie des femmes rurales et à l'ineffectivité de leurs DESC. L'amélioration de la qualité de la santé passe par le biais, notamment, de la dotation en équipements médicaux et hospitaliers, en mobiliers et médicaments essentiels au fonctionnement des cases, postes et centres de santé mais aussi le renforcement des services en personnels qualifiés.

- **Droit à l'eau**

Favoriser une gouvernance inclusive de l'accès à l'eau par l'augmentation des infrastructures et la réduction des coûts d'accès et la continuité dans la disponibilité de l'eau et le bon fonctionnement des bornes fontaines sont les principales recommandations en ce qui concerne l'accès à l'eau autant en Mauritanie qu'au Sénégal.

- **Droit à l'éducation**

Par conséquent, la veille sur la situation actuelle est particulièrement importante pour que les acquis ne se perdent pas. Donc, la mise en place d'un observatoire composé des associations et des différentes composantes sur l'éducation des filles est une recommandation.

Pour la situation des personnes adultes, la mise en place de plan de formation dans différents domaines est un excellent moyen de maintenir le leadership et l'autonomisation des femmes. L'accompagnement dans des domaines spécifiques comme le management, la comptabilité, la gestion de projet, l'agrobusiness, la transformation sont des moyens éducatifs qui peuvent avoir un impact sur l'accès des femmes à la gouvernance et aux autres droits.

- **Droit au travail**

Transformer les rapports de genre qui sont inégalitaires autant dans l'espace familial que communautaire par l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Recourir au cadre culturel et religieux pour montrer aux différentes composantes que le droit au travail des femmes est bénéfique autant pour la famille et la communauté.

- **Droit à la terre**

Le cadre juridique ne distingue pas les hommes et les femmes en matière de droit d'accès à la terre. Toutefois, les pratiques sociales et culturelles réduisent l'effectivité de ce droit dans les deux pays. Les accès des femmes à la terre sont le plus souvent collectifs dans le cadre de groupement. Les raisons sont multiples et systémiques. Elles concernent des facteurs politiques, économiques et sociaux. Il existe cependant des exemples de femmes productrices dans la vallée du fleuve.

Les principales recommandations sont les suivantes :

- ✓ Sensibiliser les femmes sur l'importance de l'accès individuel à la terre ;
- ✓ Renforcer la capacité de mise en valeur des terres en mettant en place des lignes de crédit à faible taux de remboursement ou sans intérêt pour la mise en valeur
- ✓ Renforcer l'autonomisation pour des procédures individuelles ;
- ✓ Accompagner les collectivités locales pour la mise en place de procédures de sécurisation de la terre.
- ✓ La mise en place de la cellule genre dans les mairies et gouvernements départementaux aura pour objectif l'intégration du genre dans la gouvernance locale et aussi l'adoption d'une démarche inclusive à l'endroit des femmes et des jeunes.

- **Droit à la sécurité alimentaire**

L'exclusion des femmes de l'accès à la terre est un des facteurs de sous-production. De même, l'inaccessibilité aux facteurs de productions comme les semences, la technologie et les financements sont autant d'éléments qui contribuent de manière concomitante à limiter l'effectivité du droit des femmes à la sécurité alimentaire.

Les principales recommandations sont les suivantes :

- ✓ Favoriser l'accès équitable des femmes au foncier et aux facteurs de production agricole ;
- ✓ Mettre en place un cadre d'échange et de circulation des biens et des personnes au sein des communautés et entre les deux pays ;
- ✓ Faciliter aux femmes la possibilité d'intervenir dans toute la chaîne de valeur.
- ✓ Le renforcement de capacités dans la transformation et la valorisation des produits locaux sont aussi très importants.

- **Droit au transport et à la mobilité**

Le problème de transport que rencontrent les femmes dans les localités visitées impacte directement sur leur droit d'accès au marché. En effet, l'accessibilité et la praticabilité d'une route ainsi que des moyens de transport performants sont des éléments indispensables pour accéder au marché et réussir une bonne campagne agricole.

La principale recommandation est de sensibiliser les autorités publiques à des investissements sur les infrastructures routières de manière à offrir un meilleur déplacement des biens et des personnes.

- **Droit à l'information**

La nécessité de diffuser les informations stratégiques par les radios tout en renforçant les capacités des femmes à user de la télévision et de sources comme la presse écrite s'avère incontournable. En effet la connaissance est une source stratégique pour favoriser l'accès des femmes aux DESC.

En définitive la pleine jouissance de la citoyenneté reste le défi majeur qui ne pourrait se réaliser sans la transformation des relations de genre qui restent largement inégalitaires.

BIBLIOGRAPHIE

1. Brixhe, Valérie, 2004/09. « Droit culturel, gadget ou nécessité ? », *demain le monde*, n°86, p. 22-23
2. Cheikh Abdallahi o. Houeibib et al., 2011. “ *Etat de la gouvernance en Afrique de l’ouest : Mauritanie*”, Codesria-Osiwa.
3. Cheikh Anta DIOP, 01/09/1982. «Unité culturelle de l’Afrique Noire. Domaines du patriarcat et du matriarcat dans l’Antiquité classique », 2ème édition, Paris, Présence Africaine, 202 p
4. CRID, 2005/09. « les droits économiques, sociaux et culturels », Paris, CRID, 172 p.
5. FAO, 2010-2011. *The State of Food and Agriculture, AFD*
6. Fatou Diop (sous dir). et Ramata Thioune, 2012 : *Sénégal : les femmes rurales à l’épreuve d’une citoyenneté foncière*, Langaa RPCIG, 160 pages.
7. Fatou Diop 2004. « Femmes et Pouvoir : Quel accès aux sphères de décision. *Revue Sénégalaise de Sociologie* », n° 4, mai 2004.
8. Fatou Diop, 2002. “Travail, représentations et pratiques quotidiennes “, in *Lavaro, Genere e sviluppo locale in Mali e in Sénégal*, sous la dir de Elisabetta BENENATTI, Angela CALVO, Elisabetta DONINI, Enrico LUZZATI, Astrig TASSIAN, L’Harmattan Italia, pp 50-65
9. Fatou Diop, 2013 : *Etat des lieux sur les recherches sur les Violences faites aux femmes au Sénégal*, Etude Commanditée par ONUFEMMES Sénégal, UNESCO BREDIA et CODESRIA
10. Golay, Christophe Cetim - Geneve : Cetim, 2008/11le protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 14 p.
11. IIED, 2006. *Modes d’accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l’Ouest*, Éditeur IIED, 92 pages
12. Imbert P.H., mai-juin 1989. « Droits des pauvres, pauvre(s) droit(s) ? Réflexions sur les droits économiques sociaux et culturels », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l’étranger*, pp.739-754.
13. L. Laforce, P.W.Bélanger, P.Roberge et Guy Rocher, 1979. *Les aspirations scolaires ou Québec et en Ontario : des observations des enquêtes ASOPE et SOSA*, Les Cahiers d’ASOPE, vol. VI, Québec /Montréal, Université Laval/Université de Montréal.
14. *L’affirmation des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux : une lutte au cœur du mouvement altermondialiste*. Ceditelp, Rioufol Véronique , Ortiz Horacio - Ceditelp, mai 2005.
15. Laurence Boy, 2010. Les apports de la certification, de la normalisation et de la labellisation à l’effectivité ou l’efficacité des normes juridique in « Normes de RSE : Mise en œuvre, contrôle et sanctions », Colloque Bordeaux 27, 28 et 29 octobre 2010, à paraître.
16. Laviec, J.-P., « La protection des droits économiques et sociaux de l’homme par l’Organisation Internationale du Travail », R.V.D.H., 1991, Pp. 61-63.
17. *Les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) : exigences de la société civile et responsabilité de l’état terre des hommes - France* : Karthala, 2003, 485 p.
18. M.M. Mohamed Salah, « La problématique du droit économique dans les pays du Sud », RIDE, n° 1-1998, p. 21.
19. Mababou Kébé et Yves Charbit, 2007. « *Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage* », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.23-n°3.
20. Mar Fall, 1987. *Des Africains noirs en France. Des tirailleurs Sénégalais aux...Blacks*, Paris : L’Harmattan, 1987 p.48.

21. Millett Kate, [1969] 1971. *La politique du mâle*. Paris, Stock
22. Mint Abdelweddoud, Irabiha et al. "Guide des droits de la femme en Mauritanie", de l'ambassade des USA à Nouakchott
23. Moustapha Ngaidé et Rokhaya Cissé Chambaz, 2007. « *Genre et décentralisation au Sénégal : contribution à la réforme de la décentralisation* », leed Afrique
24. Nicolas JAGOBS, 1999. *La portée juridique des droits économiques, sociaux et culturels*, Revue Belge de Droit International 1999/1 — Editions Bruylant, Bruxelles
25. Noreau, P. (1999). « Le droit comme vecteur politique de la citoyenneté : cadre d'analyse pour l'étude des rapports collectifs entre majorité et minorités », dans M. Coutu, P. Bosset, C. Gendreau et D. Villeneuve (dir.), *Droits fondamentaux et citoyenneté : une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire ?*, Montréal, Thémis, 325-358.
26. Ould Boilil, 1986-87. "La scolarisation des filles en Rim : évolution, efficacité et coût", mémoire de maîtrise, sidi-école normale supérieure, Nouakchott .
27. Ould Marrakchi, Bounahna (consultation pour le SECF), aout 2002. « Étude sur l'étendue de l'accès des femmes à la propriété foncière en Mauritanie ».
28. Programme des Nations Unies pour le Développement (P), 2014. "*Rapport sur le développement humain soutenir le progrès humain: réduire les vulnérabilités et accroître la résilience*", New York, PNUD
29. Putnam Robert d., 1976. "*The comparative study of political elites*", cité par ysmal, op. cit. p. 616.
30. Robitaille, D. (2006). « Les droits économiques et sociaux dans les relations État-particuliers après trente ans d'interprétation : normes juridiques ou énoncés juridiques symboliques ? », dans A.-R. Nadeau (dir.), *La Charte québécoise : origines, enjeux et perspectives*, Cowansville, Yvon Blais, 455-493.
31. S. Kandji, *Droits de la femme africaine d'hier à demain*. Saint-Louis : Editions Xamal. 1997. 62 p.
32. Sainhoude Koukpo, r., mars 2006. «Le droit à la santé au Bénin : état des lieux», dans *droit et santé en Afrique*. Actes du colloque international de Dakar, 28 mars - 1er avril 2005, 1ère animation scientifique régionale du réseau «droit de la santé» de l'auf, bordeaux, éd. les études hospitalières.
33. Secrétariat d'Etat à la condition féminine, 1995. "diagnostic de la situation des femmes en Mauritanie : stratégie de promotion féminine", document de synthèse, Nouakchott.
34. Sirma B., 2009. « Les conceptions féministes de la domination en dialogue avec l'intersectionnalité », In Linda Pietrantonio et Isabelle Lehuu (dir.), *Différences en question. Enquêtes, théories et perspectives historiques*, Montréal: Éditions du Remue-ménage.
35. Vierdag, E., «The Legal Nature of the Rights Granted by the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights», N .Y .LL, 1978, pp. 69-105; Bossüyt, M., «La distinction entre les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels», *Revue des droits de l'homme*, vol. 8, n° 4, 1975, pp. 783-820.
36. Département d'État des États-Unis, 2011. «Rapports du Sénégal sur les pratiques des pays en matière de droits de l'homme », ed. Bureau pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail
37. Département d'État des États-Unis, 2012. «Rapports de la Mauritanie sur les pratiques des pays en matière de droits de l'homme », ed. Bureau pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail

ANNEXES

QUESTIONNAIRE_MON3/UGB_DESC DES FEMMES PRODUCTRICES

12/02/2016 - UGB_GESTES_SJP

Bonjour

Mon nom est _____. Je suis envoyé par l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Nous vous adressons ce questionnaire pour comprendre les Droits Economiques Sociaux Culturels des femmes (DESC) dans votre communauté. Toutes les informations que vous allez nous transmettre dans le cadre de cette recherche, seront confidentielles et traitées anonymement.

1. Numéro questionnaire <input type="text"/>	5. Village <input type="text"/>
<i>Enquêteur: cette case est réservée au Secrétariat</i>	
2. Nom de l'enquêteur <input type="text"/>	6. Date de l'enquête <input type="text"/>
3. Pays <input type="radio"/> 1. Sénégal <input type="radio"/> 2. Mauritanie	7. Heure de début de l'enquête <input type="text"/>
4. Commune <input type="radio"/> 1. Mery <input type="radio"/> 2. Madina Ndiathbé <input type="radio"/> 3. Acré MBar <input type="radio"/> 4. Bababé	

SECTION I : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

8. Structure d'appartenance <input type="radio"/> 1. GE de Tioubalel Lao <input type="radio"/> 2. GE de Dioude Diabe <input type="radio"/> 3. GE Thierno Samba Ama Ball <input type="radio"/> 4. GE Thioussan Rewebe <input type="radio"/> 5. Coopérative de Bolol Doggo <input type="radio"/> 6. Coopérative de Dounguel Reo <input type="radio"/> 7. Coopérative Darto Thioubalel <input type="radio"/> 8. Coopérative mixte de Jakre Demba Thiouthiou	14. Si 'Autres ethnies', précisez : <input type="text"/>
9. Quel statut y occupez-vous ? <input type="radio"/> 1. Présidente <input type="radio"/> 2. Secrétaire générale <input type="radio"/> 3. Chargée des relations extérieures <input type="radio"/> 4. Trésorière <input type="radio"/> 5. Membre simple <input type="radio"/> 6. Autre	15. Avez-vous été à l'école ? <input type="radio"/> 1. Oui <input type="radio"/> 2. Non <i>Enquêteur: Si la personne répond 'Non' allez à la question 23 (alphabétisation en langue nationale)</i>
10. Si 'Autre', précisez : <input type="text"/>	16. Quelle était la principale langue d'instruction <input type="radio"/> 1. Arabe <input type="radio"/> 2. Français <i>La question n'est pertinente que si .Avoir été à l'école ? = "Oui"</i>
11. Quel âge avez-vous ? <input type="text"/>	17. Quel est votre niveau d'études ? <input type="radio"/> 1. Primaire <input type="radio"/> 2. Collège (premier cycle du secondaire) <input type="radio"/> 3. Lycée (second cycle du secondaire) <input type="radio"/> 4. Supérieur <input type="radio"/> 5. Autre <i>La question n'est pertinente que si .Avoir été à l'école ? = "Oui"</i>
12. Quelle est votre situation matrimoniale? <input type="radio"/> 1. Célibataire <input type="radio"/> 2. Vie avec un partenaire <input type="radio"/> 3. Marié(c) monogame <input type="radio"/> 4. Marié(c) polygame <input type="radio"/> 5. Divorcé(c) <input type="radio"/> 6. Séparé(c) <input type="radio"/> 7. Veuf/Veuve <input type="radio"/> 8. Sans Réponse	18. Si 'Autre', précisez : <input type="text"/>
13. Quelle est votre ethnie ? <input type="radio"/> 1. Wolof <input type="radio"/> 2. Sereer <input type="radio"/> 3. Madingue <input type="radio"/> 4. Poular <input type="radio"/> 5. Diola <input type="radio"/> 6. Soninké <input type="radio"/> 7. Maure <input type="radio"/> 8. Sans Réponse <input type="radio"/> 9. Autres ethnies	19. Précisez votre dernière classe dans ce niveau d'études ? <input type="text"/> <i>La question n'est pertinente que si .Avoir été à l'école ? = "Oui"</i>
	20. Fréquentez-vous toujours l'école ? <input type="radio"/> 1. Oui <input type="radio"/> 2. Non <i>La question n'est pertinente que si .Avoir été à l'école ? = "Oui"</i>

21. Si non pourquoi?

- 1. Abandon pour mariage
- 2. Abandon pour grossesse
- 3. Manque de moyen financier
- 4. Exclusion
- 5. Défaut de motivation
- 6. Exerce un emploi
- 7. Fin du cursus suivi
- 8. Autre

Ne pas lire les modalités

22. Si 'Autre', précisez :

23. Alphabétisation en langue nationale :

- 1. Oui 2. Non

24. Langue d'alphabétisation

- 1. Poular 2. Hassanya 3. Soninké
- 4. Mandingue 5. Wolof 6. Diola
- 7. Sereer 8. Autre

La question n'est pertinente que si Alphabétisation en langue nationale = "Oui"

25. Si 'Autre', précisez :

26. Pouvez-vous écrire un texte en français?

- 1. Oui 2. Non

27. Si 'Oui', vous pouvez lire et comprendre un texte en français

- 1. Très facilement 2. Facilement
- 3. Difficilement 4. Très difficilement
- 5. Pas du tout

La question n'est pertinente que si Ecrire un texte en français = "Oui"

28. Pouvez-vous écrire un texte sur une langue autre que le français?

- 1. Oui 2. Non

Enquêteur: Si la personne répond 'Non' allez à la question 32 (Niveau d'étude du conjoint)

29. Si Oui, dans quelle(s) langue(s) ?

- 1. Langues nationales 2. Arabe 3. Autre

La question n'est pertinente que si Ecrire un texte sur une langue autre = "Oui"

30. Si 'Autre', précisez :

31. Si langue(s) nationale(s), précisez?

La question n'est pertinente que si Ecrire un texte sur une langue autre = "Oui"

32. Pouvez-vous lire et comprendre un texte sur cette langue ?

- 1. Très facilement 2. Facilement
- 3. Difficilement 4. Très difficilement
- 5. Pas du tout

La question n'est pertinente que si Ecrire un texte sur une langue autre = "Oui"

33. Quel est le niveau d'étude de votre conjoint?

- 1. Primaire
- 2. Collège (premier cycle du secondaire)
- 3. Lycée (second cycle du secondaire)
- 4. Supérieur
- 5. Autre
- 6. Aucun
- 7. NSP

Enquêteur: Posez cette question si répondant est en couple

34. Si 'Autre', précisez :

Avez-vous suivi une formation dans les domaines suivants?

	1	2
35. Agriculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
36. Elevage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
37. Pisciculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
38. Agroforesterie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
39. Gestion/Entreprenariat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
40. Leadership	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
41. Autres domaines (à préciser)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Oui (1), Non (2).

42. Si Autres domaines, précisez :

La question n'est pertinente que si Autres domaines (à préciser) = "Oui"

Avez-vous accès à l'information provenant des sources suivantes :

	1	2	3	4	5
43. Radio	<input type="radio"/>				
44. Télévision	<input type="radio"/>				
45. Journaux	<input type="radio"/>				
46. Internet	<input type="radio"/>				

Oui, très facilement (1), Oui, facilement (2), Oui, difficilement (3), Oui, très difficilement (4), Non (5).

Comment jugez-vous votre compréhension de l'information provenant des sources suivantes:

	1	2	3	4	5
47. Radio	<input type="radio"/>				
48. Télévision	<input type="radio"/>				
49. Journaux	<input type="radio"/>				
50. Internet	<input type="radio"/>				

Très bonne (1), Bonne (2), mauvaise (3), Très mauvaise (4), Non applicable (5).

51. Quelle activité (occupation) principale exercez-vous actuellement ?

- 1. Agriculture 2. Elevage
- 3. Cucillette 4. Transformation
- 5. Commerce 6. Fonction publique
- 7. Artisanat 8. Autre

52. Si 'Autre', précisez :

53. Si " fonction publique ", précisez?

La question n'est pertinente que si Activité ou occupation principale = "Fonction publique"

54. Comment appréciez-vous votre revenu ?

1. Très insuffisant 2. Insuffisant 3. Suffisant
 4. Très suffisant

55. Quelles sont les utilisations de votre revenu ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Education | <input type="checkbox"/> 2. Santé |
| <input type="checkbox"/> 3. Habillement | <input type="checkbox"/> 4. Nourriture |
| <input type="checkbox"/> 5. Logement | <input type="checkbox"/> 6. Cérémonies familiales |
| <input type="checkbox"/> 7. Cérémonies religieuses | <input type="checkbox"/> 8. Epargne/Tontine |
| <input type="checkbox"/> 9. Mobilier | <input type="checkbox"/> 10. Loisirs |
| <input type="checkbox"/> 11. Autre | |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

56. Si 'Autre', précisez :

57. Etes-vous chef de ménage?

1. Oui 2. Non

58. Si 'Non', quel est le sexe du chef de ménage?

1. Masculin 2. Féminin

59. Quelles sont les sources de revenu du ménage ?

1. Agriculture
 2. Elevage
 3. Cueillette
 4. Commerce
 5. Salaire
 6. Revenus de transfert (migration interne)
 7. Revenus de transfert (migration internationale)
 8. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

60. Si 'autre', précisez :

61. Laquelle considérez-vous comme la principale source de revenu du ménage?

1. Agriculture
 2. Elevage
 3. Cueillette
 4. Commerce
 5. Salaire
 6. Revenus de transfert (migration interne)
 7. Revenus de transfert (migration internationale)
 8. Autre

62. Si 'autre', précisez :

63. Quel est le type de construction de votre résidence principale?

1. Maison en étage 2. Maison en terrasse
 3. Maison en zinc 4. Maison en tuile
 5. Baraque 6. Case
 7. Autre

64. Si 'Autre', précisez :

65. Quel est le principal matériau de construction de votre résidence

1. Ciment 2. Banco 3. Paille
 4. Tôles 5. Autre

66. Si 'Autre', précisez :

67. Combien de pièces composent votre résidence principale ?

68. Qui est le/la propriétaire de cette résidence principale?

1. Moi-même 2. Conjoint 3. Ma famille
 4. Ma belle famille 5. Bailleur 6. Autre

69. Si 'Autre', précisez :

SECTION II : DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX CULTURELS DES FEMMES PRODUCTRICES

Je vais vous lire une liste de droits économiques, sociaux et culturels. Pour chacun d'entre eux, pourriez-vous me dire si vous en-avez une fois entendu parler

- | | 1 | 2 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 70. Droit à la vie | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 71. Droit à la santé | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 72. Droit à la sécurité alimentaire | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 73. Droit d'accès à l'eau | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 74. Droit à l'éducation | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 75. Droit au travail | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 76. Droit d'entreprendre | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 77. Droit au logement | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 78. Droit à la mobilité et aux transports | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 79. Droit aux loisirs | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 80. Droit à la justice et à la protection judiciaire | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 81. Droit à la protection sociale | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 82. Droit à l'information | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 83. Droit à la liberté d'expression | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 84. Droit à la terre | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Oui (1), Non (2).

85. Par quels moyens ?

Pensez-vous que vous bénéficiez de ces droits ?

- | | 1 | 2 | 3 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 86. Droit à la santé | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 87. Droit à la sécurité alimentaire | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 88. Droit d'accès à l'eau | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 89. Droit à l'éducation | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 90. Droit au travail | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 91. Droit d'entreprendre | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 92. Droit au logement | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 93. Droit à la mobilité et aux transports | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 94. Droit aux loisirs | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 95. Droit à la justice et à la protection judiciaire | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 96. Droit à la protection sociale | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 97. Droit à l'information | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 98. Droit à la liberté d'expression | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 99. Droit à la terre | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Oui, entièrement (1), Oui, partiellement (2), Non (3).

117. Avez-vous accès à l'eau potable?

1. Oui 2. Non

Est-ce que dans votre localité, vous avez accès à des structures de santé ?

- | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 100. Case de santé | <input type="radio"/> |
| 101. Centre de santé | <input type="radio"/> |
| 102. Poste de santé (Dispensaire) | <input type="radio"/> |

Oui à une distance de marche proche (1), Oui à une distance de marche éloignée (2), Oui à une distance de marche très éloignée (3), Non (4), NSP (5).

Les services de soins offerts sont-ils de qualité?

- | | 1 | 2 | 3 |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 103. Case de santé | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 104. Centre de santé | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 105. Poste de santé (Dispensaire) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Oui (1), Non (2), NSP (3).

106. La dernière fois, que vous êtes allée (ou vos enfants sont allés) dans une structure de santé avez-vous trouvé les médicaments prescrits ?

1. Oui, entièrement 2. Oui, partiellement 3. Non

107. La dernière fois que vous êtes allée (ou que vos enfants sont allés) dans une structure de santé, avez-vous trouvé le prix des médicaments

1. Très cher 2. Cher 3. Bon Marché
 4. Médicaments Gratuits 5. NSP

108. Avez-vous accès a une bourse sociale?

1. Oui 2. Non

109. Si Non, Pourquoi?

1. Je n'ai pas demandé
 2. Je ne connais pas la procédure
 3. Je n'en ai pas besoin
 4. Cela ne m'intéresse pas
 5. Autre

110. Si 'Autre', précisez :

Dans les 12 derniers mois, a quelle fréquence, dans votre localité vous êtes vous retrouvée face aux situations suivantes :

- | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 111. Ne pas se sentir en sécurité | <input type="radio"/> |
| 112. Crainte d'être agressé | <input type="radio"/> |
| 113. Etre victime de vol | <input type="radio"/> |
| 114. Etre victime de violence conjugale | <input type="radio"/> |
| 115. Etre victime de violence de la part de la famille | <input type="radio"/> |
| 116. Etre victime de viol | <input type="radio"/> |

Jamais (1), Quelques fois (2), Plusieurs fois (3), Toujours (4), NSP (5).

118. Par quelle source avez-vous accès à l'eau que vous consommez dans votre ménage ?

- 1. Robinet dans la concession
- 2. Robinet dans une concession voisine
- 3. Borne fontaine publique
- 4. forage
- 5. Puits
- 6. Fleuve/marigot/marc
- 7. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Accès à l'eau potable = "Oui"

119. Si 'Autre', précisez :

120. Est-ce que les ménages dans votre localité ont accès à l'eau potable ?

- 1. Oui 2. Non

121. Comment trouvez-vous la qualité de l'eau dans votre localité ?

- 1. Très Bonne 2. Bonne 3. Mauvaise
- 4. Très Mauvaise

122. Existe-t-il un réseau public d'assainissement dans votre localité ?

- 1. Oui 2. Non

123. Avez-vous accès à ce réseau ?

- 1. Oui 2. Non

La question n'est pertinente que si Existence réseau public assainissement = "Oui"

124. Est-ce que dans votre localité, vous avez accès à des infrastructures sportives ?

- 1. Oui à une distance de marche proche
- 2. Oui à une distance de marche éloignée
- 3. Oui à une distance de marche très éloignée
- 4. Non

125. Est-ce que dans votre localité, vous avez accès à des lieux de divertissement ?

- 1. Oui à une distance de marche proche
- 2. Oui à une distance de marche éloignée
- 3. Oui à une distance de marche très éloignée
- 4. Non

126. Si oui de quel type ?

- 1. Terrain de sport
- 2. Espace de jeux
- 3. Espace pour manifestation (Sabar, Tanebeer)
- 4. Centre culturel
- 5. Autre

La question n'est pertinente que si Accès à des lieux de divertissement Parmi "Oui à une distance de marche proche ; Oui à une distance de marche éloignée ; Oui à une distance de marche très éloignée"

127. Si 'Autre', précisez :

Dans votre localité, les femmes ont accès

	1	2	3	4	5	6
128. Terre	<input type="radio"/>					
129. Crédit	<input type="radio"/>					
130. Eau	<input type="radio"/>					
131. Semences	<input type="radio"/>					
132. Produits phytosanitaires	<input type="radio"/>					

Oui, très facilement (1), Oui, facilement (2), Oui, difficilement (3), Oui, très difficilement (4), Non (5), NSP (6).

133. En tant que femme, pensez-vous avoir le droit d'accéder à la terre ?

- 1. Oui 2. Non

134. En tant que femme, pensez-vous avoir le droit d'exploiter la terre ?

- 1. Oui 2. Non

135. En tant que femme, pensez-vous avoir le droit de bénéficier des ressources issues de la terre que vous exploitez ?

- 1. Oui 2. Non

136. Avez-vous une exploitation individuelle ?

- 1. Oui 2. Non

137. Si 'Non', pourquoi ?

- 1. Je n'ai pas demandé
- 2. Je ne connais pas la procédure
- 3. Je n'en ai pas besoin
- 4. Cela ne m'intéresse pas
- 5. Autre

La question n'est pertinente que si Exploitation individuelle = "Non"

138. Si 'Autre (s) raison(s), précisez :

La question n'est pertinente que si Exploitation individuelle = "Non"

139. Si 'Oui', préciser la nature de l'exploitation ?

- 1. Agricole 2. Animalière

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Exploitation individuelle = "Oui"

140. Par quel biais avez-vous eu accès à la/aux terre (s) que vous possédez individuellement ?

- 1. Legs/Héritage 2. Achat
- 3. Métayage (Location) 4. Troc
- 5. Affectation 6. Prêt
- 7. Don 8. Droit de hache
- 9. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Exploitation individuelle = "Oui"

141. Etes-vous membre d'une exploitation collective ?

- 1. Oui 2. Non

142. Si 'Oui', préciser la nature de l'exploitation collective ?

- 1. Agricole 2. Animalière

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Membre exploitation collective = "Oui"

143. Par quel biais avez-vous eu accès à la/aux terre (s)?

- 1. Legs/Héritage
- 2. Achat
- 3. Métyage (Location)
- 4. Troc
- 5. Affectation
- 6. Prêt
- 7. Don
- 8. Droit de hache
- 9. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Membre exploitation collective = "Oui"

144. Si 'Autre', précisez :

Exploitez-vous vos terre?

- | | | |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 1 | 2 |
| 145. Individuelle | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 146. Collective | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Oui (1), Non (2).

Comment appréciez-vous le rendement pour chacune de vos cultures pour les dernières campagnes écoulées ?

- | | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 147. parcelle individuelle | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 148. parcelle collective | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Très bon (1), Bon (2), Moyen (3), Médiocre (4).

149. Sagissant de la parcelle individuelle, Si "Très Bon" ou "Bon", qu'est-ce qui est à l'origine de ce rendement ?

- 1. Bonne pluviométrie
- 2. Accès à l'intrant
- 3. Suivi et traitement du bétail
- 4. Accès à l'aliment de bétail
- 5. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Appréciation du rendement individuelle Parmi "Très bon ; Bon"

150. Si 'Autre', précisez :

151. Sagissant de la parcelle collective, Si "Très Bon" ou "Bon", qu'est-ce qui est à l'origine de ce rendement ?

- 1. Bonne pluviométrie
- 2. Accès à l'intrant
- 3. Suivi et traitement du bétail
- 4. Accès à l'aliment de bétail
- 5. Autre

Ne pas lire les modalités

152. Si 'Autre', précisez :

160. Si 'Autre', précisez :

153. Sagissant de la parcelle individuelle, Si "Moyen" ou "Médiocre", qu'est-ce qui est à l'origine de ce rendement ? Ne pas lire les modalités

- 1. Augmentation du prix des intrants
- 2. Chute du prix des produits vendus
- 3. Invasion d'insectes ravageurs/oiseaux granivores
- 4. Invasion de plantes aquatiques
- 5. Pluies insuffisantes
- 6. Erosion du sol
- 7. Salinisation
- 8. Vols de biens ou d'animaux
- 9. Maladies/mort d'animaux
- 10. Incendie/Feux de brousse
- 11. Pollution de l'eau/du sol/de l'air
- 12. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Appréciation du rendement individuelle Parmi "Moyen ; Médiocre"

154. Si 'Autre', précisez :

155. Sagissant de la parcelle collective, Si "Moyen" ou "Médiocre", qu'est-ce qui est à l'origine de ce rendement ? Ne pas lire les modalités

- 1. Augmentation du prix des intrants
- 2. Chute du prix des produits vendus
- 3. Invasion d'insectes ravageurs/oiseaux granivores
- 4. Invasion de plantes aquatiques
- 5. Pluies insuffisantes
- 6. Erosion du sol
- 7. Salinisation
- 8. Vols de biens ou d'animaux
- 9. Maladies/mort d'animaux
- 10. Incendie/Feux de brousse
- 11. Pollution de l'eau/du sol/de l'air
- 12. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Appréciation du rendement collective Parmi "Moyen ; Médiocre"

156. Si 'Autre', précisez :

A quelle fin votre production est-elle destinée?

- | | | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 157. Parcelle individuelle | <input type="checkbox"/> |
| 158. Parcelle collective | <input type="checkbox"/> |

Consommation domestique (1), Commercialisation au niveau local (2), Commercialisation au niveau national (3), Commercialisation au niveau international (4), Utilisation mixte (Consommation et commercialisation) (5), Investissement (6), Epargne/Tontine (7).

159. Quel type d'outils utilisez-vous pour les cultures?

- 1. Type traditionnel (houe, daba, traction animale, etc.)
- 2. Type moderne (tracteurs, machines à semer, moissonneuses, etc.)
- 3. Mixte (traditionnel et moderne)
- 4. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

161. Avez-vous accès à l'eau dans vos exploitations ?

1. Oui à une distance de marche proche
 2. Oui à une distance de marche éloignée
 3. Oui à une distance de marche très éloignée
 4. Non

162. Comment jugez-vous l'accès à l'eau?

1. Très facile 2. Facile 3. Difficile
 4. Très difficile

163. Justifiez votre réponse ?

164. L'eau que vous utilisez est-elle?

1. Gratuite 2. Payante 3. Autre

165. Si 'Autre', précisez :

166. Si "Payante", comment trouvez-vous son coût?

1. Très élevé 2. Élevé 3. Peu élevé
 4. Pas du tout élevé

167. Avez-vous une fois sollicité un crédit pour vos activités?

1. Oui 2. Non

168. Si "Non", Pourquoi?

1. Manque de structures de financement
 2. Manque de garantie
 3. Taux d'intérêt élevé
 4. Autre

Ne pas lire les modalités

169. Si 'Autre', précisez :

170. Si oui, auprès de quel type d'institutions avez-vous sollicité le crédit?

1. Banque
 2. Mutuelle d'Épargne et de Crédit
 3. Institutions étatiques
 4. Partenaires privés
 5. ONG
 6. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

171. Si 'Autre', précisez :

172. Si vous avez obtenu le crédit demandé, dans quel type d'activité dépensez-vous l'argent?

1. Activité agricole 2. Achat de bétail
 3. Réfection de la maison 4. Commerce
 5. Éducation des enfants 6. Habillements
 7. Cérémonies familiales 8. Cérémonies religieuses
 9. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

173. Si 'Autre', précisez :

174. Le crédit obtenu était-il suffisant par rapport à vos besoins?

1. Oui 2. Non

175. Selon vous, qu'est-ce qu'un emploi décent?

176. Dans votre localité, le secteur agricole permet-il aux femmes de subvenir à leur besoin ?

1. Oui 2. Non

177. La production agricole des femmes leur permet-elle de réinvestir?

1. Oui 2. Non

178. Les femmes, à travers leurs activités génératrices de revenus, contribuent à la subsistance du ménage

1. Très faiblement 2. Faiblement
 3. Moyennement 4. Fortement
 5. Très fortement

Vous arrive-t-il de vous retrouver face aux situations suivantes

	1	2	3	4	5
179. Manque ou insuffisance de nourriture	<input type="radio"/>				
180. Manque d'eau potable	<input type="radio"/>				
181. Manque de médicaments ou de soins médicaux	<input type="radio"/>				
182. Manque de combustibles	<input type="radio"/>				
183. Manque d'argent	<input type="radio"/>				

Jamais (1), Quelques fois (2), Plusieurs fois (3), Toujours (4), NSP (5).

184. Est-ce que dans votre localité, vous avez accès à un quelconque moyen de transport ?

1. Oui 2. Non

185. Si oui de quel (s) type (s)?

1. Autobus 2. Taxi 3. Véloporteur
 4. Charette 5. Autre

186. Si 'Autre', précisez :

187. Arrivez-vous à transporter votre production?

1. Oui, très facilement 2. Oui, facilement
 3. Oui, difficilement 4. Oui, très difficilement
 5. Non

188. Si Non, pourquoi?

1. Absence de moyens de transport
 2. Route impraticable
 3. Cherté du prix du transport
 4. Enclavement
 5. Autre

189. Si 'Autre', précisez :

SECTION III : GOUVERNANCE ET DESC DES FEMMES PRODUCTRICES

190. Exercez-vous une ou des fonctions dans la localité?

1. Oui 2. Non

191. Si "Oui", lesquelles ?

1. Responsable politique
 2. Présidente groupement ou coopérative
 3. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Comment jugez-vous les autorités locales sur :

	1	2	3	4
192. La façon dont-elles gèrent les ressources foncières de votre localité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
193. La façon dont-elles se soucient des problèmes de la communauté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
194. La façon dont-elles se soucient des problèmes des femmes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
195. La façon dont-elles gèrent les ressources foncières nationales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
196. La façon dont-elles se soucient des problèmes de la communauté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
197. La façon dont-elles se soucient des problèmes des femmes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Très Satisfaite (1), Plutôt Satisfaite (2), Pas très Satisfaite (3), Pas du tout Satisfait (4).

Comment jugez-vous les gouvernants au niveau national sur

	1	2	3	4
198. La façon dont-ils gèrent les ressources foncières de votre localité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
199. La façon dont-ils se soucient des problèmes de la communauté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
200. La façon dont-ils se soucient des problèmes des femmes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
201. La façon dont-ils gèrent les ressources foncières nationales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
202. La façon dont-ils se soucient des problèmes de la communauté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
203. La façon dont-ils se soucient des problèmes des femmes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Très Satisfaite (1), Plutôt Satisfaite (2), Pas très Satisfaite (3), Pas du tout Satisfait (4).

A quelle fréquence, dans votre localité vous vous êtes retrouvées face aux situations suivantes :

	1	2	3	4	5	6
204. Avoir été empêchée de voter	<input type="radio"/>					
205. Avoir été empêchée de participer à une réunion à la communauté	<input type="radio"/>					
206. Avoir été empêchée de se présenter à une quelconque élection	<input type="radio"/>					
207. Avoir été empêchée de travailler	<input type="radio"/>					

Jamais (1), Très rarement (2), Rarement (3), Souvent (4), Très souvent (5), NSP (6).

Etes-vous membre d'un ou des groupes suivants ?

	1	2	3	4
208. Comité de gestion de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
209. Comité de gestion du foncier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
210. Association de parents d'élève /comité de gestion de l'établissement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
211. Commission de gestion/surveillance des forêts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
212. Comité de santé/ (case / poste de santé)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
213. Commission technique du conseil municipal	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
214. Comité pour le bilan annuel du budget de la commune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Dirigeant (1), Membre actif (2), Simple adhérent (3), Pas membre (4).

Les structures suivantes sont-elles disponibles dans votre localité ?

	1	2	3	4	5
215. Ecole	<input type="radio"/>				
216. Bureau de poste	<input type="radio"/>				
217. Poste de police/gendarmerie	<input type="radio"/>				
218. Marché (vente d'épices, de vivres et/ou de vêtements)	<input type="radio"/>				
219. Banques / micro-finance	<input type="radio"/>				

Oui à une distance de marche proche (1), Oui à une distance de marche éloignée (2), Oui à une distance de marche très éloignée (3), Non (4), NSP (5).

Pensez-vous que l'appartenance à ce groupement ou à cette coopérative permet d'accéder :

	1	2	3	4
220. Terre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
221. Crédit	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
222. Subvention de l'Etat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
223. Eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
224. Engrais	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
225. Semence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
226. Matériel agricole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
227. Appui technique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Oui, facilement (1), Oui, très facilement (2), Non (3), NSP (4).

228. Votre association propose-t-elle du service à la communauté ?

1. Oui 2. Non

229. Si Oui, lequel ?

1. Infrastructure communautaire
 2. Atelier de sensibilisation
 3. Séminaire de formation
 4. Autre

230. Heure à laquelle l'interview à pris fin

Enquêteur: Inscrive heure et minute, utiliser le temps de 24 heures

Présentation

Nom, âge, sexe, niveau d'étude, position, activité professionnelle,

Droits des femmes productrices (Information, connaissance, Avis du répondant,)

- Economiques
- Sociaux
- Culturels

Etat des droits économiques, sociaux et culturels des femmes ..

Accès aux services sociaux de base

- Santé,
- Education,
- Eau et assainissement,
- Energie,
- Logement

Accès aux facteurs de productions et aux Marché,

- Terre,
- Eau,
- Intrans,
- Crédit,
- Energie,
- Technologie
- Marché

Transformation, commercialisation,

Le travail, la gestion des revenus et l'autonomisation des femmes

- Tâches extra professionnelles (charge de travail, activité productrice, Activité de reproduction, temps libre »,
- Gestion du revenu, Epargne
- Autonomisation des femmes

Droits reproductifs, Facteurs défavorables aux droits reproductifs

Education, loisirs, Information, Sport, Sécurité

Place des femmes dans la Gouvernance locale

- Gestion des ressources (foncier, aménagement du territoire, Eau, Energie)
- Economie (Partage des ressources, investissement, développement des activités, Bien-être, Impôts & taxes)
- Social (Education, Participation communautaire, Sécurité alimentaire, Santé reproductive, cohésion dans l'espace familiale, Sécurité et justice)
- Environnemental (Gestion des ressources naturelles, Préservation de l'environnement...)

Recommandations et propositions pour une meilleure prise en compte des droits des femmes

- Economiques
- Sociaux
- Culturels

EQUIPE TERRAIN	PRENOM	NOM
ZONE SENEGAL	ENQUETEUR	
	Alioune	NDIAYE
	Dominique	SENE
	Papa Moussa	FAYE
	Ibrahima	NDOUR
	Ndatta	GAYE
	Mor	TINE
	Ramatoulaye	LY
	Amadou Lamine	DIALLO
	Mouhamed	SY
ZONE MAURITANIE	Ibrahima	DIA
	Salimata	BA
COORDINATION		
PRENOM & NOM	FONCTION	
Fatou DIOP SALL	Coordonnatrice GESTES	
Hamed Ould MEINE	Facilitateur	
Diabel NDIAYE	Assistant Chercheur	
Ousmane NIANG	Assistant Chercheur	

EQUIPE

Pr. Fatou Diop Sall	Coordonnatrice GESTES
Pr. Mbissane Ngom	Directeur UFR SJP
Pr. Ndioro Sow	Responsable administratif
Pr. Ould Mein	Chercheur senior
Dr. Cheikh Sadibou Sakho	Chercheur senior
M. Ousseynou Seye	Assistant chercheur
M. Diabel Ndiaye	Assistant chercheur
M. Ousmane Niang	Assistant chercheur

UNIVERSITE GASTON BERGER
UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
UFR SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES
GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES GENRE ET SOCIETES

Projet piloté par



Financé par

